

ROB

Rapport
d'Orientation
Budgétaire



Ville de Nîmes
Conseil municipal du 16 novembre 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE

Focus Eco

Focus Collectivités Locales

VOLET FINANCES

I. La situation budgétaire de la ville de Nîmes :

- a. Rétrospective
- b. Dette
- c. Orientation budgétaire 2025

VOLET RESSOURCES HUMAINES

II. Les dépenses de personnel : évaluation et projection

III. La traduction des orientations budgétaires dans les politiques publiques

ANNEXE

PREAMBULE

La préparation et le vote du budget d'une collectivité constituent un **acte fort**, qui reflète à la fois les **engagements**, les **principes** et les **orientations politiques** de l'équipe municipale en place.

Le cycle budgétaire des collectivités locales est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le **Débat d'orientation budgétaire (DOB)** en constitue une étape incontournable avant l'adoption du budget primitif.

Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

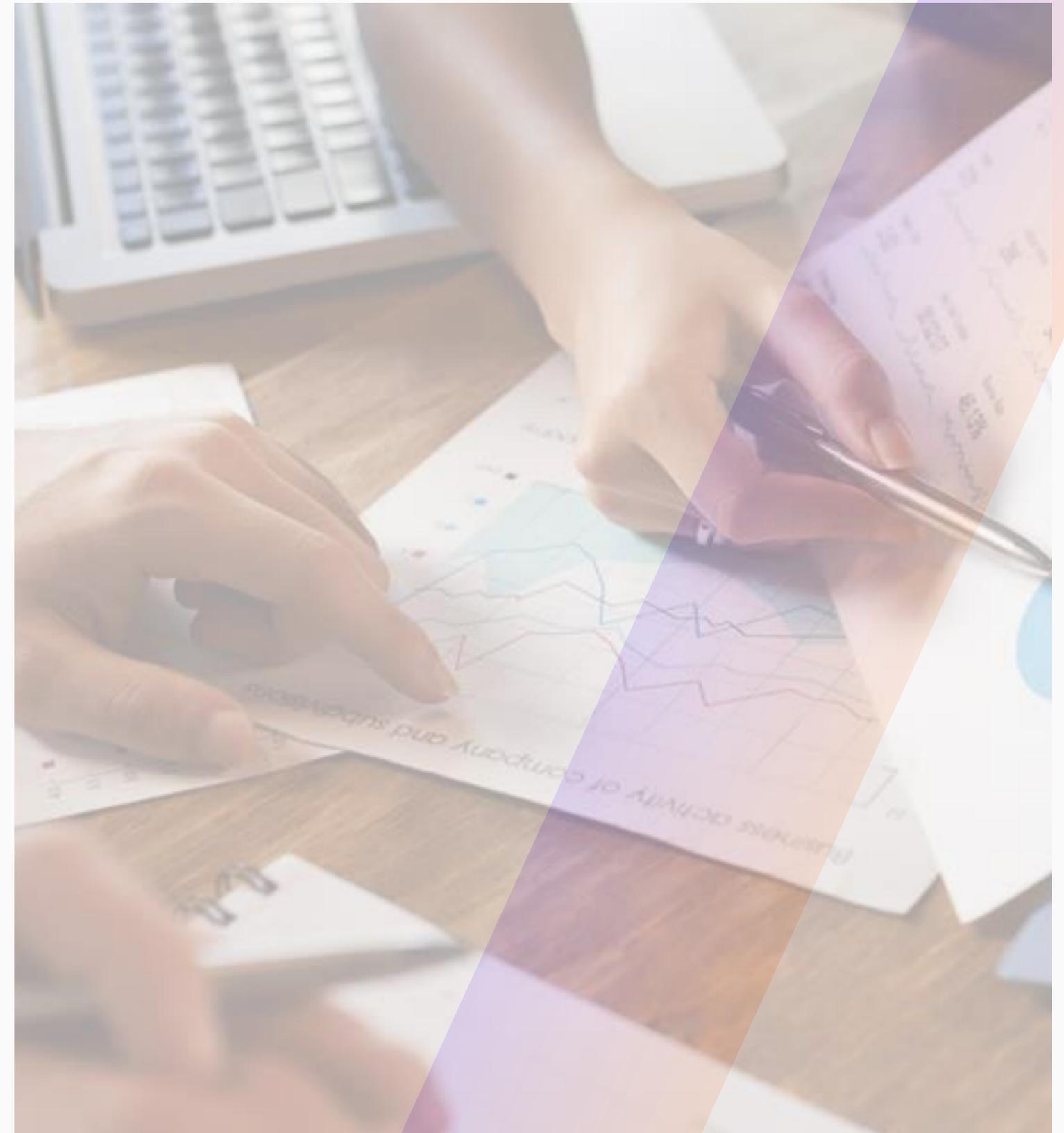
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la **structure des effectifs** ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.



FOCUS ECO



Perspectives de l'économie mondiale 2024-2025 :

LE REcul DE L'INFLATION ET LA STABILITÉ DE LA CROISSANCE OUVRENT LA VOIE À UN ATERRISSAGE EN DOUCEUR

La croissance devrait être de 1,1% en 2024 et en 2025 ; l'économie a crû de 0,2% au deuxième trimestre, après 0,3% au premier trimestre, soit un niveau inférieur à ce qui avait été anticipé dans les dernières projections.

L'inflation s'établirait à 2,1 % en 2024 (après 4,9 % en 2023) et stabiliserait autour de 2 % en 2025.

La croissance a essentiellement résulté des exportations nettes et des dépenses publiques. La demande intérieure privée s'est affaiblie, en raison d'un recul de la consommation des ménages, de l'investissement des entreprises et de l'investissement dans l'immobilier résidentiel. Les services ont soutenu la croissance, mais les secteurs de l'industrie et de la construction ont quant à eux apporté une contribution négative. Selon des indicateurs tirés d'enquêtes, certains facteurs défavorables continuent de peser sur la reprise.

Le marché du travail reste solide. Le taux de chômage est globalement inchangé en juillet, à 6,4 %. Dans le même temps, la croissance de l'emploi s'est ralentie, revenant de 0,3 % au premier trimestre à 0,2 % au deuxième trimestre. Les indicateurs récents tirés d'enquêtes font état d'une nouvelle baisse de la demande de main-d'œuvre, et le taux de vacance d'emploi a diminué à des niveaux proches de ceux observés avant la pandémie.

Les coûts de financement restent restrictifs dans la mesure où les hausses passées des taux directeurs continuent de produire leurs effets sur la chaîne de transmission. Les taux d'intérêt moyens des nouveaux crédits aux entreprises et des nouveaux prêts hypothécaires sont restés élevés en juillet, à respectivement 5,1 % et 3,8 %.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé début septembre une baisse de son principal taux directeur de 0,25 point, passant de 3,75% à 3,5%, sur la base des évaluations actualisées des perspectives d'inflation.

Les risques pesant sur la croissance économique restent orientés à la baisse. Le fléchissement de la demande d'exportations, le resserrement de la politique monétaire, ou la hausse des revenus supérieurs aux prévisions pourraient néanmoins freiner la croissance de la zone euro.



FOCUS COLLECTIVITES LOCALES



Le projet de loi de finances pour 2025, a été présenté le 10 octobre au Conseil des ministres.

Sous réserve du vote et des modifications éventuelles de PLF 2025 , parmi les principales mesures à retenir pour les finances locales :

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025.

Cependant, cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

- **Il sera mis en place un fonds de précaution, qui sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités** en excluant les plus petites ou les plus fragiles, prélèvement qui sera limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement supérieures à 40M€. La répartition du fonds l'année suivante sera établie après consultation du comité des finances locales, dans un cadre fixé par la loi. L'abondement de ce fonds sera conditionné au niveau de dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en Loi de Finance Initiale (LFI) 2024. Parmi les exonérations prévues, les 250 premières communes éligibles à la DSU sont exonérées de ce prélèvement. La Ville de Nîmes se classe 224^{ème} en 2024, en l'état actuel du projet de loi de finance, la ville serait donc préservée d'un prélèvement de plus de 5 M€.
- **Report de trois années la poursuite de la trajectoire de suppression définitive de la CVAE, d'ici à 2030.** Ainsi, la trajectoire initiale de baisse des taux prévue de 2025 à 2027 est décalée de trois ans, soit de 2028 à 2030, et le taux de 2024 est reconduit pour les années 2025 à 2027.

Les taux d'imposition à la CVAE sont ainsi maintenus pour les années 2025 à 2027 à leur niveau de 2024 (taux maximal 0.28 %).

Ce taux sera ensuite abaissé à 0.19 % en 2028, 0.09 % en 2029.

La CVAE sera totalement supprimée en 2030.

- **Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels.** Le « planchonnement » restera calculé selon la situation des locaux au 1er janvier 2017 ce qui préserve la stabilité du cadre fiscal de la révision et garantira les recettes des collectivités territoriales.
- **Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).** Le dispositif procède à un abaissement du taux et exclut les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible. En outre, par souci de maîtrise des dépenses publiques à la fois du champ État et du champ administrations publiques locales, le taux de compensation forfaitaire est fixé à 14,850 % (contre 16,404 % en 2024) pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025.
- **Confiscation de la dynamique de quote-part de TVA allouée en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE.** Les collectivités seront privées de la croissance de TVA qui était estimée à 2.3% pour 2025.
- **Progression de la DSU et DSR.** L'augmentation de la DSU est fixée à 140 M€ et l'augmentation de la DSR (150 M€) est fléchée a minima à 60 % sur la fraction dite péréquation. En l'absence de toute augmentation de l'enveloppe globale de la DGF, le financement de la péréquation communale dite verticale (ainsi que celui des "autres besoins internes", tels que l'augmentation de la population) se fera par ponction sur la dotation forfaitaire (cf. Modalités mises en œuvre avant 2023).

- **Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonération entrant dans le périmètre des variables d'ajustement pour 2025.** A périmètre constant, l'enveloppe de la DGF pour 2025 est identique à celle de 2024. S'agissant des variables d'ajustement, elles permettront en 2025 de maîtriser la hausse des concours inclus dans le périmètre des dépenses de l'État. En 2025, le montant de la minoration atteint ainsi 487 M€. Ce montant revient à un niveau *ante* crise, conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Ce redéploiement de crédits au sein de l'enveloppe permet notamment de maîtriser le dynamisme des prélèvements sur les recettes de l'État et, en particulier, celui assurant la compensation d'exonérations fiscales. La DCRTP des communes fait l'objet d'une minoration (-21,57%).
- **Forte baisse du Fonds vert.** La baisse de dépenses de l'État se traduit aussi par une révision des dépenses de l'aide publique au développement et la sortie des dispositifs de réponse à la crise énergétique. Le Fonds vert est, quant à lui, revu à la baisse, comme redouté par les collectivités. Un montant de 1 Md€ d'engagement est annoncé pour 2025, alors qu'il était de 2,5 Md€ en 2024.
- **Fiscalité des meublés.** Le régime fiscal de la location meublée non professionnelles est modifié afin d'assurer une plus grande égalité de traitement entre les loueurs professionnels et non professionnels. L'article 24 prévoit que les amortissements déduits pendant la période de location d'un bien soient pris en compte lors de la cession pour le calcul de la plus-value immobilière afférente,

- **Réintégration des communes anciennement classées en ZRR dans le nouveau zonage France Ruralité Revitalisation.** L'article 73 de la LFI 2024 relatif au dispositif FRR (aides fiscales et non fiscales de soutien à l'activité économique dans la ruralité) est complété et modifié sur trois aspects :
 1. Elargissement du zonage FRR au bénéfice des 2 168 communes ZRR et qui avaient été initialement sorties du dispositif FRR,
 2. Modification de critères de classement en FRR+ (dispositif renforcé) au bénéfice des communes dont le bassin de vie (et non seulement l'intercommunalité) présente des « vulnérabilités caractérisées »,
 3. Prorogation (de 2026 à 2027) du dispositif « exonération dans les bassins d'emploi à redynamiser » (article 130 LFR 2006).



Pour 2025, les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 44 188 897 951 €, à périmètre courant, et se répartissent comme suit :

INTITULE DU PRELEVEMENT	MONTANT 2025
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	27 244 686 833
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	4 253 232
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 846 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	710 856 803
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	378 003 970

INTITULE DU PRELEVEMENT	MONTANT 2025
Dotation élu local	123 506 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse	42 946 742
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	431 738 376
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000

INTITULE DU PRELEVEMENT	Montant 2025
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)	187 975 518
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (EPCI)	740 565 262
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)	1 204 315 500
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)	278 463 770
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	214 278 401
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000

INTITULE DU PRELEVEMENT	MONTANT 2025
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 291 098 809
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	3 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	33 366 000

INTITULE DU PRELEVEMENT	MONTANT 2025
Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des communes nouvelles	24 400 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	3 300 000
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	44 188 897 951



I – LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NIMES



A. RETROSPECTIVE

Préalablement, il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :

- Un niveau d'investissement soutenu dans un contexte de crise sanitaire, axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets pour la ville,
- Une progression des dépenses de fonctionnement affectées par la crise sanitaire en 2020, 2021 ainsi que par l'inflation dès 2022 qui a fortement fait augmenter le prix de l'énergie,
- Un endettement en légère progression et très maîtrisé.

a. Les données générales

- **Les grandes masses financières**

Le champ d'analyse porte sur les exercices 2021 à 2023 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

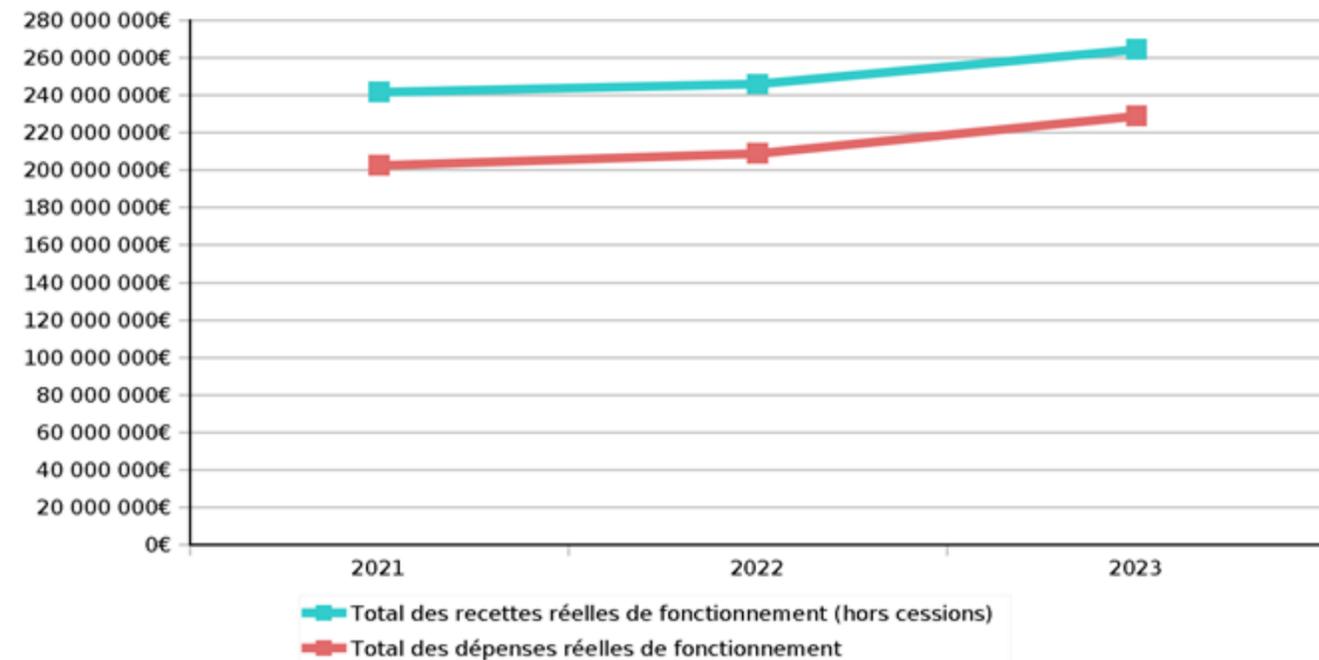
	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	245 304 781	245 851 471	272 155 934
Dépenses de fonctionnement	202 376 710	208 884 249	228 686 871
Recettes d'investissement	26 269 917	33 681 926	54 348 571
Dépenses d'investissement	69 743 748	70 031 506	101 955 048

En 2023 les recettes réelles de fonctionnement totalisent 272,1M€ composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 68,8 % et de dotations et participations à hauteur de 22 %,

Cette même année les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 228,6 M€. Elles sont composées pour la majorité de charges de personnel à hauteur de 47,3 %, de charges à caractère général pour 33,2 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse du fait de l'augmentation des charges de personnel, des charges à caractère général (+7,5 % par rapport à 2022) et des autres charges de gestion courantes (+5,9 % par rapport à 2022).

Sur la période 2021 à 2023, on constate une évolution totale de 13 % concernant les dépenses réelles de fonctionnement et de 9,4 % concernant les recettes réelles de fonctionnement.

Effet de ciseau



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles étant comptabilisées, elles peuvent faire varier les agrégats d'une année sur l'autre.

Le delta entre recettes et dépenses vient nourrir la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt. Les recettes de gestion courantes supérieures aux dépenses permettent à la ville de dégager de l'autofinancement pour couvrir une partie des investissements.

• Fonds de roulement

Composé des montants inscrits au 001, 002 et 1068 le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables par rapport aux emplois durables. Il est utilisé pour financer une partie des actifs circulants.

	2021	2022	2023
Fonds de roulement en fin d'exercice	30 630 914 €	25 806 554 €	21 669 142 €

Sur la période 2021 à 2023 le fonds de roulement s'établit en moyenne à 26 035 536 €. Sur cette même période le fonds a diminué de 29,2 %.

• L'endettement

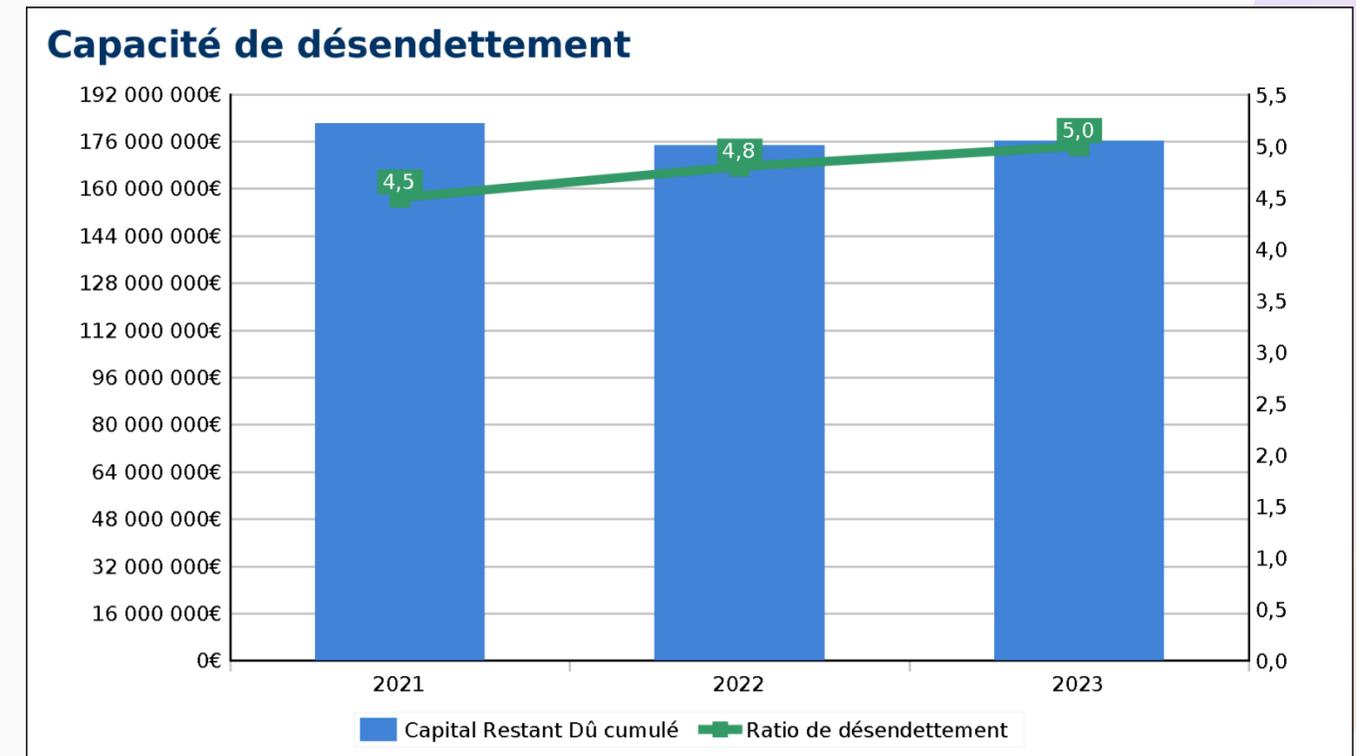
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.

	2021	2022	2023
Encours au 1er janvier	182 134 957 €	174 664 182	176 202 736 €
Ratio de désendettement (an)	4,5 ans	4,8 ans	5 ans
Emprunt	13 000 000 €	19 000 000 €	14 000 000 € *

Sur la période 2021 à 2023 le taux d'épargne brute se maintient autour de 14,9 % ce qui permet de conserver un ratio de désendettement performant qui demeure largement éloigné du seuil des 12 ans. A titre indicatif la moyenne nationale en matière de capacité de désendettement pour les communes en 2023 est de 4.5 ans.

En 2023, le recours à l'emprunt s'établit à 14 000 000 €, * hors 23 120 529,90€ correspondant au refinancement de l'emprunt DEXIA classé en 6F.



b. Les soldes intermédiaires de gestion

• Les épargnes

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le solde de la richesse financière.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute soustraite au remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque celle-ci est négative cela révèle une situation financière dégradée.

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	245 304 781	245 851 471	272 155 934
Epargne de gestion	44 126 108	40 769 811	39 633 633
Epargne brute	39 122 560	36 908 972	43 469 021 ¹
Epargne nette	18 651 786	19 447 525	26 174 063 ²

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 272 155 934 € et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette qui s'élèvent à 224 646 027 €.

L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et de dégager un excédent de fonctionnement, soit de l'épargne brute, de 35 592 789 €.

Une fois les remboursements de dette payés (Hors refinancement de l'emprunt DEXIA classé 6F de 23 120 530 €), il se dégage une épargne nette de 18 112 220 €.

Cette épargne a pour objectif d'autofinancer les opérations d'investissement.

¹ Comprenant les produits des cessions.

² Hors refinancement de l'emprunt DEXIA classé 6F de 23 120 530 €

c. La fiscalité directe

• Les bases fiscales



Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases dépend de deux facteurs :

- De la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation). L'évolution a été de 1,4 % en septembre 2024 (contre 5.7 % en septembre 2023)
- De l'augmentation de la population.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH puis THRS	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2021	11 739 063	195 358 970	571 289
2022	12 101 876	201 185 440	586 571
2023	21 489 141	215 060 756	635 360

- **Les taux et les produits fiscaux**

En 2023 la ville a maintenu ses taux d'imposition.

Taux THRS /THLV	29,33%
Taux TFB	53,20%
Taux TFNB	83,76%

Le produit de la fiscalité directe constitue la ressource principale courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal. La recherche de l'optimisation du rendement fiscal au travers d'un véritable travail d'analyse des produits fiscaux a conduit la commune à adopter en 2008 l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de lutter contre la vacance des logements.

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 137 115 440 € en 2023 en progression de 12.9 % depuis 2021.

	2021	2022	2023
Produit de la TH puis THRS	3 443 067	3 549 480	6 302 765
Produit de la TFB	115 774 628	119 223 873	127 446 784
Produit de la TFNB	478 512	491 312	532 178
Rôles supplémentaires	432 144	960 296	1 022 556
Surtaxe sur les logements vacants	1 302 947	1 254 264	1 811 158
Total des produits	121 431 298	125 479 225	137 115 440



d. Les dépenses

Le montant total des dépenses représente en 2023 : **330 641 919 €** dont 228 686 871 € en fonctionnement et 101 955 048 € en investissement.

- Les dépenses de fonctionnement

Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante et de charges exceptionnelles et financières.



Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 13 % sur la période :

	2021	2022	2023
Charges à caractère général (chap. 011)	63 554 916	66 572 702	76 094 631
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	100 575 306	103 472 076	108 390 752
Autres charges de gestion courante (art 65)	2 852 531	4 316 110	8 130 875
Intérêts de la dette (art 66111)	5 003 547	3 860 839	4 040 844
Contingents et participations (art 655)	10 430 836	10 488 830	11 072 504
Subventions versées (art 657)	17 708 596	17 907 955	18 368 543
Autres dépenses de fonctionnement	2 250 977	12 146 583	2 588 721
Total des dépenses réelles de fonctionnement	202 376 710	208 884 249	228 686 871

- **Les dépenses d'investissement**

Elles se composent des dépenses d'équipements, de subventions d'équipements versées et du remboursement en capital de la dette. Sur la période 2021 à 2023, la Ville a réalisé en moyenne 80.6 M€ d'investissement. La municipalité témoigne de sa volonté à investir pour les Nîmois tout en ayant dans l'optique de maintenir les grands équilibres financiers.

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	48 513 493	51 904 092	60 810 859
Subventions d'équipement (art 204)	569 492	309 613	196 491
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	20 470 774	17 461 447	40 601 099
Autres investissements hors PPI	189 988	356 354	346 600
Total des dépenses réelles d'investissement	69 743 748	70 031 506	101 955 048

e. Les recettes

• Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 11% sur la période. Cela s'explique par une hausse de la fiscalité directe et indirecte ainsi que des produits des contributions directes.

	2021	2022	2023
Produits des contributions directes (art 73111)	121 431 297	125 479 226	137 115 440
Fiscalité indirecte	49 326 794	50 267 760	50 270 446
Dotations	58 213 986	53 347 118	59 903 852
Autres recettes	16 220 470	16 562 003	24 866 197
Total des recettes réelles de fonctionnement	245 304 781	245 851 471	272 155 934



• Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement fluctuent de la sorte :

	2021	2022	2023
FCTVA (art. 10222)	5 551 179	6 207 427	6 052 258
Emprunts (art. 16 hors 166 et 16449)	13 000 000	19 000 000	37 120 530
Autres recettes	7 718 738	8 474 499	11 175 784
Total des recettes réelles d'investissement	26 269 917	33 681 926	54 348 571

f. Le financement de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement des immobilisations. Il est d'usage de considérer que les cessions d'immobilisations, constituant une recette de la partie fonctionnement, font partie des ressources de la section investissement. En effet, il s'agit d'opérations de désinvestissement dont les ressources sont destinées à financer de nouvelles immobilisations.

	2021	2022	2023
Epargne nette (a)	18 651 786	19 447 525	26 174 063 ¹
FCTVA (b)	5 551 179	6 207 427	6 052 258
Autres recettes (c)	3 167 688	3 218 475	4 235 540
Produit de cessions (d)	3 805 510	58 250	7 876 274
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	26 176 163	28 931 677	36 276 292
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	4 551 051	5 256 024	6 940 244
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	13 000 000	19 000 000	14 000 000 ²
Financement total h = (e+f+g)	43 727 214	53 187 701	57 216 536
Résultat de l'exercice avec reports	31 630 914	25 806 554	21 669 142

Un résultat positif vient augmenter le fonds de roulement permettant de le reconstituer afin de l'utiliser pour des investissements futurs.

¹ Hors refinancement de l'emprunt DEXIA classé 6F de 23 120 530 € et comprenant les produits des cessions.

² Hors refinancement de l'emprunt DEXIA classé 6F de 23 120 530 €



g. Ratios de la loi A.T.R. pour évaluer le profil financier de la Ville

LES RATIOS		2022 En €	2023 En €
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 348	1 506
Ratio 2	Impôt direct par habitant	810	903
Ratio 3	Recettes de fonctionnement par habitant	1 586	1 792
Ratio 4	Dépenses d'investissement par habitant	336	402
Ratio 5	Dette par habitant	1 137	1 173
Ratio 6	Dotation globale de fonctionnement par habitant	278	286
Ratio 7	Masse salariale sur les dépenses de fonctionnement	49.5%	47.4 %
Ratio 8	Marge d'autofinancement courant	92.07%	98.95 %
Ratio 9	Taux d'équipement (investissement)	21.18%	22.44 %
Ratio 10	Taux d'endettement	71.67%	63.46 %



B - DETTE

a. Observatoire de la dette



Après un premier recul en 2022 (-19% par rapport à 2021), le recours à l'emprunt se stabilise en 2023 avec une légère baisse de 1% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 9,3 milliards d'euros en 2023 (contre 9,4 milliards l'an passé).

Cette légère réduction des volumes signés s'est poursuivie dans un contexte de taux élevés et d'offre bancaire contrainte. Cette année, le taux moyen des emprunts signés est en hausse de 172 points de base, s'établissant à 3,79%, plus haut niveau observé depuis la fin 2014.

En moyenne, les collectivités locales ont emprunté 19,89 milliards d'euros depuis 2014 jusqu'en 2022 selon les données de la DGFIP. Ce chiffre s'élève à 8,95 milliards d'euros pour les collectivités du panel Finance Active, soit 45% environ des flux totaux.

En 2023, contrairement à l'ensemble des collectivités locales, le recours à l'emprunt a très légèrement baissé et s'élève à 9,3 Mds d'euros sur le panel Finance Active. La répartition s'effectue comme suit : 8,5% Régions, 15,0% Départements, 27,7% Communes et EPCI > 100 000 habitants, 0,9% SDIS, 31,0% Syndicats (eaux, assainissement, transports, etc.) 1,1% Communes et EPCI < 10 000 habitants, 1,8% Communes et EPCI < 20 000 habitants, 5,3% Communes et EPCI < 50 000 habitants, 8,6% Communes et EPCI < 100 000 habitants en dessous de la barre des 10 Mds d'euro qui avait été atteinte en 2020 et 2021.

En parallèle de la baisse des volumes, c'est un peu moins de la moitié des collectivités du panel (43,6%) qui a signé des nouveaux financements, soit une part plus faible qu'en 2022 (53,6%).

Le recours aux financements nouveaux se stabilise à 9,3 Mds d'€ et le taux moyen augmente à 3,79%

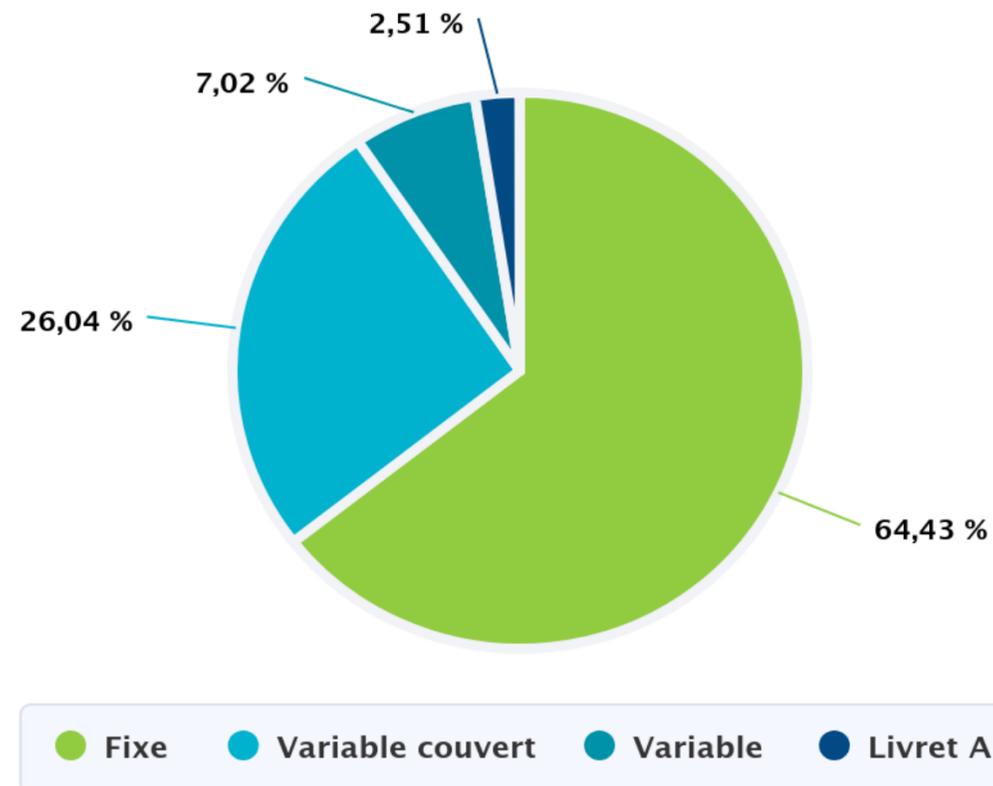


b. La dette du budget principal

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget principal, sont les suivantes :

Capital restant dû au 31/12/2024	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
179 068 884 €	3.52 %	11 ans et 1 mois	5 ans et 11 mois	41

La répartition du risque de taux est la suivante :



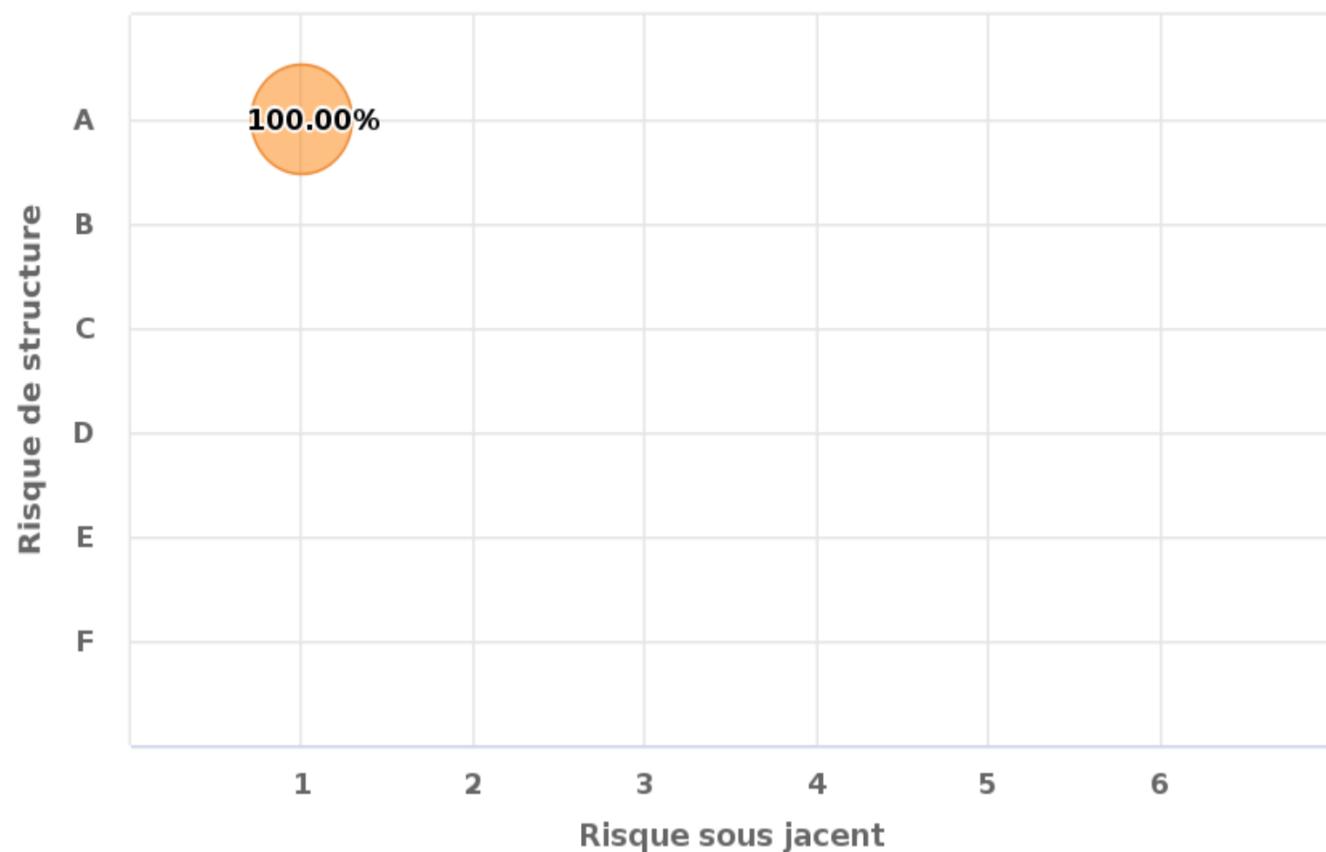
Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annual)
Fixe	118 934 509.66 €	64.43 %	2,36 %
Variable couvert	44 027 958.29 €	26,04%	6,22 %
Variable	11 866 666.66 €	7.02 %	4,08 %
Livret A	4 239 749.73 €	2,51%	3.86 %
Ensemble des risques	179 068 884.34 €	100,00%	3,52 %

- Les emprunts à taux fixes représentent 64.43 % de la dette financière. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

- Les emprunts à taux variables représentent 33.06 % dont 26.04 % à taux couvert. La collectivité a donc sécurisé une partie des emprunts soumis aux variations de marché contre une hausse excessive des taux.

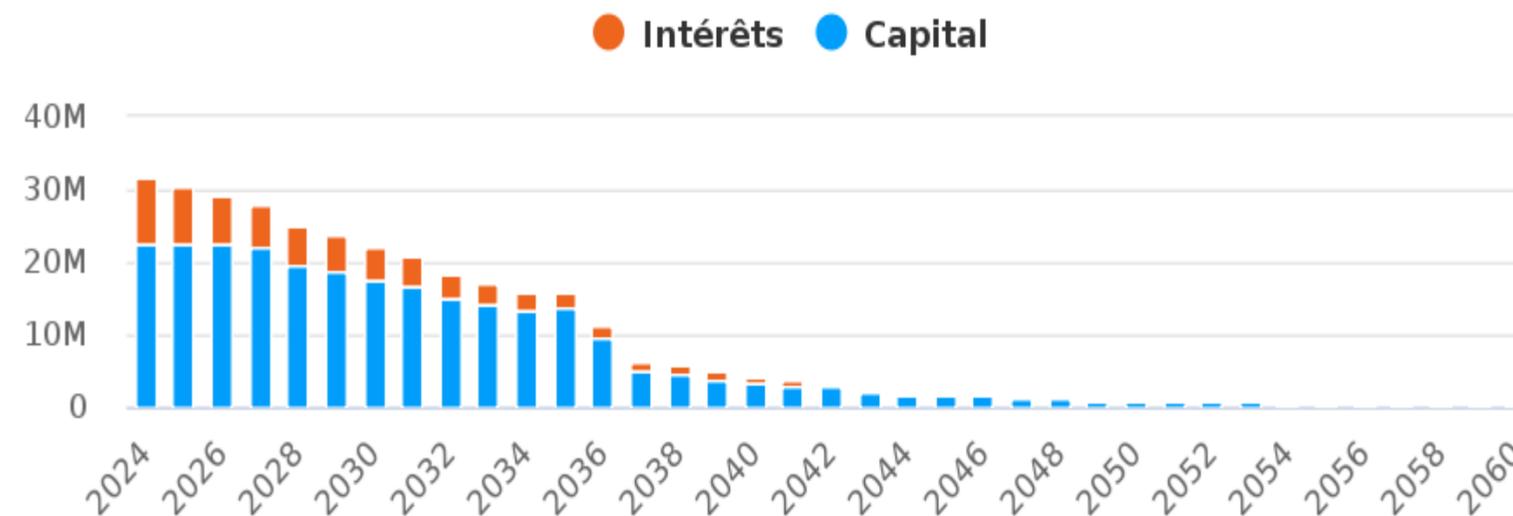
Le risque de l'encours de dette peut être mesuré aussi bien sur la structure que sur l'indice en suivant la charte de bonne conduite (GISSLER).

Dettes selon la charte de bonne conduite :

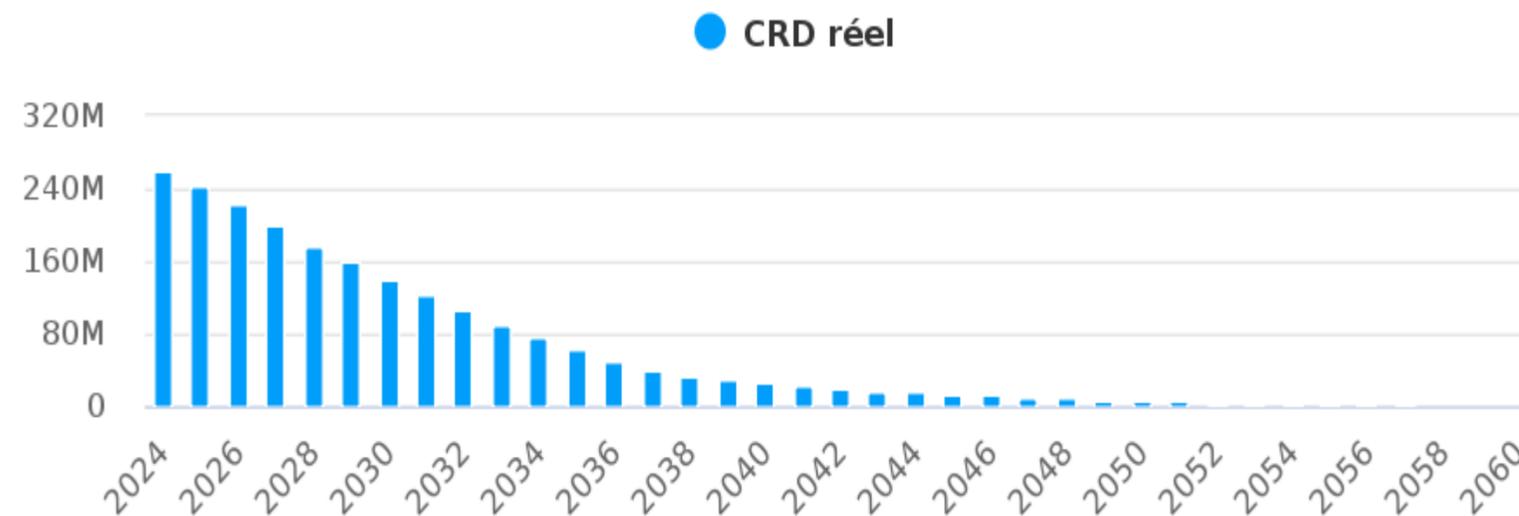


Selon la charte GISSLER, 100 % de la dette est indexée sur le risque de structure A et de sous-jacent 1, rendant le risque inexistant. Cette situation nouvelle et remarquable est issue de la renégociation de l'emprunt SFILL / CAFIL classé 6F.

Le graphisme suivant présente l'évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché :



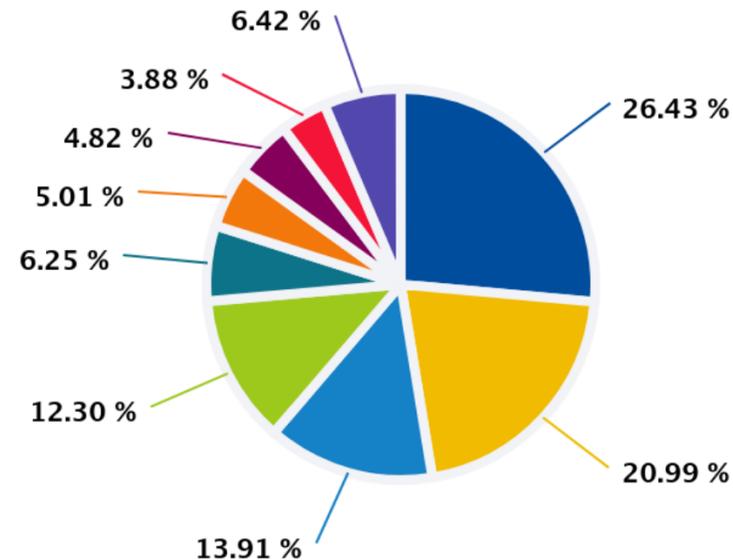
Le graphique suivant présente le profil d'extinction de la dette financière actuelle :



Le capital restant dû s'éteint de manière régulière. La soutenabilité du profil d'extinction montre que la ville ne dispose pas d'emprunt « in fine ».

La Ville de Nîmes conserve une diversification de sa dette en sollicitant chaque année les banques actives sur le marché des collectivités locales.

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



- CE
- SFIL
- BANQUE POSTALE
- SG
- CDC
- CREDIT AGRICOLE
- ARKEA
- PBB
- Autres prêteurs

La dette comporte 41 emprunts répartis auprès de 12 établissements bancaires. Avec un encours de 44.6 M€, soit 26 % de la dette, le groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Foncier) est le principal prêteur de la ville suivi de près par la Société Générale (35,4 M€ de capital restant dû qui représente 21 % de la dette).

La dette à taux fixe

L'ensemble des emprunts à taux fixes sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER. Le taux fixe moyen de cet encours est de 2.36 %.

Type	Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	118 934 509.66 €	2,36 %

La dette à taux variable

Les emprunts à taux variable ne représentent pas de risque potentiel, ils sont classés 1A selon la charte de bonne conduite. Le taux variable moyen de ces emprunts s'élève à 4.68 %.

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Variable couvert	44 027 958.29 €	26,04%	6,19 %
Variable	11 866 666.66 €	7.02 %	4,00 %
Livret A	4 239 749.73 €	2,51%	3.86 %

La dette structurée

Les diverses structures de taux présentent un potentiel de volatilité différent pour chaque ligne d'emprunt. Le taux moyen de l'unique emprunt structuré s'élevait à 5,38% au 31/12/2022.

Le 1er juin 2023 l'emprunt DEXIA classé en 6F a été refinancé auprès de la SFIL CAFFIL à hauteur de 23 120 529.90€ sur une durée de 13 ans et 2 mois au taux fixe de 3.90 %.

Le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire du prêt s'élève à 5 443 000 €.

Les ICNE s'élèvent à 600 093.22 €

En conclusion

Malgré l'importante hausse des taux depuis 2022, les efforts en matière de négociation avec les établissements bancaires ont permis de mobiliser les emprunts suivants en 2024 :

- 4 500 000 € auprès de la SFIL au taux fixe de 3.60 % sur 15 ans.
- 4 000 000 € auprès de la SFIL au taux variable indexé sur Euribor 3M + 0.96 % sur 15 ans.
- 10 000 000 € (consultation en cours)
- Une ligne de trésorerie d'un montant de 8 000 000 € a également été ouverte auprès d' ARKEA pour une durée d'un an au taux ESTR +0.83 %

La ville continue ainsi de maîtriser son endettement ; l'encours de dette évoluant de 0.51 % passant de 178 150 778 € au 31/12/2023 à 179 068 884 € au 31/12/2024.

c. La dette du budget Cadereau

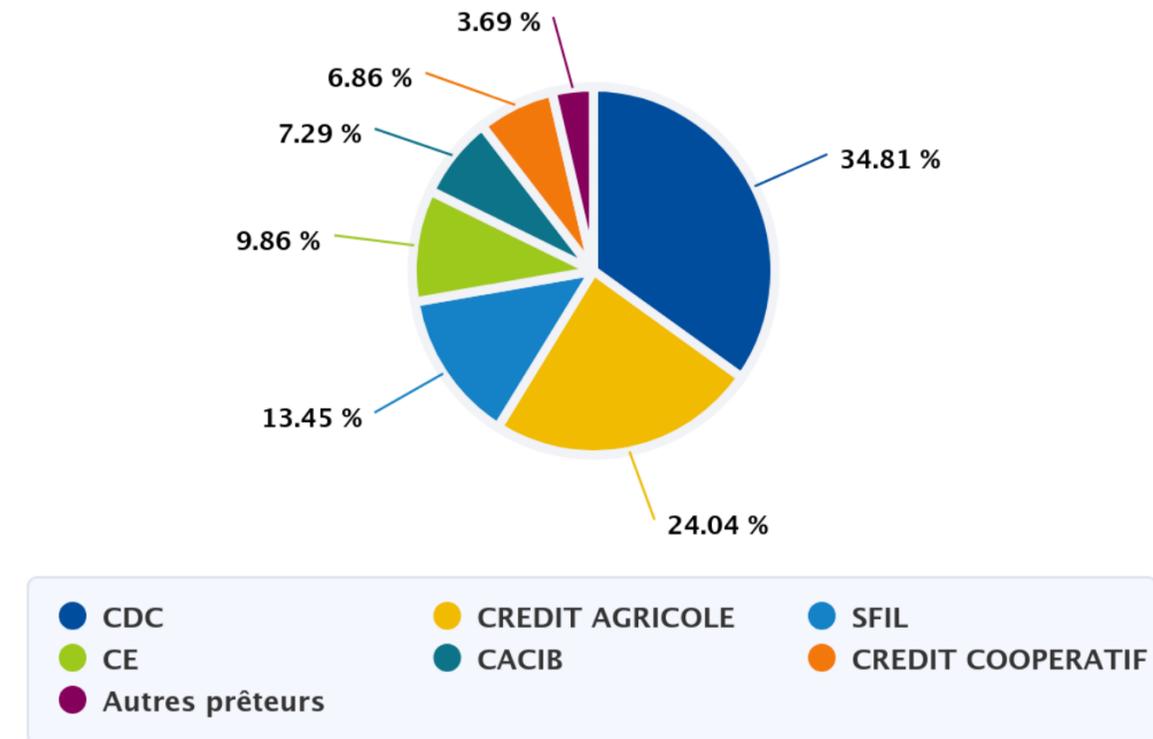
Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget Cadereau, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
40 275 557	3,77 %	18 ans	12 ans	17

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget Cadereau est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER.

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 272 550 €	3,69 %
Variable	0 €	0,00%
Livret A	11 003 006 €	4,00%
Ensemble des risques	40 275 556.96 €	3,77%

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 72.68 % de la dette financière.

Les emprunts à taux indexés sur le livret A représentent 27.32%.

Compte tenu du transfert des axes 6 et 7 à Nîmes Métropole, un travail de fond a permis de définir les emprunts à transférer. Ainsi la ville de Nîmes émet semestriellement des titres à Nîmes Métropole pour le remboursement du capital restant dû et des intérêts.

Les titres émis par la ville sur la période de 2021 à 2024 sont les suivants :

Année	Montant (€)
2021	2 791 430,63 €
2022	2 777 434,20 €
2023	2 763 210,52 €
2024	2 750 640,73 €

La ville n'a pas souscrit d'emprunt concernant le budget Cadereau en 2024

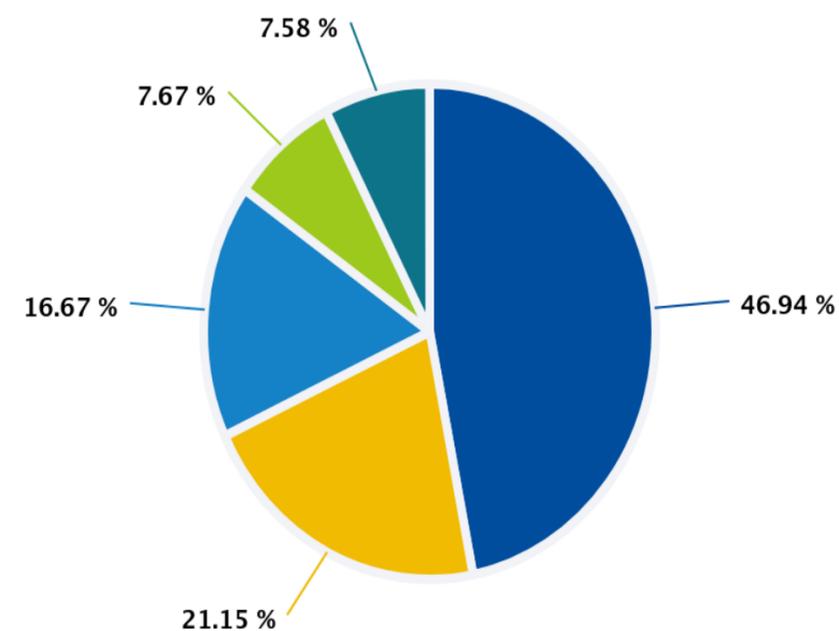
d. La dette du budget ANRU

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget ANRU, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) 31/12/2024	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
43 218 090 €	2.85 %	23 ans et 6 mois	12 ans et 1 mois	7

Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	34 678 490 €	2,61 %
Variable	2 670 000 €	3.67 %
Livret A	5 869 600 €	3.60 %
Ensemble des risques	43 218 090 €	2.85 %

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



● SFIL ● CREDIT AGRICOLE ● CDC ● CREDIT MUTUEL ● ARKEA

Les emprunts à taux fixes représentent 75.75 % de la dette financière.

La Ville souscrira un emprunt de 8 M€. (Consultation en cours). L'encours de dette passera alors de 35 218 090 € à 43 218 090 € au 31/12/2024.

e. La dette garantie

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et au profit d'entités de droit public ou privé: associations, entreprises, collectivités (SDIS, Syndicats), organismes de logements sociaux...).

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Le régime juridique des garanties d'emprunts est fixé par les articles L2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, la loi du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » a introduit des ratios d'encadrement des garanties d'emprunts octroyées par les collectivités territoriales aux personnes de droit privé. Ces ratios, conformément à l'article L2252.2 du CGCT, ne s'appliquent pas pour les opérations de constructions, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte.

- *Ratios applicables aux garanties d'emprunts :*

•Plafonnement du risque

Le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction.

Une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio s'élève à 8.3 % pour l'exercice 2024.

•Division du risque :

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas dépasser 10% de la capacité totale à garantir. Ce ratio permet de ne pas mettre en danger l'équilibre budgétaire de la collectivité en cas de défaut d'un bénéficiaire.

Notre capacité à garantir ne doit pas dépasser 136 077 967 € (50% des recettes réelles de fonctionnement), notre encours est de 8 326 530.19 € soit 6.1 % de notre capacité totale à garantir.



•Partage du risque :

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%. Cependant, la quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Dans certains cas, jusqu'à 100% pour les opérations menées par des organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts ainsi que pour les logements en zone tendue.

• Synthèse de la dette garantie au 31/12/2024 :

Les opérations consacrées au logement social représentent plus de 66 % de l'encours de dette garantie. 62.8 % de la dette garantie est accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ces emprunts sont adossés au Livret A et ne présentent pas de risque de taux.

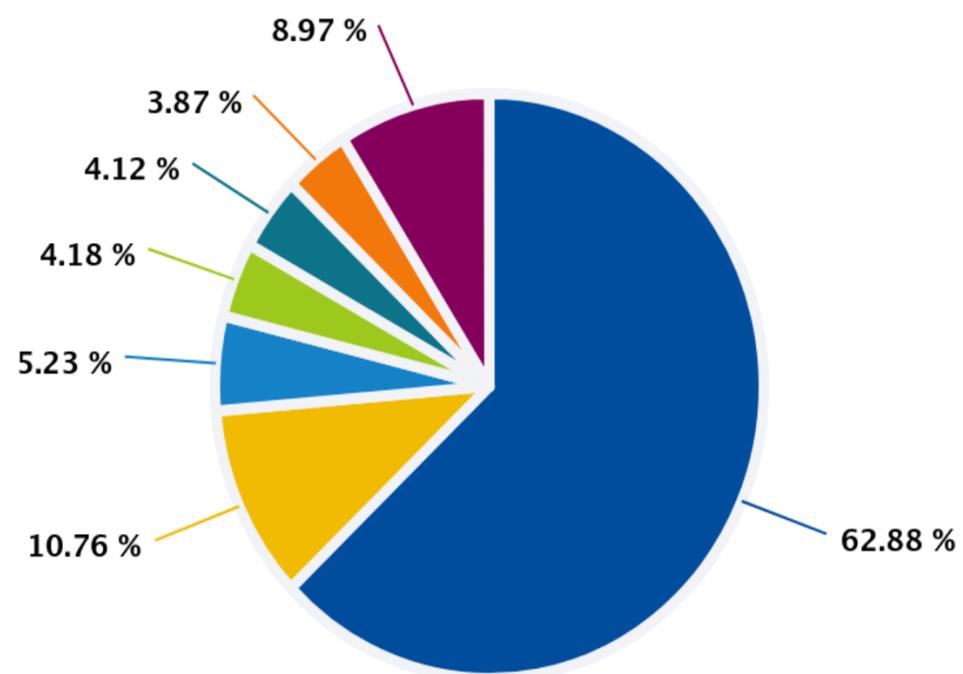
La garantie d'emprunt octroyée par la ville fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
60 014 339 €	3,55 %	14 ans et 2 mois	8 ans et 6 mois	172

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	22 550 315 €	37,57%	2,77 %
Fixe à phase	723 468 €	1,21 %	3,65 %
Variable	0 €	0,00%	0,00 %
Livret A	28 754 378 €	47,91 %	3,99 %
Inflation	3 954 641 €	6,59 %	3,68 %
Barrière	4 031 536 €	6,72 %	4,63 %
Ensemble des risques	60 014 339 €	100,00%	3,55 %

Dettes par prêteur :



Afin de limiter les risques, la Ville de Nîmes évalue la santé financière des organismes, au travers d'une analyse financière s'appuyant sur les ratios financiers Boléro. De plus, chaque fois que cela s'avère possible, la ville peut partager la garantie avec d'autres collectivités de façon conjointe mais non solidaire afin de ne garantir que le remboursement d'une certaine quotité de l'emprunt.



Définitions / lexique financier :

Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

Taux variables couverts : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A...). Ces emprunts ont leur taux capé ou encadré par un tunnel. Le taux de l'emprunt ne peut jamais dépasser un taux fixe connu ou le taux variable de référence augmenté de la marge.

Livret A : emprunts indexés sur le Livret A ou le LEP.

Barrières taux euro : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer soit un taux fixe, soit un taux variable standard de la zone euro, éventuellement augmenté d'une marge, mais sans coefficient multiplicateur.

Barrières euro avec multiplicateur : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer un taux variable avec un effet de levier qui accélère la dégradation du taux payé.

Écart d'inflations : le taux payé est fonction de l'écart entre l'inflation française et l'inflation européenne.

Produits de pente : le taux payé est fonction de l'écart entre un taux long et un taux court de la zone euro.

Produits de change : le montant payé fait intervenir un cours de change. Le premier cas concerne les emprunts en devise (emprunt en francs suisses, par exemple). Le second cas est celui des produits dont le taux payé dépend d'un ou plusieurs cours de change (barrière sur EUR-CHF, sur l'écart EUR-USD – EUR-CHF...).

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024-2026

L'environnement des collectivités se trouve contraint par :

Le prélèvement sur les recettes réelles de fonctionnement

La confiscation de la dynamique relative à la quote-part de la TVA

Réduction du taux de la FCTVA de 16,404 % à 14,850 %

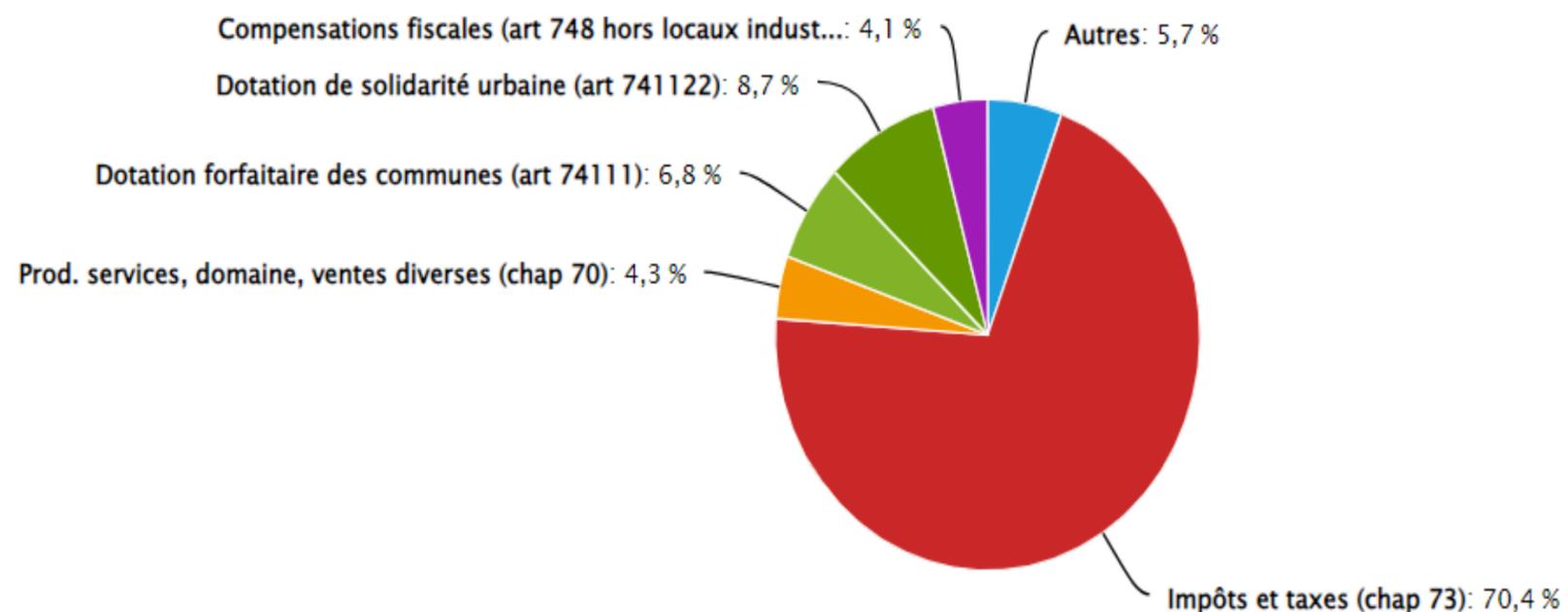
La forte baisse du Fonds Vert

Le projet de loi de finances pour 2025, a été présenté le 10 octobre au Conseil des ministres.



a. Les recettes de fonctionnement

Structure des RRF en 2024 (hors produits de cessions) :



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

La fiscalité directe (70.4 %) constitue le principal poste de recettes. Le produit fiscal évoluera en fonction de la dynamique foncière du territoire et du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les dotations (15.5 %) quant à elles demeurent constante par rapport à l'année 2023 (15.7 %). L'attribution de compensation (AC) représente 16.3 % des impôts et taxes et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par l'intercommunalité pèse à hauteur de 8.7 % du total des recettes. Elles évolueront en fonction des futurs transferts de compétences et/ou des réévaluations des charges et recettes transférées.

Les autres taxes (9.8 %) correspondent à la fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la TLPE mais également le FPIC.

Les produits des services (4.3 %) concernent les services rendus aux usagers par la collectivité.

i. Fiscalité directe

Les taux d'imposition directs de la ville de Nîmes, comprenant la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) demeurent constants.

Taux TH (commune)	29,33 %
Taux TFB (commune)	53,20 %
Taux TFNB (commune)	83,76 %

La Ville de Nîmes fait désormais partie de la liste des communes prévues au décret n°2023-822, publié le 26/08 au Journal officiel, au titre de l'article 232 I 1° du Code Général des Impôts qui stipule que « dans les communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de cinquante mille habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant, qui se caractérisent notamment par le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou le nombre élevé de demandes de logement par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif social" la TLV est applicable.

Désormais la Ville étant considérée en zone tendue, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne peut plus s'appliquer, cette dernière est remplacée depuis le 01/01/2024 par la taxe sur les logements vacants (TLV) dont le produit est perçu par l'Anah (Etat).

La ville de Nîmes a donc délibéré pour instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 40% à compter du 01/01/2024.

Toutefois, dans certaines situations, l'institution de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne permettant pas de compenser la perte de la THLV ; le Gouvernement s'est donc engagé, comme lors de la dernière réforme du zonage de la TLV, à compenser intégralement la suppression de la THLV pour toutes les communes à fiscalité propre concernées par la modification du zonage.

Le produit fiscal découle des bases qui évoluent sous l'effet de deux phénomènes :

- **S'agissant de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'Etat sur les bases fiscales** : Ce coefficient de revalorisation voté dans la loi de Finances est lié à l'inflation constatée l'année précédente. En 2023 il a été de 7.1% et 3.9 % pour 2024. La Ville estime une revalorisation de 2,2% des bases fiscales en 2025.

- **Le dynamisme physique du territoire** : création de locaux, retour à l'imposition. Toute nouvelle imposition sur le territoire viendra améliorer les hypothèses renseignées.

Evolution des bases fiscales 2024-2026

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe :

Années	Base THRS	Base TFB	Base TFNB
2024	15 999 000	223 136 665	649 500
2025	16 350 978	226 929 988	649 500
2026	16 628 945	230 333 938	649 500

ii. Fiscalité indirecte

Prospective à compter de 2024 :

- L'Attribution de Compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Le produit est estimé figé à 30.6 M€ pour 2024 et les années suivantes.

- L'institution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est facultative et le conseil communautaire en détermine librement le montant. Le produit est estimé figé à 1,5M€ pour 2024 et les années suivantes.
- La loi de Finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 1Md€. La Ville estime une diminution du reversement de l'ordre de -2 % en 2024 et les années suivantes.
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est estimée à 3,3M€ pour 2024, 3.4M€ en 2025 et 3.5M€ en 2026.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux est anticipée à 6.5M€ en 2024 en baisse depuis 2023 après deux années exceptionnellement favorables en 2021 et 2022. Elle est estimée à 6.5M€ sur les années suivantes.
- Une dynamique autour de 2.5% est anticipée pour les autres produits de fiscalité sur les années suivantes.

iii. Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat et versé aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

Son montant est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir des données physiques et financière des collectivités.

La dotation forfaitaire évolue en fonction des éléments suivants :

- La population, croissance démographique sur le territoire.
- Le potentiel fiscal : un écrêtement maximum de 3% s'applique aux collectivités ayant un potentiel fiscal supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen. La ville de Nîmes n'est pour le moment pas concernée par celui-ci.

Sans réforme et avec un potentiel fiscal qui reste en dessous de 85%, la dotation forfaitaire augmentera en fonction de l'évolution de la population, (17.9M€ en 2024 et en léger recul à 17.8M€ en 2025 et 17.7M€ en 2026).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'enveloppe nationale de cette dotation est majorée de 150 M€ dans le PLF 2025.

Justifiée par un revenu par habitant communal moins dynamique qu'au niveau national, la DSU est anticipée à 23.1M€ en 2024 en hausse de 5.44 % par rapport à 2023.

La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal (à la suite de la suppression de la TP en 2010).

Le montant de la dotation 2024 est estimé à 3.3M€ puis à 3M€ sur 2025 et 2.8M€ en 2026.

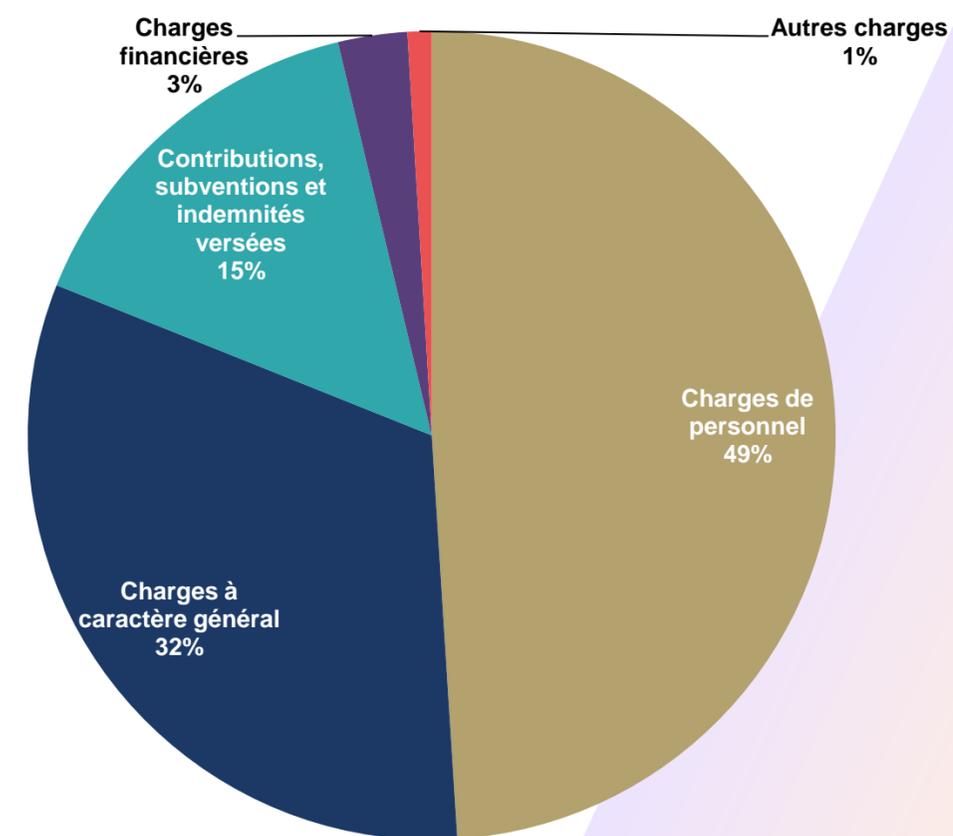
Le chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, après avoir fortement été impacté à la baisse sur les années 2020 et 2021 du fait du Covid-19, est attendu à 11.5M€ sur 2024, 11.7M€ sur 2025 et 12M€ sur 2026.

Enfin les recettes de fonctionnement prennent en compte les cessions des immobilisations estimées à 4.2M€ en 2024 et anticipées à 8M€ sur 2025 et 2.5M€ en 2026. Bien qu'il s'agisse d'une recette d'exploitation, les cessions d'immobilisation correspondent à une opération de diminution du patrimoine dont les recettes sont destinées à financer l'acquisition de nouveaux équipements. En conséquence l'enregistrement de cette recette en produit d'investissement est admis.

Au total, l'évolution des recettes de fonctionnement est anticipée en baisse de - 0.48 % par rapport à 2023.

b. Les charges de fonctionnement

Structure des dépenses de gestion courante en 2024



Les charges de personnel (49 %) constituent le principal poste de dépenses. Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents.

Les charges à caractère général (32%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation, le prix des fluides et par la politique d'externalisation de certains services. Ces dernières sont fortement impactées depuis 2022 par l'inflation.

Les autres charges de gestion courante (15 %) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations au SDIS et aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les autres charges font référence aux autres reversements (article 739) ainsi qu'aux charges exceptionnelles (chapitre 67).

Les charges financières représentent quant à elles 3 % des dépenses réelles totales de fonctionnement.

i. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

A compter de 2025, la Ville prévoit une progression annuelle de 2 % de ses charges puis 2 % les années suivantes. Une évolution du chapitre égale à l'inflation implique une stabilité de la consommation réelle de charges à caractère général.

Ces dépenses représentent 32 % pour la Ville en 2024, la moyenne de la strate (011/DRF) s'élève à 20,15% en 2021.



ii. Les charges de personnel

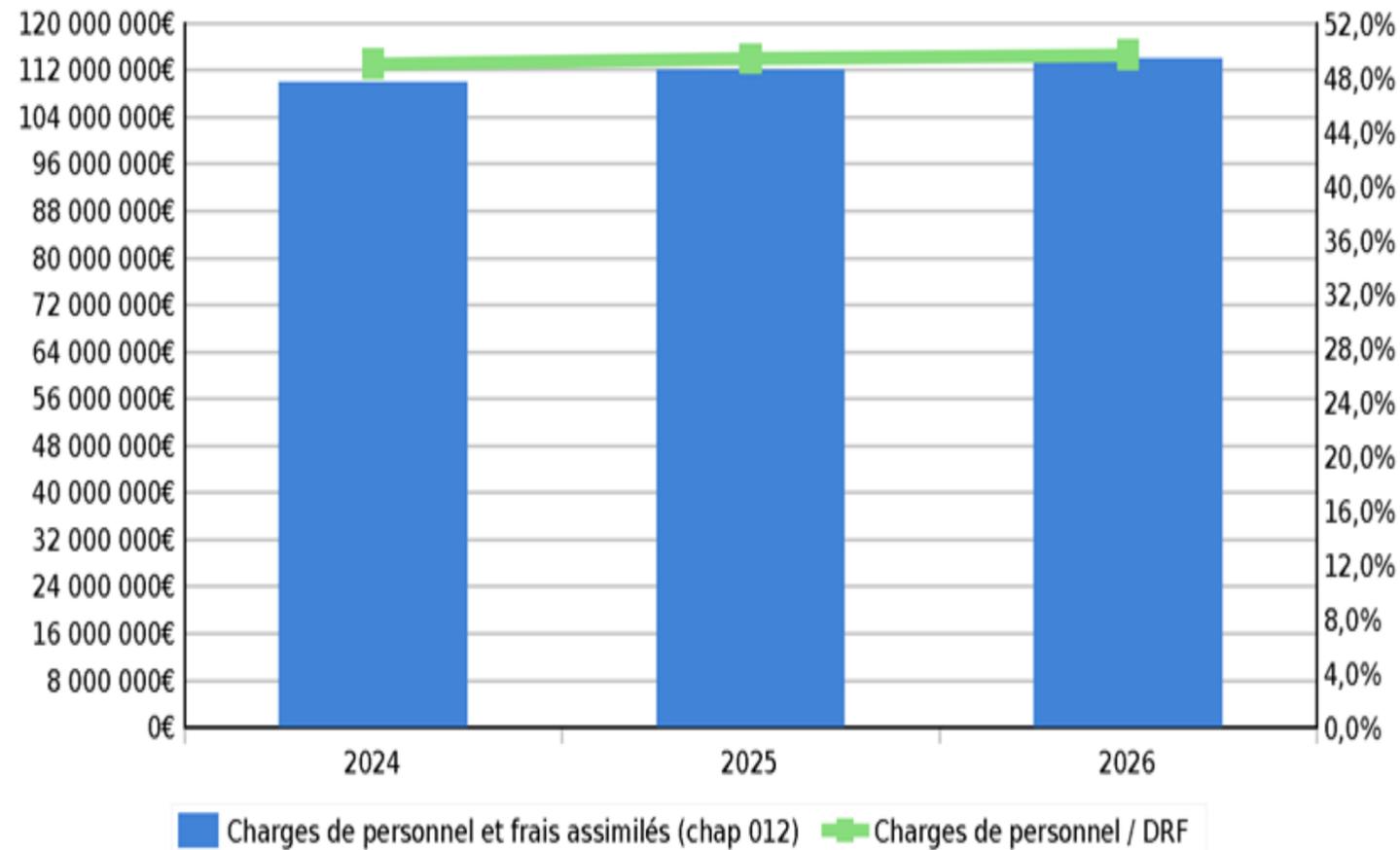
Ces dépenses qui représentent près de la moitié (49%) du poids global des DRF de la Ville de Nîmes, soit le premier poste de dépenses, constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années l'efficacité de la maîtrise des dépenses de personnel.

Il est à noter que la moyenne de la strate s'élève à 50% en 2023. (La moyenne de la strate s'élève à 58 % hors Paris)

En 2024, la Ville anticipe une hausse de +1.48 % de ses dépenses de personnel, une hausse de 1.82% est estimée pour 2025 et pour les années suivantes une évolution moyenne relative au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 1.8 % par an.
 Le PLFSS 2025 prévoit une augmentation de 4 points de la cotisation employeur à la CNRACL (+2,1 M€).

Evolution des charges de personnel

Charges de personnel



iii. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges qui comprennent les contingents et participations obligatoires (art. 655 dont contribution SDIS) et les subventions de fonctionnement versées (art. 657 dont subvention CCAS et Caisse des écoles) sont envisagées relativement stables.

Les autres charges sont indexées sur l'inflation anticipée, celles-ci étant fortement perméables.

iv. Les charges financières

Les frais financiers découlent de la tendance morte de la dette financière, issues des anticipations de marché. La prospective s'établit donc sur un contexte de taux de marché assez volatile avec des taux en remontée.

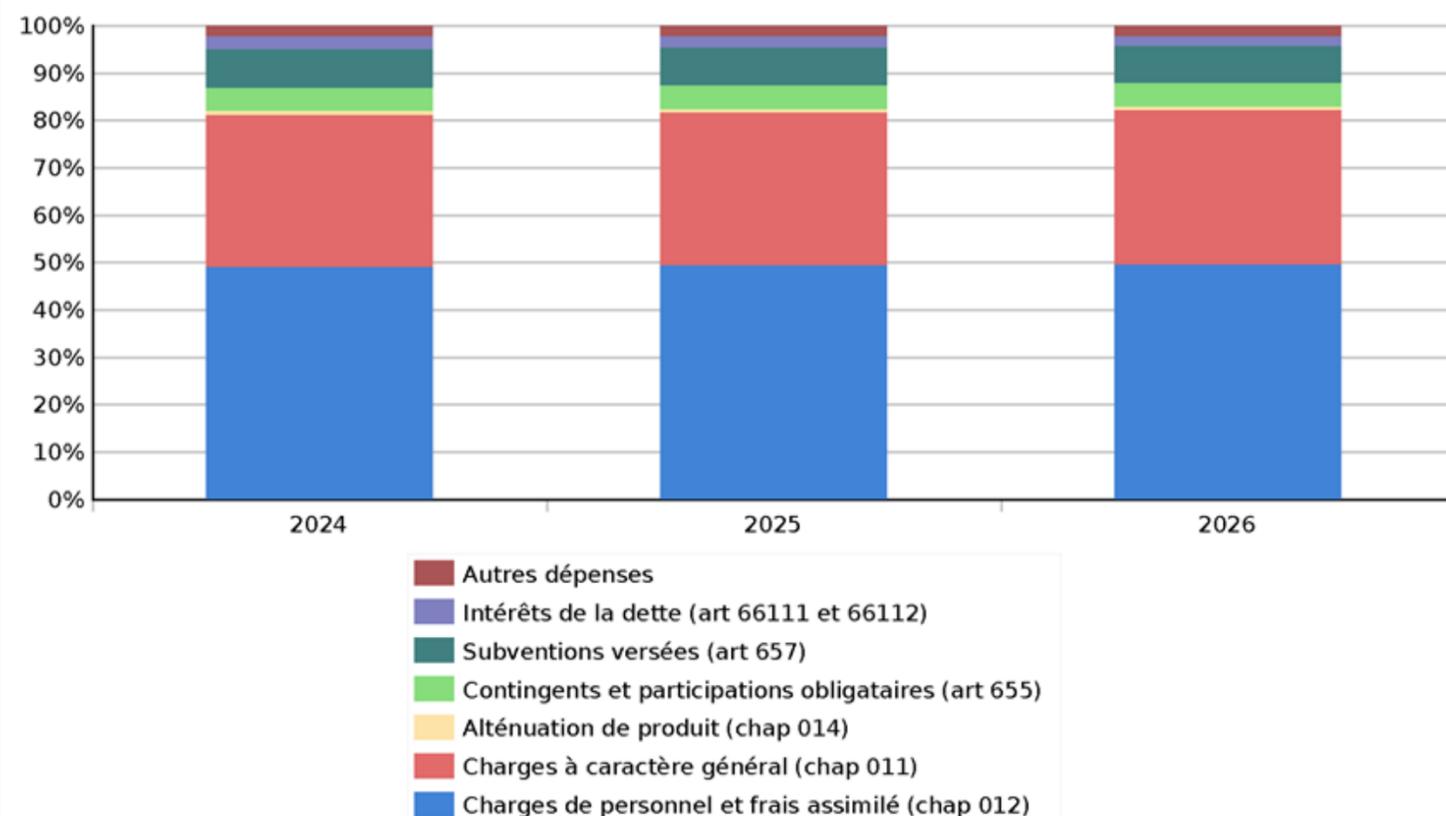
Les intérêts de la dette future sont calculés sur l'hypothèse dès 2025 d'un recours au financement bancaire compris entre 0 € et 13M€ par an, sur une durée d'amortissement de 20 ans avec un amortissement du capital constant au taux fixe de 3 % pour 2025 et 2026.

v. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles, tout comme les atténuations de produits, sont figées.

Au total, l'évolution des dépenses de gestion est anticipée comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement



2024 est marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement en raison de l'inflation qui affecte fortement la plupart des dépenses et une hausse du point d'indice qui impacte les dépenses de personnel. A compter de 2025 les dépenses réelles de fonctionnement progressent en raison de l'évolution croissante des deux principaux chapitres, à savoir les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Au global, on constate une trajectoire équilibrée des dépenses et des recettes de fonctionnement assurant la stabilité de l'autofinancement.

a. Les recettes d'investissement

i. Les subventions d'investissements

Compte tenu des incertitudes en matière de subvention d'investissement, non seulement sur le montant perceptible mais aussi et surtout sur l'exercice d'encaissement des dites subventions, le montant estimé en 2024 est de 10M€, la prise en compte d'une hypothèse moyenne de 7,5M€ de subventions par an dès 2025 est retenue.

Un ajustement pourra être décidé en fonction des demandes présentées par la ville.

ii. L'emprunt

En 2024 la ville a eu un recours au financement bancaire à hauteur de 18.5M€. En 2025 la ville pourra limiter au maximum son recours à l'emprunt concernant le budget principal.

iii. Dotations, fonds divers et réserves

Pour le FCTVA, depuis le 1er janvier 2015 la loi de finance l'a revalorisé à 16.404%, (eu égard à l'historique des remboursements et au PLF 2025, un taux moyen de 14% est appliqué sur l'ensemble des dépenses d'équipements).

La taxe locale d'équipement ainsi que la taxe d'aménagement sont maintenues constantes.

b. Les dépenses d'investissement

En annexe se trouvent les opérations d'investissement et autorisations de programme figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui font l'objet d'un arbitrage annuel lors de la préparation budgétaire pour respecter le niveau optimal d'investissement fixé.

i. Les immobilisations

De la prospective découle un niveau d'investissement dit optimal afin de garantir les grands équilibres financiers de la collectivité.

Ce niveau d'investissement peut trouver des leviers de croissance si et seulement si des marges de manœuvre sont dégagées sur la section de fonctionnement.

La ville est en mesure de financer une enveloppe de 61M€ en 2024, de 50M€ en 2025 et 65M€ en 2026 grâce à un bon niveau d'épargne nette, à ses autres ressources propres, telles que les cessions et à sa capacité à emprunter.

ii. Le remboursement en capital des emprunts

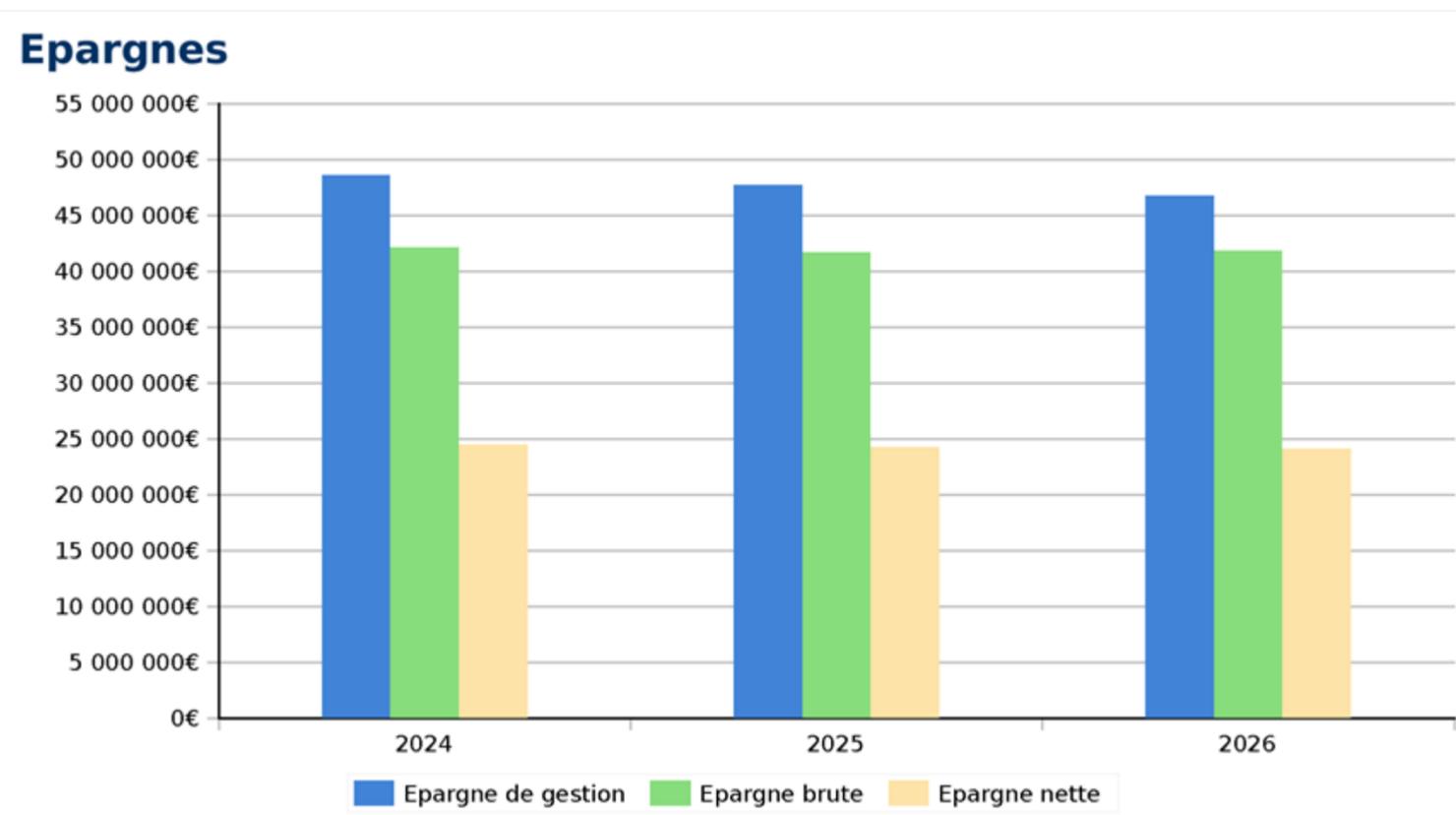
L'extinction de la dette est issue directement des projections factuelles.

c. Analyse macroéconomique

Dans la prospective des finances de la ville et conformément aux hypothèses retenues :

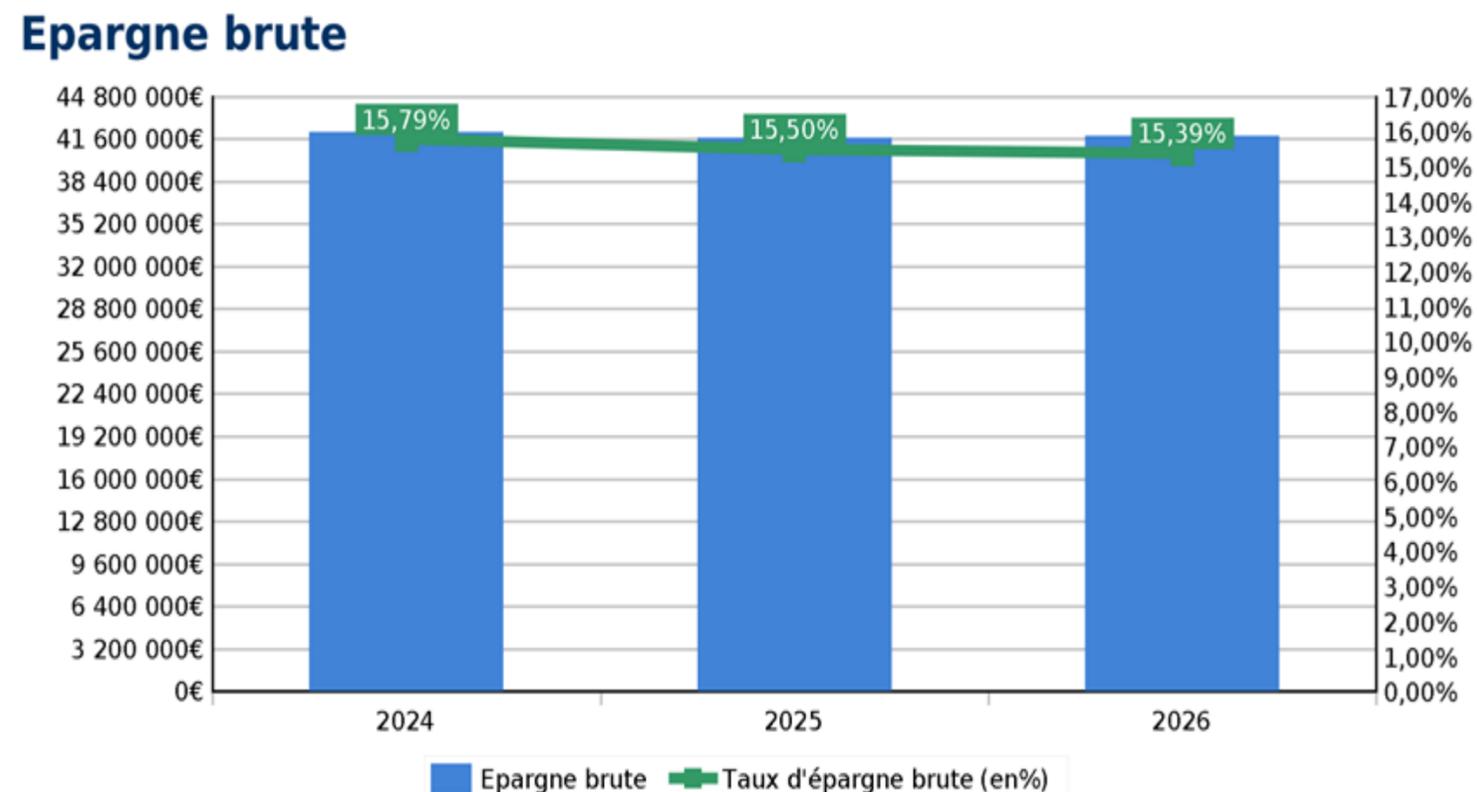


Evolution des épargnes (hors cessions)



L'épargne nette augmente du fait de la diminution des remboursements en capital pour financer les opérations d'équipements via un plus faible recours à l'emprunt. Elle se retrouve à 24.5M€ en 2024 et est envisagée à 24.1 M€ en 2026.

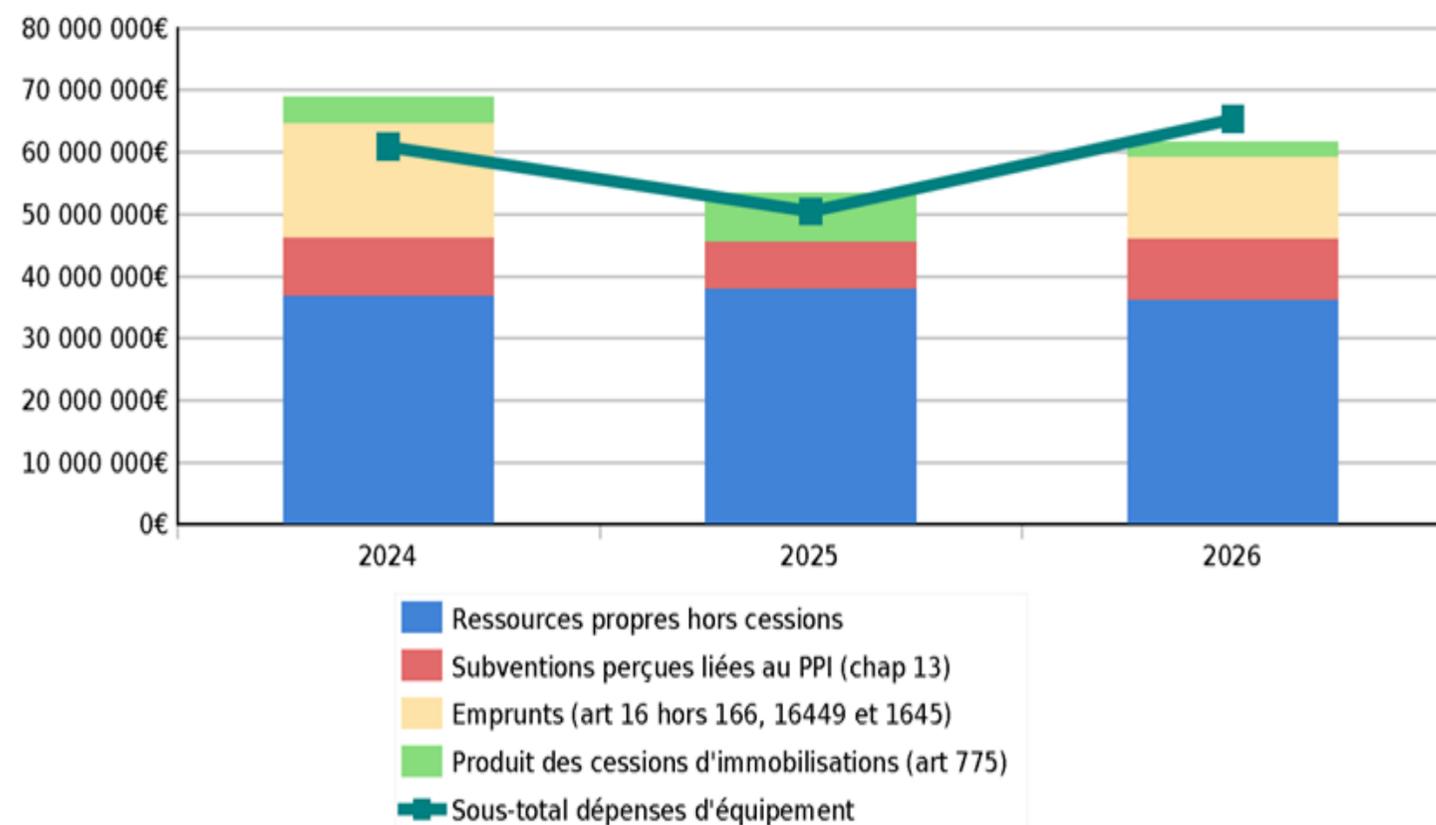
Epargne brute et taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute baisse jusqu'en 2026 mais reste au-dessus du seuil recommandé par la Chambre Régionale des Comptes (entre 8 et 12%), Cela permet d'assurer à plus de 50% le financement des investissements prévisionnels. Le recours à l'endettement représente du financement des investissements (les remboursements étant supérieurs ou égaux aux emprunts).

Financement des investissements de la ville en M€

Répartition du financement de l'investissement



La Ville est en mesure de financer 183,9 M€ de dépenses d'équipement sur la période 2024-2026 grâce à un niveau correct d'épargne nette et à sa capacité à emprunter.

Sur cette même période, le recours à l'emprunt est estimé à 31.6M€ ce qui fait passer l'encours de dette de 179M€ fin 2024 à 157.7M€ fin 2026. Le ratio de désendettement passe de 4,3 ans en 2024 à 3.8 ans en 2026, soit en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Par ailleurs, le fonds de roulement est de 29.4M€ en 2024, 32.4M€ en 2025 et de 28,5M€ estimé en 2026, ce qui permet à la Ville de réduire son recours à l'emprunt.

Ces résultats satisfaisants dans un contexte de forte réduction des dotations d'Etat et d'une telle inflation, s'expliquent par les orientations prises pour la construction du budget.

II- LES DEPENSES DE PERSONNEL

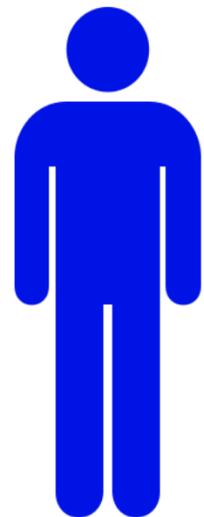


Evolution des effectifs 2020 à 2024

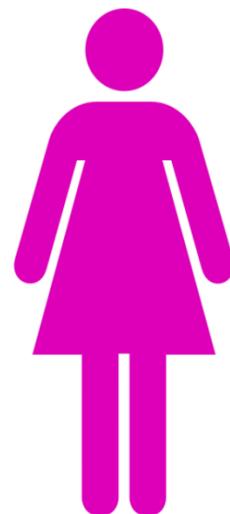
	Déc-22	Déc-23	Sept-24
Effectifs	2 674	2 711	2 657
ETP	2 322,02	2 354,47	2 270,54
Chap 12	103 472 075,69	108 390 752.40	83 772 171,42

Au total les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) sur l'exercice 2024 devraient s'élever à 111 696 228,60 € (projection en année pleine des dépenses constatées au 30/09/2024)

Âge moyen des agents de la Ville de Nîmes au 30/09/2024

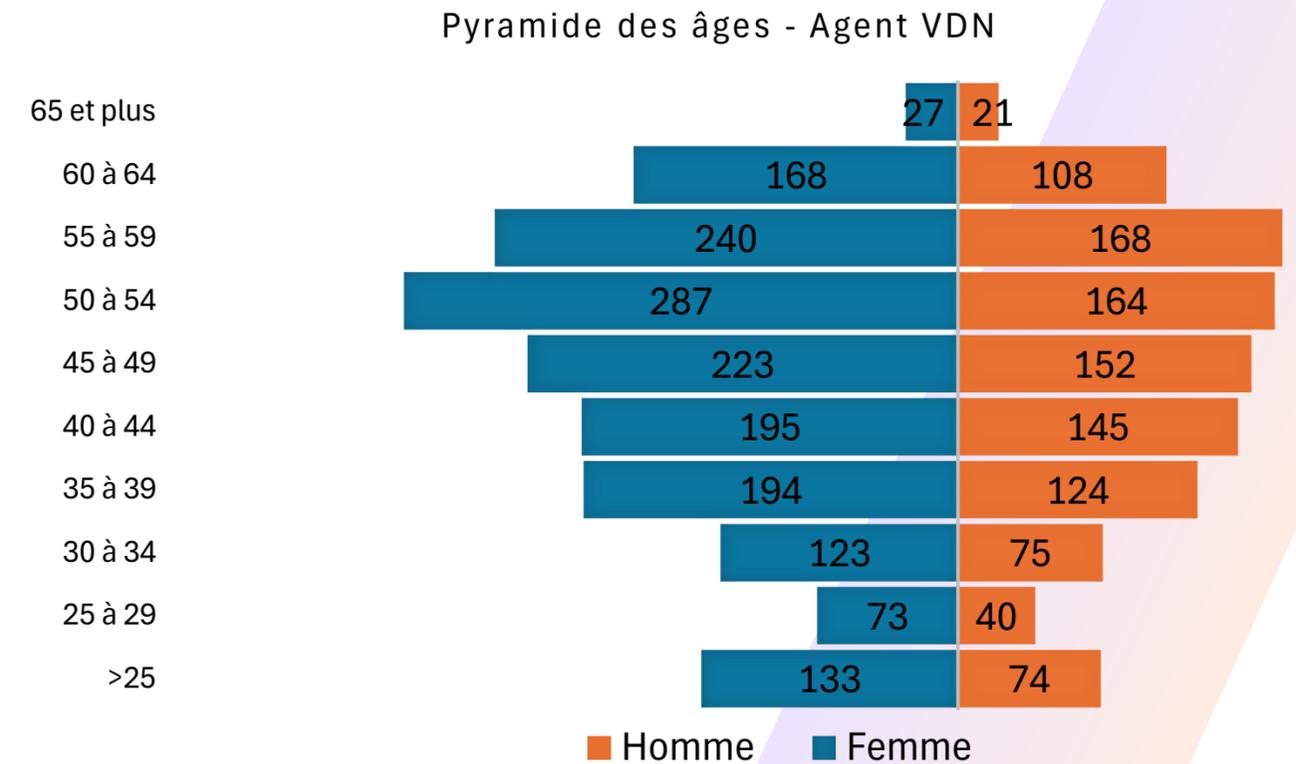


46 ans

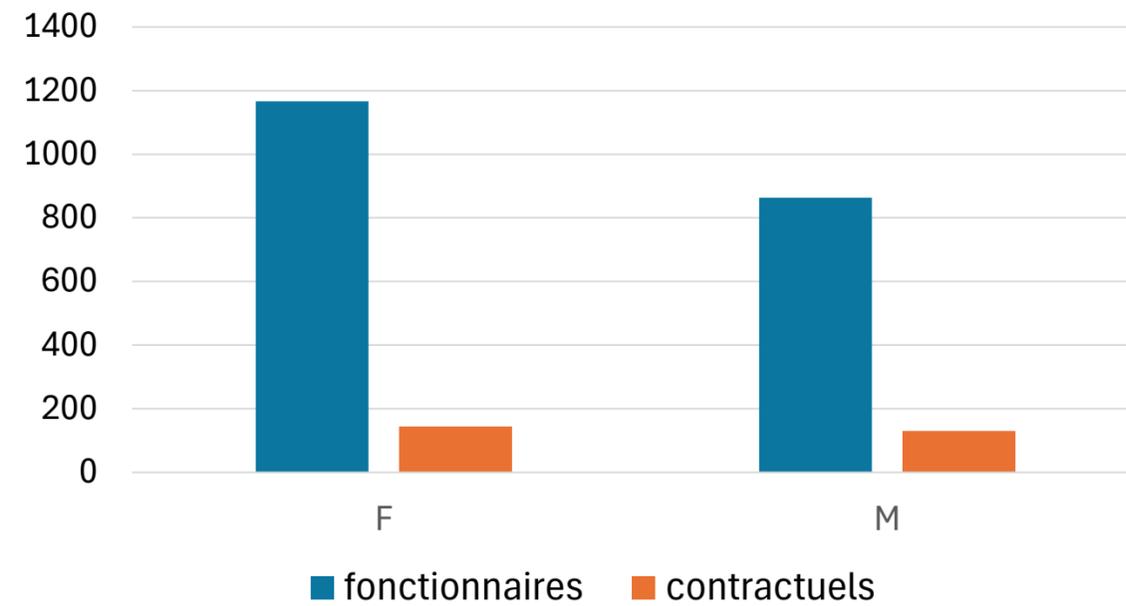


45 ans

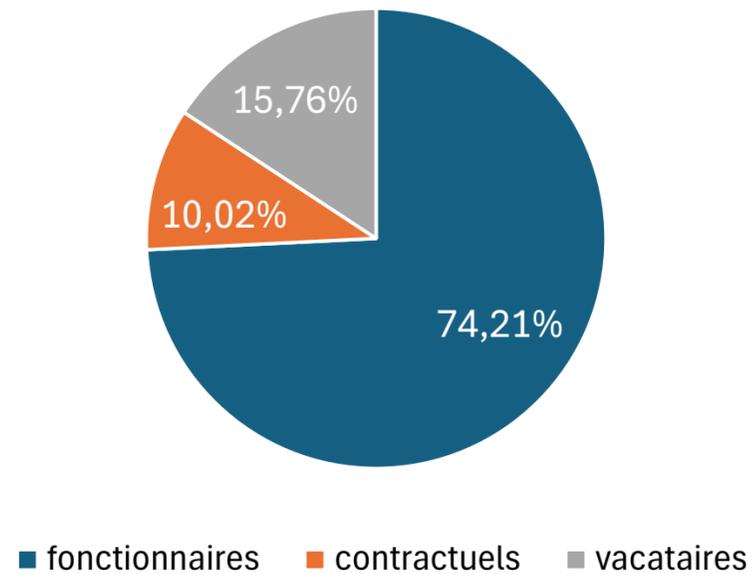
Pyramide des âges de la Ville de Nîmes au 30/09/2024



Répartition homme / femme par statut au 30/09/2024



Répartition des effectifs par statut au 30/09/2024

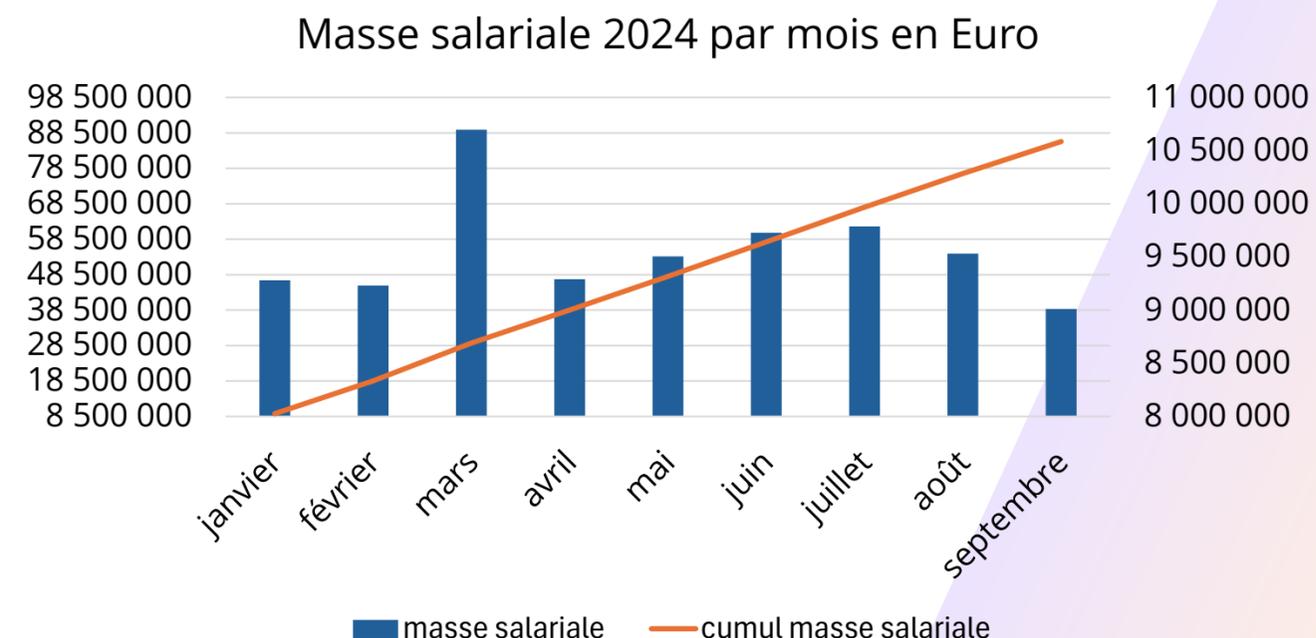


Dépenses de personnels - contractuels - de janv à sept 2024

Libellé filière	Code catégorie	Traitement Indiciaire	Prime Indemnité	HS IHTS	Totaux
Filière administrative	A	762 165,46	322 991,27		1 085 156,73
	B	297 745,31	80 806,33		378 551,64
	C	350 732,07	43 021,74	988,54	394 742,35
Filière administrative	SS Total	1 410 642,84	446 819,34	988,54	1 858 450,72
Filière animation	B	34 796,77	6 517,72		41 314,49
	C	580 181,51	69 814,45	745,16	650 741,12
Filière animation	SS Total	614 978,28	76 332,17	745,16	692 055,61
Filière culturelle	A	142 298,78	20 245,50		162 544,28
	B	224 416,36	33 808,77	1 282,13	259 507,26
	C	206 039,76	15 320,62	878,71	222 239,09
Filière culturelle	SS Total	572 754,90	69 374,89	2 160,84	644 290,63
Filière médico-sociale	A	49 177,35	7 575,84		56 753,19
	B	137 860,73	28 886,20		166 746,93
Filière médico-sociale	SS Total	187 038,08	36 462,04		223 500,12
Filière Sécurité (Police Municipale)	C			112,32	112,32
Filière Sécurité (Police Municipale)	SS Total			112,32	112,32
Filière Sociale	A	105 679,32	21 142,28		126 821,60
	C	11 707,06	1 903,49		13 610,55
Filière Sociale	SS Total	117 386,38	23 045,77		140 432,15
Filière sportive	B	14 644,91	2 304,80		16 949,71
	C	3 639,50	602,47		4 241,97
Filière sportive	SS Total	18 284,41	2 907,27		21 191,68
Filière technique	A	373 156,08	129 760,10		502 916,18
	B	333 922,24	95 571,03		429 493,27
	C	889 808,90	118 320,56	13 642,31	1 021 771,77
Filière technique	SS Total	1 596 887,22	343 651,69	13 642,31	1 954 181,22
	SS Total	4 517 972,11	998 593,17	17 649,17	5 534 214,45

Dépenses de personnels – titulaires – de janv à sept 2024

Libellé filière	Catégorie	Traitement Indiciaire au 30/09/2024	NBI 30/09/2024	Prime Indemnité 30/09/2024	HS IHTS au 30/09/2024	Totaux au 30/09/2024
Filière administrative	A	1 775 330,55	41 850,43	645 254,24		2 462 435,22
	B	1 447 291,90	21 736,04	362 411,60	11 879,31	1 843 318,85
	C	4 914 171,64	96 120,54	842 864,94	42 965,60	5 896 122,72
	SS Total	8 136 794,09	159 707,01	1 850 530,78	54 844,91	10 201 876,79
Filière animation	B	645 233,38	19 360,17	146 878,23	2 993,19	814 464,97
	C	3 613 881,64	90 059,77	586 418,08	9 644,33	4 300 003,82
	SS Total	4 259 115,02	109 419,94	733 296,31	12 637,52	5 114 468,79
Filière culturelle	A	1 438 425,31	7 866,47	191 754,46		1 638 046,24
	B	1 152 553,73	30 805,66	192 211,95	1 035,18	1 376 606,52
	C	1 011 558,31	25 735,61	151 781,07	2 438,23	1 191 513,22
	SS Total	3 602 537,35	64 407,74	535 747,48	3 473,41	4 206 165,98
Filière médico-sociale	A	227 556,72	8 114,36	71 773,13		307 444,21
	B	1 092 600,18	26 535,75	289 435,88		1 408 571,81
	SS Total	1 320 156,90	34 650,11	361 209,01		1 716 016,02
Filière Médico-Technique	A	23 060,32		5 327,01		28 387,33
	SS Total	23 060,32		5 327,01		28 387,33
Filière Sécurité (Police Municipale)	A	62 182,77	1 609,73	24 014,29	247,25	88 054,04
	B	224 771,37	7 923,04	79 335,98	6 982,26	319 012,65
	C	2 789 958,06	138 940,77	1 093 134,64	198 730,16	4 220 763,63
	SS Total	3 076 912,20	148 473,54	1 196 484,91	205 959,67	4 627 830,32
Filière Sociale	A	468 785,71	14 846,54	75 735,74		559 367,99
	C	2 351 180,00	48 119,08	329 021,94	1 275,49	2 729 596,51
	SS Total	2 819 965,71	62 965,62	404 757,68	1 275,49	3 288 964,50
Filière sportive	A	26 941,68		12 461,22		39 402,90
	B	636 829,33	7 274,36	106 461,20	3 448,11	754 013,00
	C	36 881,61	1 284,82	7 574,96	215,56	45 956,95
	SS Total	700 652,62	8 559,18	126 497,38	3 663,67	839 372,85
Filière technique	A	765 112,02	5 996,13	350 719,47		1 121 827,62
	B	1 671 671,18	22 199,87	542 320,59	26 056,11	2 262 247,75
	C	12 467 132,05	189 588,91	2 041 046,16	232 916,25	14 930 683,37
	SS Total	14 903 915,25	217 784,91	2 934 086,22	258 972,36	18 314 758,74
	SS Total	38 843 109,46	805 968,05	8 147 936,78	540 827,03	48 337 841,32



LES DONNEES 2024 :

A compter du 1^{er} janvier 2024, augmentation de 5 points d'indice majoré sur l'ensemble des agents :

L'impact de l'augmentation de 5 points d'indice majoré sur l'année complète s'élève à 970 647 euros.

Heures supplémentaires

Entre janvier et septembre 2024, un peu plus de 21 000 heures ont été rémunérées pour un montant de 558 476 euros, soit une augmentation de 3 000 heures par rapport à 2023. À noter que 4 203 heures ont été réalisées dans le cadre des élections.

Les élections européennes

Le coût des élections européennes s'élève à 137 722 euros. À cela s'ajoute le coût des élections législatives anticipées, organisées les 30 juin et 7 juillet 2024, qui s'élève à 244 690 euros.

Coût du Complément Indemnitaire Annuel :

La Ville de Nîmes verse un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), composante variable du RIFSEEP, qui prend en compte l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, évalués lors de l'entretien annuel. Le coût du CIA versé en mars 2024 s'élève à 1 501 697 euros et concerne 1 768 agents bénéficiaires.

L'action sociale

Participation de l'employeur au coût de la mutuelle santé :

Entre janvier et septembre 2024, 1 439 agents bénéficient de cette participation, pour un montant total de 845 314 euros. La projection sur l'année complète évalue ce coût à 1 127 085,33 euros. En 2023, cette dépense s'élevait à 1 053 385,32 euros pour 1 486 agents bénéficiaires. L'augmentation de 6,99 % du coût, pour un nombre d'adhérents équivalent, pourrait s'expliquer par la hausse des cotisations sur les contrats individuels en 2024.

Les avantages en nature

Ils concernent les occupations de logements : 40 logements sont attribués pour nécessité absolue de services à des concierges/gardiens. Les titulaires des emplois suivants bénéficient d'un véhicule de fonction et/ou d'un logement pour nécessité absolue de service : DGST/DGS/DGA Proximité Evènements et Communication/DGA Population et Ressources Humaines.

L'absentéisme

Au 30 septembre 2024, le montant total de retenues au titre de la carence est de 110 317,60 euros. Pour la même période en 2023, le montant était 117 259,86 euros.

Tableau récapitulatif du nombre de jours d'absences Maladies :

Le taux d'absentéisme sur les 9 premiers mois de l'année s'élève à 5.02%.

Rappel de la règle de calcul du taux d'absentéisme : valeur exprimée en pourcent, obtenue en divisant le nombre de jours d'absence par le produit de l'effectif en ETP x 365. Le résultat est multiplié par 100. Le taux d'absentéisme est donc calculé sur une base calendaire.

Période	Année 2022	Année 2023	01/01/2024 au 30/09/2024
Accident de travail	9 380	7 984	5 777
Maladie	54 008	42 453	29 287
Congé Longue Maladie	7 043	5 180	4 179
Congé Longue Durée	4 525	5 376	2 422

LES ORIENTATIONS DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2025 :

1/ Les causes exogènes d'évolution :

- Augmentation du Smic
- Estimation du coût de la protection sociale complémentaire qui est de 150 000 €
- Coût réforme de la Police Municipale: 361 957 €

2/ Mesures d'ordre interne impactant l'évolution de la masse salariale :

Le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) lié au déroulement de carrière des agents, aura un impact évalué à 1 002 115 €.

III- LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



Un contexte géopolitique inquiétant avec une guerre en Ukraine aux conséquences économiques importantes qui se prolonge, un conflit au Proche-Orient qui inquiète la communauté internationale et une situation économique nationale qui va avoir des répercussions sur les finances des collectivités territoriales avec des économies certaines à prévoir, nous obligent cette année encore à adapter la mise en œuvre de nos investissements, tout en préservant les grands chantiers de ce mandat : le palais des congrès, le parc Jacques Chirac, la mise en valeur du patrimoine historique de la ville, l'avancée du programme ANRU, les mesures en faveur de l'environnement et la prise en considération des besoins de la population.

Le programme de la majorité municipale se poursuit autour de 3 enjeux déterminants :

Une ville dynamique et attractive,

Une ville durable et écoresponsable qui préserve son environnement,

Une ville qui favorise la proximité, en portant notamment une attention toute particulière aux quartiers en fragilité (soutenus par l'ANRU).

1 - UNE VILLE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE, MODERNE, SPORTIVE

Après avoir obtenu en septembre 2023 l'inscription de la maison Carré au patrimoine mondial de l'UNESCO et avec pour objectif de renforcer **l'attractivité** de la ville et le **tourisme** comme **moteur de l'emploi**, Nîmes continue les grands projets. La création d'un palais des congrès dans la continuité de la dynamique apportée par le musée de la Romanité est l'un des fils rouges de ce mandat,



Le projet de Palais des Congrès et l'aménagement des espaces connexes

Comme vous le savez le projet consiste à créer un nouvel équipement public d'envergure, de type centre de congrès, en poursuivant la réhabilitation de l'îlot urbain jouxtant les arènes, et le musée de la Romanité.



La création du Palais des Congrès répond à des enjeux forts :

- Renforcer le niveau d'équipement de la ville, en développant une offre globale et cohérente dans le domaine de l'événementiel et du congrès sur la ville de Nîmes ;
- Assurer un développement cohérent de l'îlot urbain situé en cœur de ville, repéré comme un réel atout d'attractivité par rapport à d'autres palais des congrès situés en périphérie de ville (attractivité du cœur de ville et du centre historique, très grande proximité de la gare, des autoroutes et aéroport) ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, la ville de Nîmes, ville centre de la 3^{ème} agglomération de la grande région constitue une base territoriale sur laquelle il faut s'appuyer pour mailler le territoire.

Le projet de Palais des Congrès s'inscrit en complémentarité des dynamiques de rayonnement territorial impulsé par le développement touristique avec la création du [musée de la Romanité](#) et l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la [Maison Carrée](#). Le Palais des Congrès vient renforcer cette stratégie territoriale sur l'axe de l'économie et du tourisme d'affaires et de l'événementiel.

L'étude de programmation conduite en 2019 avait permis de valider les conditions d'implantation du centre des congrès sur l'îlot Arènes-République-Porte de France.

L'année 2021 a été consacrée aux phases d'études d'avant-projet détaillé, d'élaboration de la demande de permis de construire et d'études de projet ; préalables à la consultation des entreprises. A l'issue des études d'avant-projet détaillé, le montant des travaux a été confirmé, avec un engagement contractuel de la maîtrise d'œuvre sur l'estimation.

En parallèle, les fouilles archéologiques ont été engagées pour l'ensemble des parcelles concernées par le projet.



Après l'ouverture du chantier principal en 2023 et la réalisation de la dalle du rez-de-chaussée, l'année 2024 aura été consacrée à l'édification du bâtiment en superstructure et faire apparaître les courbes et espaces du futur équipement.

Le budget complet de l'opération géré au travers d'une autorisation de programme a été réévalué en 2024 à 59,6 M€ TTC.

Ce chantier long et complexe devrait nous conduire à l'ouverture du site à l'automne 2025.



H2 sera le nom retenu pour le futur centre des congrès de Nîmes

La construction du palais des congrès s'accompagne de travaux de réaménagement et de réhabilitation autour de ce site avec notamment une piétonnisation sur 3500 m².



Le réaménagement du quartier urbain porte de France

Avec la volonté de valorisation de la Porte de France, vestige du rempart antique qui doit être fermé à la circulation, c'est le réaménagement de tout le quartier en lien avec l'écusson et des monuments emblématiques de la ville qui est initié. Au sud de la rue Bigot jusqu'à la place Montcalm, la zone sera réservée aux piétons selon les mêmes principes que l'écusson. Des bornes limitant l'accès aux véhicules autorisés, à des horaires définis ont été installées en 2024.

Ces travaux sur l'espace public seront coordonnés avec le chantier du Palais des congrès avec une échéance commune.

Depuis 2023, la maîtrise d'œuvre pour la piétonisation des abords de la porte de France a été lancée afin de permettre sa restauration.

Les travaux de piétonisation ont débuté aux abords de la porte de France. Ce chantier qui comporte sept phases bien distinctes (pour réduire l'impact sur les riverains) a démarré par les rues Jean Reboul, Sainte Ursule et Saint François.

Les autres rues concernées suivront selon le phasage préétabli.



Un nouveau lieu d'exposition dans la chapelle Saint Joseph

La chapelle saint Joseph est l'un des vestiges importants de l'ancien Hôtel Dieu. Mitoyenne du futur Palais des congrès, il est important de la mettre en valeur par son architecture et la création d'une nouvelle liaison piétonne entre la rue Jean Reboul et le jardin archéologique le long de ses façades. Elle est donc également au cœur de la nouvelle zone piétonne qui reliera la place Montcalm à l'écusson.

La chapelle est intégralement inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et elle est désacralisée.

L'enveloppe de la chapelle nécessite des travaux de restauration indispensables pour la conservation et la mise en valeur du monument (toiture, façades, menuiseries et vitraux).

L'intérieur du monument représente actuellement près de 1 000 m² de surfaces au potentiel variable. Au rez-de-chaussée et au premier étage, différentes salles offrent des volumes très intéressants, pour une surface de l'ordre de 400 m². La nef et le chœur constituent notamment un ensemble remarquable de 200 m², avec une hauteur sous plafond supérieure à 8 m.

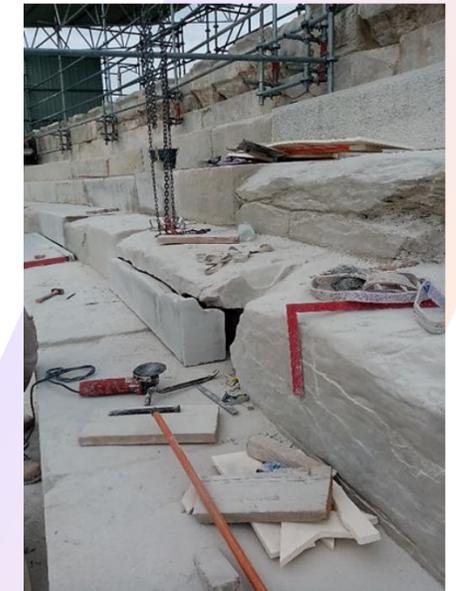
Ce monument qui mérite intrinsèquement d'être valorisé et qui doit se mettre au niveau de la requalification de l'ensemble du quartier est particulièrement adapté pour accueillir un nouvel espace d'exposition

Les études préalables de la restauration de la chapelle se sont prolongées en 2024, ainsi que les études relatives à la zone piétonne.

Suite à la notification de la maîtrise d'œuvre, 2025 sera consacrée à de travaux de diagnostic et de synthèse avec le muséographe.

La restauration des arènes

Ce projet d'envergure se poursuivra jusqu'en 2034. L'amphithéâtre le mieux conservé au monde, source d'attractivité nécessite un travail approfondi de protection contre les eaux de pluies qui s'infiltrent et dégradent le monument. Le programme de rénovation concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



L'année 2024 a été consacrée à l'achèvement du traitement de la couronne des travées 58 à 11, ainsi que des travaux de mise en sécurité du monument.

2025 verra la poursuite de la 2ème phase de sécurisation, le démarrage de la restauration des travées 12 à 16 et la poursuite des études de la CAVEA

Une politique culturelle, évènementielle qui favorise l'attractivité

Le projet du Conservatoire

Le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art dramatique de Nîmes contribue à l'essor de l'enseignement artistique en pays gardois et au niveau des territoires limitrophes, en offrant les cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage.

Les locaux actuels du Conservatoire sont regroupés sur trois sites distincts situés au centre de la Ville de Nîmes. Ils ne sont plus adaptés aux besoins de l'enseignement artistique spécialisé et leur grande vétusté ne permet pas d'envisager de manière pérenne la continuité de leur utilisation. De plus, l'établissement, dans sa fonction de centre de ressources et d'accueil des différents publics, a le souci d'élargir et de proposer une offre cohérente sur son territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Nîmes a souhaité lancer une étude de programmation pour la création d'un nouveau Conservatoire à rayonnement Départemental sur un site unique afin de :

- Garantir l'accueil des élèves et du personnel en toute sécurité, et dans des conditions optimales d'enseignement et de confort (surfaces, acoustique, stockage, accessibilité...).

- Créer un lieu d'échanges, de culture et de diffusion, au rayonnement élargi. Un dialogue compétitif a désigné courant 2024 l'équipe d'architecture qui aura la charge de la création du conservatoire à rayonnement départemental dans le bâtiment des Carmes. Le lauréat aura la charge de produire l'avant-projet.

Les études nécessaires au lancement des travaux se sont poursuivies en 2024.

En 2025 l'équipe lauréate du dialogue compétitif engagera les études de maîtrise d'œuvre pour le transfert du conservatoire dans le bâtiment des carmes où se trouve actuellement la faculté des sciences.

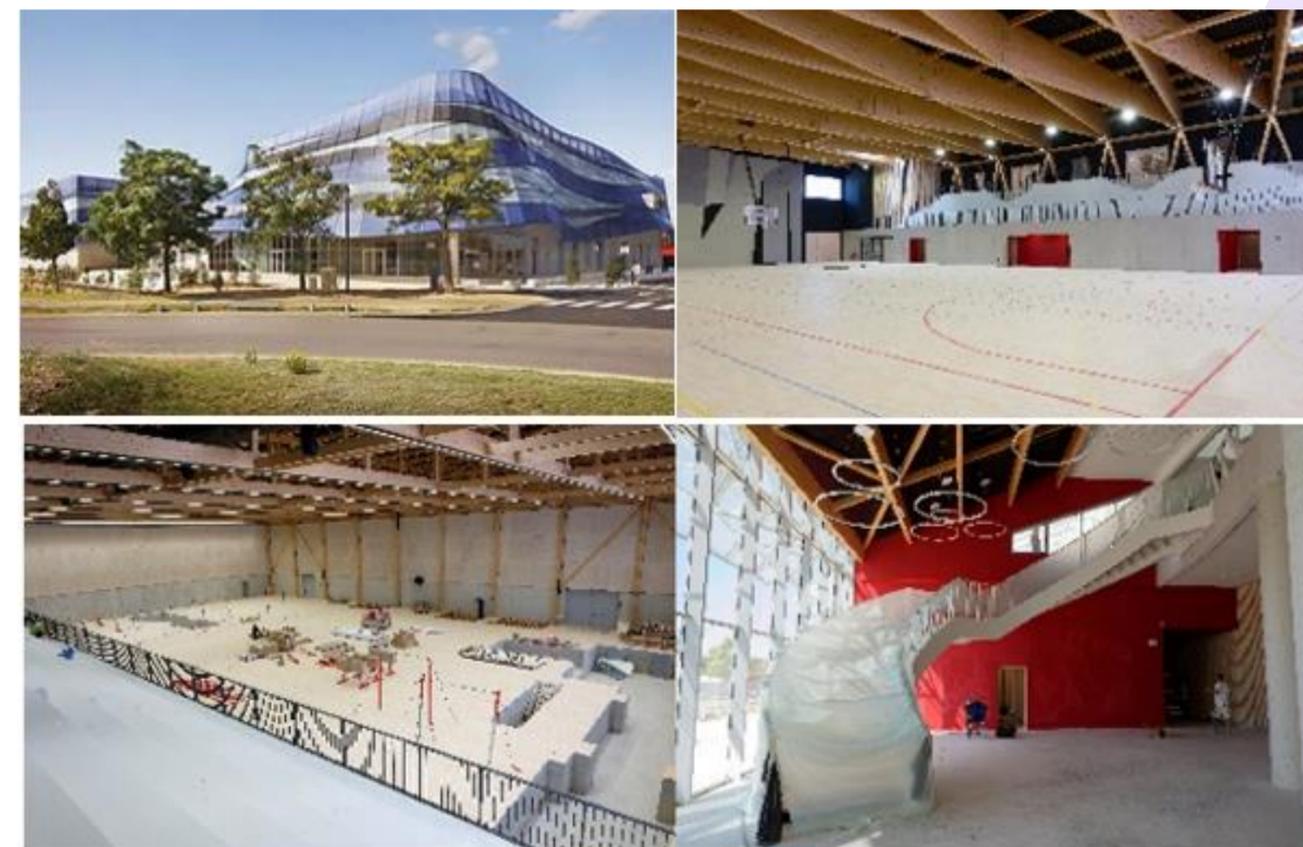


Une ville qui s'engage pour le bien-être de ses sportifs

La création d'une halle des sports au Mas de Vignoles



Afin d'assurer la continuité des missions publiques du stade des costières voué à être reconstruit, la ville de Nîmes a édifié un nouveau complexe multisport de 8700 m² au mas de Vignoles. Cette halle comportera un espace pouvant accueillir des manifestations, des expositions ainsi que des salles dédiées à la pratique sportive dans un cadre scolaire ou associatif comme l'escrime, la gymnastique artistique, rythmique, différents sports collectifs ou encore l'escalade. Ce programme de construction est le fruit d'une concertation entre la Direction des Sports de la Ville et les associations concernées.



C'est un des projet phare de ce mandat qui est maintenant terminé Elle accueille depuis le 5 novembre 18 associations sportives et permet la pratique d'une soixantaine de disciplines sportives différentes.

En complément de cette halle la réhabilitation de [l'espace création](#) permettra d'accueillir à l'issue des travaux, des associations qui jusqu'alors pratiquaient leurs activités dans les locaux annexes du stade des Costières.

La réhabilitation de l'espace création

La finalisation des travaux engagés pour la réhabilitation de l'Espace Création a permis d'accueillir en septembre 2024 quatre activités anciennement localisées au stade des costières (billard, radioamateur, échecs et scrabble), aux côtés des ateliers rénovés de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes.



Les Halles :

Du fait de sa forte fréquentation quotidienne, les halles ont besoin d'une nécessaire remise en état générale et poussée des équipements techniques. Pour cela, de gros travaux de mises aux normes et de reprise des façades seront lancés afin de donner une nouvelle dynamique.

D'un point de vue architectural un travail sur la lumière naturelle sera apporté, notamment au travers de certaines façades.

Un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé fin 2024 afin de sélectionner un projet courant 2025.

De nouveaux aménagements urbains pour rendre le cœur de ville accessible

La valorisation du cœur de ville s'est traduite en 2024 par la requalification des rues Maubet, Etoiles et Thoumayne et la piétonisation de la rue Auguste.

Les requalifications des [rues aux abords des Halles](#) ont débuté en septembre 2024, elles se poursuivront en 2025, tout comme la pose de bornes automatiques.

Pour 2025, plusieurs aménagements sont prévus, notamment :

- Les études de maîtrise d'œuvre pour la création du giratoire route d'Arles/rue des Platanettes dans le cadre du prolongement de la voie urbaine seront engagées.
- L'échangeur entre la route de Sauve et la RN106 sera également sécurisé et requalifié.
- Des aménagements route d'Arles en faveur des modes actifs sont prévus.
- Une quinzaine de voies ont ainsi été rénovées

Concernant son programme de rénovation de la voirie, la ville à investit plus de 5 M€ en 2024 pour une quinzaine de voies et utilisé des techniques routières innovantes pour la réduction du bruit, notamment par l'emploi d'enrobés acoustiques boulevard Allende. Ces actions se poursuivront en 2025.

La promotion du commerce de proximité

L'année 2024 a connu une forte activité, tout d'abord avec la célébration des 30 ans des Jeudis de Nîmes qui a rencontré un véritable succès grâce aux nouveautés artistiques et gastronomiques et à l'ajout de plusieurs scènes musicales

Les 140 ans des halles ont également contribué à créer du flux au centre-ville à travers les animations qui ont eu lieu tout au long de l'année.



Une action nouvelle fut la distribution à partir de Pâques de drapeaux de façade, une décoration qui a été fortement appréciée par l'ensemble des commerçants, permettant une meilleure communication et une réduction de chevalets sur le domaine public.



A l'occasion des jeudis de Nîmes, les rues de l'écusson sont passées aux couleurs du Denim par l'installation de plafond de rue en toile de jean.

Pour la première fois, les animations des braderies ont été retransmises en direct sur la page Facebook de la ville.

La reconduction de la gratuité du stationnement de surface pour certaines animations commerciales a permis de confirmer la volonté de la ville de maintenir une aide pour la clientèle des commerces les jours d'animations commerciales.

Pour les journées Romaines, près de 400 tuniques romaines (deux fois plus qu'en 2023), confectionnées par les couturières des ateliers municipaux, ont été distribuées aux commerçants, ainsi que des nappes aux couleurs de la ville qui ont décorées les stands du marché antique.

La mise en application du nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) se poursuit avec la dépose de deux cents dispositifs publicitaires en infraction et la mise aux normes des enseignes.

Une communication constante avec les commerçants permet d'informer et de recueillir leur niveau de satisfaction sur les animations et actions proposées en faveur du commerce.

Occupation du domaine public :
Dès janvier 2025 une nouvelle politique tarifaire portant sur les Occupations du Domaine Public (ODP) incluant les marchés de plein air, les terrasses, les manifestations et toute occupation à caractère commerciale sera mis en place.



Redynamisation du commerce :

Grace à la prospection d'enseigne nationale, un travail en étroite collaboration avec les développeurs d'enseignes, les agents immobiliers et la présence sur des salons professionnels, devrait nous permettre d'accueillir plusieurs enseignes importantes au centre-ville comme : Fragonard, Les Galeries Lafayette et Mr Bricolage

L'arrivée des Galerie Lafayette à l'automne 2025 à la Coupole des Halles impactera son fonctionnement par les travaux préalable à son installation.

Le suivi journalier des Halles commercialement et techniquement continuera d'être une priorité des agents dédiés afin de faire progresser le niveau d'accueil et la qualité du site.



2- UNE VILLE QUI S'INVESTIT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Cette mandature est en grande partie consacrée au renouvellement urbain.

Depuis la signature de la convention ANRU fin 2021, à la délivrance des arrêtés d'autorisations environnementales uniques, les trois quartiers NPNRU de Nîmes : Pissevin Valdegour, Mas de Mingue et Chemin Bas d'Avignon, les phases opérationnelles ont ainsi pu débuter sur 2024 avec des travaux visant à l'aménagement d'espaces publics, la démolition de constructions de logements, la délivrance de permis de construire visant à permettre la diversification de l'Habitat dans ces quartiers.

Sur 2025, la délivrance de plusieurs autorisations d'urbanisme, et les évolutions de certains projets en accord avec l'ANRU permettront de débloquer certains projets intégrant la relocalisation de commerces et services issus d'immeubles à démolir.

Les phases opérationnelles vont pouvoir se poursuivre et s'intensifier.

Sur le quartier Pissevin Valdegour, pour 2025 :

- Poursuite des chantiers de construction pour les programmes immobiliers Kennedy Sud par GGL/Hélénis et Portes des Arts par STS promotion.
- Démarrage du chantier de la Maison de l'environnement et de la biodiversité début 2025.
- Lancement de la consultation promoteur concernant le secteur Kennedy Nord
- Démolition de la tour Perrin, Travaux de démolition par les bailleurs :
 - Démarrage de la démolition de la Tour Jean Perrin et de la Tour Avogadro par HDG,
 - Démolition des Tours du CROUS par l'EPF.



Extrait projet du futur quartier de Pissevin

Plan de sauvegarde de Wagner :

Un avenant n°2 visant à prolonger le plan de sauvegarde jusqu'en 2026 a été signé. Les travaux de désenfumage des sous-sols des quatre copropriétés seront réalisés à fin 2024, marquant ainsi la fin du chantier des travaux d'urgence lancé en 2022. Les travaux d'acquisition vont se poursuivre dans les seuils fixés et des travaux complémentaires vont être engagés notamment pour réhabiliter les entrées des quatre immeubles.

Orcod'in :

Concernant l'Orcod'in, les études pré-opérationnelles menées par l'EPF, la ville et Nîmes Métropole ont été finalisées. Les 2 conventions d'OPAH CD sur les immeubles le BIGORRE et le PARC DES SPORTS seront lancées en 2025, permettant le lancement d'OPAH CD multisite sur ces 2 copropriété par la Ville de Nîmes.

Le permis de louer :

Mis en place en 2023 pour notamment lutter contre les marchands de sommeil, le Conseil Municipal a validé cette année l'extension du périmètre du dispositif permettant d'englober les 4 copropriétés de la galerie R. WAGNER en 2025. L'objectif quantitatif de demandes de permis de louer est estimé à 100 dossiers/an. 80 à 90 dossiers de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) seront également traités.

Ferme école – Maison de la biodiversité :

Elle sera désormais localisée dans la pinède de Valdegour et sera renommée : la maison de la biodiversité. Elle proposera un espace éducatif orienté pour le jeune public et permettra de développer par l'expérimentation l'intérêt pour les sciences, le raisonnement scientifique, La connaissance du vivant (domestiques / sauvages), la curiosité, la créativité, l'esprit critique, la citoyenneté : Respect de l'environnement, du vivant.

Après avoir obtenu le permis de construire fin 2023, 2025 sera consacrée aux études et travaux. La livraison est prévue au cours du 1^{er} semestre 2026.



En mai 2025, une médiathèque provisoire ouvrira à proximité de l'école Langevin dans l'attente du transfert de la médiathèque Marc Bernard.

Pour le quartier Mas de Mingue :

Des phases plus opérationnelles ont démarré en 2024 avec le lancement de nombreux travaux d'aménagement de la phase 1, le secteur d'Agrippa d'Aubigné, le parvis du collège d'Ada Lovelace et le début de la phase 2 avec l'aménagement du jardin des Mimosas notamment.

En 2025 un certain nombre d'opération d'aménagement global se poursuivront par :

- des démolitions structurantes : la cage d'escalier de Claverie, et par la suite les bâtiments Montaigne et Ronsard
- L'aménagement de l'axe pénétrant du quartier (Claverie) et la desserte des Grillons,
- L'aménagement des espaces autour du centre social Jean Paulhan rénové faisant suite aux travaux lancés par la commune,
- Le déménagement de la mairie annexe et de la crèche des grillons,
- Et la poursuite de l'aménagement du jardin des Mimosas,

Ces travaux sont accompagnés par un suivi de la part de la maîtrise d'œuvre externe assurée par la direction de l'urbanisme de la ville de Nîmes et un suivi écologique dans le cadre de la bonne application des mesures inscrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale unique.

L'acquisition d'une maison (par expropriation) prévue initialement sur 2024, devrait se réaliser sur 2025, et permettre le déroulé du projet d'aménagement des espaces publics dans le secteur.

A la copropriété « Les Grillons » :

Cette copropriété située dans le quartier du mas de Mingue, a voté les travaux pour les phases 1 et 2 lors de son assemblée générale de septembre 2023.

Le chantier démarré en mai 2024 devrait se terminer en juin 2025. Une entreprise de sécurité a été recrutée par la Ville et le bailleur Habitat du Gard afin d'accompagner les entreprises pendant toute la durée des chantiers (Grillons et Immeuble Claverie appartenant à Habitat du Gard).

Le vote des phases 3/4/5 (réaménagement du parking et de réhabilitation énergétique) devrait être réalisé en décembre 2024 et le chantier devrait démarrer en septembre 2025 pour une durée de 18 mois.



Photomontage — Mas de Mingue — Copropriété les Grillons

Au Chemin Bas d'Avignon :

Après la démolition des 2/3 des garages, et l'opération de recyclage par les acquisitions de logements via l'EPF Occitanie ; les négociations se poursuivront en 2025.

Les travaux sur l'espace sportif du Pelatan ont pu être finalisés au 1er mai 2024.

Les travaux liés aux secteurs d'intervention prioritaires Axe Jean Moulin îlot Braque vont se poursuivre avec les aménagements des espaces de la rue Brossolette (pour accompagner les opérations de réhabilitation et résidentialisation d'Habitat du Gard, ainsi que le nouveau passage piétons entre le collège Romain Rolland et l'école Jean Moulin etc

L'opération Jacqueline Auriol arrive à son terme avec la livraison attendue de 30 logements Locatifs Sociaux portée par Habitat du Gard.



Plan de masse de Chemin Bas d'Avignon

A la copropriété « Le Portal » :

Les acquisitions se sont poursuivies sur l'année 2024 (par l'EPF Occitanie), favorisées par la déclaration d'utilité publique qui a été lancée.

Les travaux d'urgence sur les 3 immeubles du PORTAL sont en cours de finalisation (subventionnés par l'Anru, la ville de Nîmes et Nîmes métropole).

En 2025 L'EPF sera l'unique propriétaire du PORTAL (fin de la copropriété). L'objectif en termes de relogement est calibré à 10 ménages.

Une nouvelle convention partenariale sera contractualisée pour poursuivre l'action de maîtrise foncière sur le Portal et la gestion des biens immobiliers acquis dans l'attente des futures démolitions.

L'action de la ville dans les quartiers prioritaires se traduit également par la poursuite d'actions d'envergure en faveur de la réussite éducative scolaire :

La reconstruction du groupe scolaire Léo Rousson - quartier du Clos d'Orville, à partir du projet lauréat du concours d'architecte organisé début 2020, a connu une première phase importante début 2023 avec le déménagement provisoire de l'école élémentaire sur le Mas Boulbon et de l'école maternelle sur l'école élémentaire Emile Gauzy. Suite au démarrage des phases opérationnelles de reconstruction du futur groupe scolaire, les travaux ont continués en 2024.

Cette école basée sur la biodiversité ouvrira en 2025 avec 12 classes.



Les politiques éducatives partenariales se poursuivent : elles sont un des facteurs-clés à la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes car elles permettent de mettre au point progressivement une action coordonnée entre les acteurs éducatifs de nature à assurer les continuités éducatives entre les différents services d'accueil d'enfant durant ses différents temps de vie (temps scolaire en classe, temps périscolaire à l'école avant et après la classe, temps extrascolaire de loisirs en dehors des périodes de fonctionnement de l'école).

L'année 2025 va se centrer autour du climat scolaire, du développement durable (restauration scolaire, performance énergétique des bâtiments scolaires), et d'actions socio-éducatives inclusives en direction des enfants et des familles principalement en situation de précarité.

L'actualisation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et la signature d'une Convention Territoire Global (en remplacement du CEJ) qui sont les deux principaux documents supports de l'ambition de la Ville en matière de politique éducative permet un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire afin de déterminer les priorités d'action collectivement partagées.

Pour le volet santé du PEDT en lien avec la Direction de l'Éducation la direction de la santé travaille à :

Développer l'axe Education pour la santé et prévention dans les crèches municipales.

Ce volet initié en 2022 par de premières prises de contacts et propositions d'actions se déploie progressivement depuis 2023 dans les 5 crèches municipales. Arrivée à maturité, les actions continueront en 2025 sur la thématique des accidents domestiques.

Poursuivre la montée en puissance de l'Éducation pour la santé et de la prévention dans les Ecoles Primaires de la Ville.

- La Ville a un rôle majeur à tenir dans l'acquisition de compétences par cette population d'enfant. Les sujets abordés seront centrés sur la Nutrition Santé, le surpoids et l'obésité mais concernent aussi l'éducation à la Santé Environnement (dont la question des nuisances sonores) et la prévention. Le rythme de formation des élèves du primaire aux gestes de premiers secours est maintenu (2 000 enfants sur l'année scolaire 2023-2024).
- Pour la nutrition / santé en milieu scolaire, l'enjeu reposait sur un fort développement de ce volet entrepris depuis 2017 pour passer d'une action « anecdotique » à une action « populationnelle ». Nous souhaitons le maintien de ce niveau d'activité, soit 125 classes par an.

Maintien d'une capacité d'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil des enfants.

- Le déploiement du volet « Enfants » du programme Ville Active PNNS dans les quartiers et les Centres Sociaux pendant les vacances scolaires : les modules « manger bouger » seront à nouveau déployés dans trois quartiers de la ville (Chemin Bas, Pissevin-Valdegour et Mas de Mingue) à destination du jeune public.

L'animation des quartiers est également une priorité réaffirmée

Une attention particulière portée aux quartiers prioritaires s'est traduite en 2024 par la conjugaison des actions rendues possibles par les subventions accordées aux associations dans le cadre du contrat de ville, les opérations de renouvellement urbain en cours et leurs corollaires avec les investissements en matière d'équipements sportifs et culturels.



La signature d'une convention territoriale globale (CTG) adossée à un Projet Social de territoire (PST) a permis de maintenir les actions sur quatre axes forts: Agir sur l'Inclusion et la citoyenneté, Consolider la cohérence éducative, Agir sur le logement et sur le Cadre de Vie. Ces actions et projets s'inscrivent dans un cadre concerté entre directions de la ville et acteurs externes.

Favoriser la proximité et assurer la cohésion des territoires

Axée sur la santé, c'est un travail de coopération entre les agents des services sociaux et des acteurs d'horizons divers qui permettra de toucher, les seniors et les publics isolés et précaires.

Les préoccupations concernant les jeunes, majoritairement des quartiers sensibles, sont abordés sous plusieurs angles cumulés: la santé, la prévention des risques, le bien-être et la confiance en soi, l'accompagnement à la réalisation de projets, l'encouragement aux mobilités.

La mobilisation des ressources sera ainsi priorisée en faveur d'action sur lesquelles on observe les plus fortes carences.



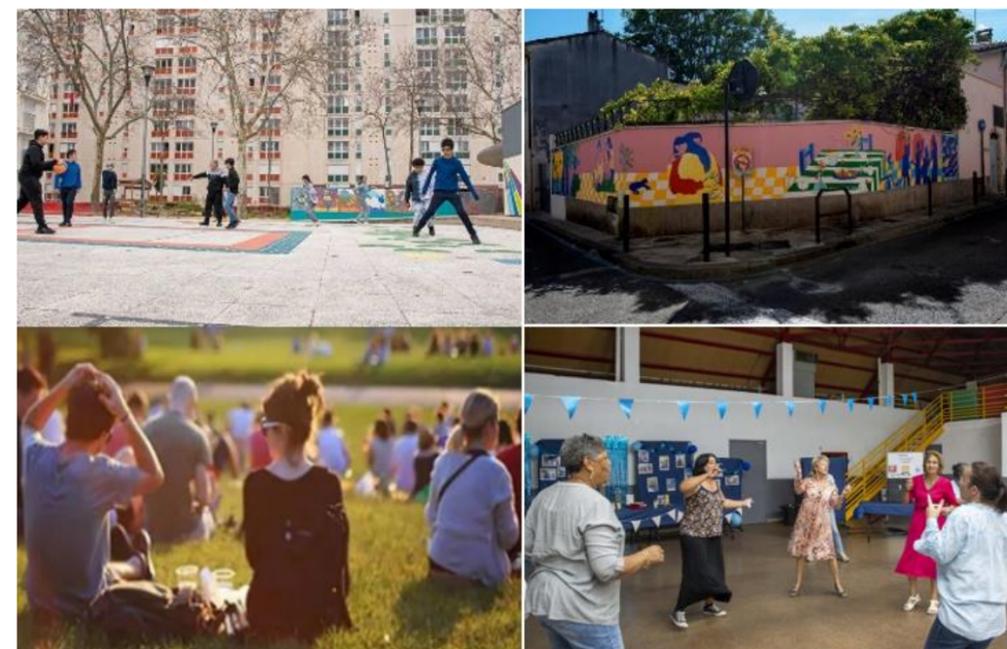
Le développement de l'offre de proximité avec des Espaces Publics Numériques

L'organisation de l'offre de services à la population est en constante amélioration que ce soit par de nouveaux services numériques ou des conditions d'accueil des usagers qui vont vers plus de confort et de confidentialité lorsque cela est nécessaire.

La signature d'une convention territoriale globale adossée à un projet social de territoire va conduire à développer ce type de dispositif sur une échelle plus large.

Poursuivre les opérations d'animation du territoire

Le pilotage par les centres sociaux des projets d'animation sociale de leur territoire a permis de développer durant les temps extra scolaires de nombreuses actions se déroulant sur les espaces publics et accessibles au plus grand nombre. Cette évolution est particulièrement marquante durant la période d'été avec une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour les familles et la jeunesse associant un grand nombre de partenaires.



Bien vivre ensemble : ville solidaire avec nos aînés

Cela se traduira par une participation active à des opérations communes comme la semaine bleue, mais également tout au long de l'année par des actions et projets spécifiques intégrant de façon transversale ou intergénérationnelle les aînés.

La question de l'isolement qui est une des traductions de la précarité sociale intéresse tous les publics : jeunes, âgés, familles monoparentales ..., apporter des opportunités de rompre cet isolement en offrant des rencontres, des découvertes, de la médiation, de l'écoute mais aussi des services personnalisés pour aider à bien vivre ensemble.

Améliorer la vie de nos aînés dans les structures d'accueil de la ville

La rénovation de la résidence autonomie La Montagnette va permettre d'offrir un hébergement de haute qualité à des personnes âgées bénéficiant généralement de l'aide sociale.

Fin 2024, la procédure de consultation pour la conception réalisation a été lancée et cinq candidats ont été retenus pour remettre une offre.

2025 sera consacré à l'analyse des offres, l'étude, et le dépôt du permis de construire pour un démarrage des travaux estimés pour fin 2025-début 2026.

Conforter et développer le rôle de pivot des centres sociaux comme coordonnateurs des actions sociales et éducatives sur le territoire.

Avec le nouveau Contrat de Ville signé en mai 2024 dit « engagement quartier 2030 », ce sont les questions de tranquillité publique, d'emploi, de réussite éducative, de santé et de cadre de vie qui ont été plébiscitées par les habitants avec toujours en filigrane le lien social.

Favoriser la démocratie citoyenne

Cela se caractérise par l'implication et la mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour des transformations souhaitées et programmées, concernant les habitants et usagers des services. Les opérations de renouvellement urbain et l'accompagnement des évolutions du cadre de vie sont conçus en lien étroit avec les habitants.

Faire participer nos aînés à travers le Conseil Communal des Aînés

Le Conseil Communal des Aînés, initié début 2023 et composé de 26 conseillers volontaires permet de faire émerger la parole citoyenne en travaillant sur différentes thématiques concernant le lien social, la solidarité, le bien vivre ensemble, le cadre de vie, la culture, les loisirs, et la participation citoyenne...

3- UNE VILLE QUI PRESERVE L'ENVIRONNEMENT

Concernant le Parc Urbain Paysager Jacques Chirac, après la validation de la phase esquisse, l'année 2021 s'est traduite par le démarrage de la phase AVP (avant-projet sommaire) et le lancement des études réglementaires.

En 2022 la ville est devenue pleinement propriétaire du foncier du futur Parc Urbain Paysager Jacques Chirac. L'avant-projet architectural a été déterminé et a permis de lancer en septembre 2022 les études de faisabilité. Le permis d'aménager déposé à l'automne 2022 a été autorisé en mai 2023. Les demandes d'autorisation environnementale sont toujours à l'instruction.

Le nettoyage de 3 600 m² de zones boisées (suppression des sujets morts ou malades) a été réalisé.

Les contraintes de mesures compensatoires imposées par la DREAL ont nécessité une réduction d'emprise de 1,9Ha au sud du prolongement de la Voie Urbaine sud. Un fois validé par la DREAL, ce dossier sera soumis à enquête publique, puis fera l'objet d'un arrêté Préfectoral attendu pour début 2025.

Les premiers travaux d'aménagement du Parc seront engagés en septembre 2025 (contrainte fenêtre écologique) pour une vingtaine de mois. Parallèlement les travaux de compensation environnementale débuteront sur le site ouest Blazin (chemin de la Calmette) et la formalisation d'un plan de gestion du site. La livraison du Parc Jacques Chirac devrait se situer sur le deuxième trimestre 2027.



Vue aérienne du futur parc Jacques Chirac

Coté réglementaire, l'actualité de l'urbanisme sera marquée par :

- La prescription de la révision du PLU prescrite fin 2024 devrait voir son démarrage opérationnel dès le début 2025 en lien et en compatibilité avec la révision du SCoT.
- Le nouveau périmètre étendu du SPR étant à ce jour validé ainsi que la prescription de la révision du PSMV, 2025 sera la première année de réalisation de la phase diagnostic. Une phase de visites terrain/immeubles sera lancée avec l'appui de la maîtrise d'œuvre qui aura été retenue.
- Concernant l'A.V.A.P. (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), son évolution se poursuit avec les différentes étapes nécessaires (concertation, présentation en commission locale ...).

Du côté de la voirie, les actions du Schéma Directeur des Modes Actifs menées en 2024 seront poursuivies en 2025 avec le programme vélo (poursuite des aménagements du boulevard Salvator Allende) et la création échelonnée de nouvelles zones 30 permettant de couvrir l'ensemble du centre-ville à mi-2026.

Les actions engagées en matière de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public dans le cadre du contrat de performance énergétique renouvelé en 2024 pour 7 ans, ont permis de maîtriser le plus gros poste de dépenses de fonctionnement de la voirie. Depuis la mise en place de l'extinction des lumières entre 0h et 5h dans les quartiers périphériques au centre-ville, une économie de 900 000 kWh en 2024 a été réalisée. Une attention particulière sera également portée sur la télégestion des 26 500 points lumineux.

La poursuite des efforts en matière de **propreté** sera maintenue pour améliorer l'efficacité du dispositif de nettoyage, ainsi que la mise en œuvre d'actions pour lutter contre les déchets hors tri abandonnés, et pour réduire les mégots sur l'espace public avec respectivement les éco-organismes Citéo et Alcome, dans le respect d'un budget déjà élevé mais contraint. En parallèle, des actions pour lutter contre l'incivilité, des moyens seront engagés avec l'hyperviseur pour accentuer la politique de verbalisation et vidéo- verbalisation pour le non-respect des règles de collecte, la lutte contre les dépôts sauvage, les déjections canines,

De nombreuses actions seront également initiées sur les **espaces verts** :

Avec la **forêt des enfants** qui permet chaque année de planter un arbre par enfant rentrant en CP. Le développement de la **végétalisation urbaine** et la végétalisation dans les écoles pour réduire les ilots de chaleur urbain.

Les investissements dans les **espaces naturels** ouverts au public seront maintenus, mais également le renouvellement des mobiliers et équipements ainsi que des actions et aménagement favorisant la biodiversité.

Poursuite du plan de Gestion Durable des espaces verts et espaces naturels dans le cadre de « Territoires Engagés pour la Nature » avec :

- Des investissements dans les espaces naturels comprenant la maintenance et l'installation d'équipements et mobiliers pour la détente, la découverte et la sécurisation.



- La communication sur la biodiversité,
- Le développement d'espaces dédiés aux fauches tardives et au zone refuge,
- La poursuite des réalisations des plans de gestion des espaces verts et espaces naturels de la ville,
- La réalisation d'actions de sensibilisation « Fête de la Nature », « jour de la nuit » ...

La préservation de l'environnement se traduira également par la poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des centres sociaux et du grand public (interventions, travail avec les associations, sorties découvertes...); mais aussi par la poursuite et l'élargissement des partenariats éducation à l'environnement et biodiversité avec les jardins partagés, mes jardins familiaux; les jardins pédagogiques et la sensibilisation au risque des feux de forêt. La création de panneaux de sensibilisation sur la biodiversité dans les espaces naturels et espaces verts viendra compléter ces actions, avec :

- Le développement de l'acquisition de parcelles permettant de constituer des unités foncières cohérentes en matière de gestion et en prévision de besoins de mesures compensatoires ;
- La poursuite de la sensibilisation à la biodiversité (animations rendez-vous aux jardins, cimetières, ...).

Une des priorités est également la prise en compte accrue des problématiques environnementales dans les actions éducatives de la Ville.

Cela se traduira tout d'abord auprès des enfants par :

- L'animation de la charte des jardins pédagogiques ;
- La mise en place d'action de sensibilisation auprès de scolaires (interventions, sorties découvertes...).

Des actions sur l'économie d'énergie

La réalisation du BEGES Bilan sur les Emissions de Gaz à Effet de Serre, nécessaire à la mise en œuvre de la démarche de décarbonation de la ville de Nîmes

La prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement est une priorité qui se traduit au travers de la rénovation énergétique des bâtiments notamment dans le cadre du décret tertiaire qui impose une réduction de la consommation d'énergie de 40% à horizon 2030, 50% pour 2040 et 60% pour 2050, engendrant des coûts élevés de rénovation sur nos différents bâtiments.

Pour les bâtiments scolaires (poursuite du programme ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des écoles avec de nouvelles écoles concernées en 2025), mais aussi la continuité de l'expérimentation dite « cours Oasis » visant à recréer des espaces de fraîcheur dans les cours d'école par la désimperméabilisation et la revégétalisation des espaces extérieurs.



Le service de restauration scolaire poursuivra son développement en faveur des produits issus d'une production dite « biologique », en « filière courte ») dont la part des aliments cultivés localement et des aliments dits « bio » a atteint 35 % sept 2024.

La poursuite d'une réservation préalable des repas dans les restaurants scolaires constitue un levier important pour réduire le gaspillage alimentaire constatés dans les cantines des écoles.

Une mobilité douce qui contribue à l'environnement

Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, notre collectivité doit répondre à des critères de renouvellement de sa flotte automobile.

Pour les véhicules concernés par ce dispositif, 100% du renouvellement a été réalisé avec des véhicules à faibles émissions (VFE)

Pour les véhicules en dehors de dispositif, (type camion bennes), la collectivité s'est tournée vers des véhicules utilisant une autre énergie verte, le Gaz Naturel Compressé (GNC).

La même approche a été menée pour le renouvellement des 2 roues (scooter et , moto) par l'acquisition de modèles électriques.

Une démarche incitative à l'usage du vélo est opérée auprès des agents avec l'achat de nombreux vélos à assistance électrique pour leur déplacement professionnel, alliant ainsi une démarche vertueuse, tant écologiquement que pour la santé de ces agents utilisateurs.

4- UNE VILLE QUI FAVORISE LA PROXIMITÉ

Les aménagements de voirie de proximité représentent une part importante des travaux engagés, avec un budget annuel dédié aux travaux de proximité de plus de 3,5 M€. Ils permettent notamment la réalisation de mises en sécurité et réparations d'affaissement de voie, la réalisation de pièces en enrobés sur chaussée, et la réfection de trottoirs. En complément de petits aménagements de voirie de type oreilles de stationnement, abaissées de trottoir, ... sont réalisés en réponse aux sollicitations des comités de quartiers et des diverses demandes.

La sécurité au quotidien

La ville développe de multiples actions dans le champ de la prévention, de la dissuasion et de la répression. Au cœur des préoccupations des habitants la ville assure et développe des missions répondant aux préoccupations de sécurité, tranquillité et salubrité publique.

La signature du Contrat de Sécurité Intégrée avec l'Etat intervenue le 25/04/2024, prévoyant notamment une nouvelle collaboration entre la Police Municipale et la Police Nationale au sein d'un poste de police mutualisé à Pissevin a été mis à mal par des dégradations subit au lendemain de son ouverture.

Une police municipale de proximité est déployée sur tout le territoire de la commune. En 2025 la police municipale se renforcera et sera réorganiser afin de concentrer mieux encore la présence d'un maximum d'effectif sur les temps forts de la ville. L'évolution de la violence dans notre société nous oblige chaque année à investir pour protéger les personnes et les biens (protection des personnes, des écoles, barrières anti-engins motorisés, bornes ...)

La mise en place depuis 2023 de l'hyperviseur a permis d'améliorer la résilience du territoire, de répondre aux demandes urgentes des usagers et de passer d'un espace public vidéo-protégé à un espace public vidéo-géré.

La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la police municipale de Nîmes a été pensé pour la rendre plus attractive et prendre en considération les difficiles missions des agents.

La sécurité des citoyens se traduit également dans les actions qui visent la défense incendie ; la ville assure la maintenance curative de ses 1 600 hydrants afin de les garder opérationnels pour l'utilisation par les services de secours. L'extension du réseau entamée rue de la Tour Magne sera finalisée en 2025.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la collectivité poursuit sa démarche d'amélioration du patrimoine bâti, et, dans ce cadre, fait réaliser des expertises pour le péril et des diagnostics pour l'insalubrité, afin de permettre d'engager des procédures au titre des pouvoirs de police à l'encontre des propriétaires des biens pour déterminer un programme de travaux. Lors de la carence de propriétaires pour des procédures d'insalubrité ou de péril, la commune se substitue pour réaliser les travaux d'office permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et des occupants.

Le traitement des situations d'incurie

Plusieurs dizaines de personnes vivent sur le territoire nîmois dans des situations d'incurie. Le contexte économique actuel a amené plus de signalements et de repérages de situations d'incurie. L'ensemble des intervenants et des institutions concernées sont mises en difficulté par ces situations. C'est un sujet complexe au croisement de problématiques sociales, économiques, médicales, psychiatrique avec une récurrence de problématiques d'addictions notamment autour de l'alcool. Les capacités de la personne à vivre dignement et sans dangers dans son chez soi sont altérées. Pour ces personnes, cela génère des situations de souffrance, de mise en danger d'elles-mêmes et d'autrui et sont à l'origine de nuisances pour le voisinage source de nombreuses plaintes et signalements.

La Ville est concernée à travers le CCAS et l'aide sociale, le service Hygiène et la mobilisation des pouvoirs de police du maire sur les problématiques d'encombrement, de nuisances et de mise en danger, par le service santé grâce à sa capacité à établir une relation patient- soignant et faire le lien avec les acteurs du soin et du « prendre soin » d'une part et à proposer une démarche globale de Santé Publique d'autre part.

En 2024, des rencontres santé-social-hygiène (SSH) ont réuni régulièrement le service Hygiène et le service social du CCAS amenant à la réalisation de plus de 50 visites à domicile en lien avec les acteurs concernés.

Depuis 2018, nous avons poursuivi et finalisé les initiatives portées sur :

- Les espaces de travail mutualisé entre le service Hygiène, le service Santé et le CCAS ont été consolidés et leur efficacité améliorée,
- Nous continuons d'intégrer les espaces de coordination avec le CD30, la DDTM et l'ARS 30,
- Nous participons au soutien et au suivi d'une équipe d'intervention (ALG/CRF) sur les bases d'une expérimentation qualitative centrée sur « l'aller vers » et la coordination des interventions, menée et validée depuis 2019.

En 2024 la Ville de Nîmes aura organisé la formation de l'ensemble des acteurs concernés et/ou intervenants dans le traitement de ces situations (43 stagiaires). Tous les acteurs du territoire ont été invités et une grande partie mobilisée.

Les enjeux pour 2025 :

- Poursuivre et consolider nos investissements dans les espaces de concertation et de coordination (internes à la Ville, externes avec les partenaires)
- Poursuivre le soutien de l'équipe d'intervention : suivi et étayage technique, résolution de situations, régulation, financier
- Poursuivre l'effort de formation et de suivi des acteurs du territoire

La réalisation de quartiers nouveaux qui favorisent la proximité

La réalisation du **Mas Lombard** vaste écoquartier de 46 hectares route de Beaucaire est un des objectifs de ce mandat.

A la suite des études préalables réalisées en 2021

Les études de projet seront finalisées intégrant quelques évolutions mineures au niveau du programme (notamment l'intégration de parkings silos, la réduction des espaces consommés sur le périmètre de l'opération, rééquilibrage des surfaces de plancher logement et bureaux ...) La recherche de terrains de compensation environnementale du projet devant aboutir, il est envisagé en 2025 un dépôt de l'ensemble des dossiers d'autorisation réglementaire (Autorisation Environnementale Unique, DUP)



ZAC Puits de Roule :

Les travaux d'aménagement et de viabilisation de la dernière tranche opérationnelle de cette ZAC sont en voie d'achèvement mais la pose d'une partie du mobilier urbain de la phase 2 est décalée par suite des dégradations constatées sur la phase 1. Elle reprendra en fonction de l'avancement des futurs chantiers de construction des programmes immobiliers.



Le démarrage des différents chantiers de construction des promoteurs devrait intervenir sur site en fonction de la pré-commercialisation de leurs programmes, permettant la finalisation des actes de cession des différents micro-lots avec la Ville



Amélioration de l'habitat et Renouveau Urbain Quartier Richelieu

Dans le cadre du volet de renouvellement urbain, l'atteinte de 80% de la maîtrise foncière de l'îlot 15, en partenariat avec l'EPF, nous a permis en 2024 de lancer une étude de faisabilité d'aménagement, de retenir un projet de création de 25 logements, la création d'un espace vert en cœur d'îlot avec des places de stationnement publiques et privées. Courant 2025 va être lancé un appel à promoteur, avec un possible dépôt de permis de construire.

L'implication des quartiers dans les travaux de proximité

Le dispositif des conseils de quartiers, mis en place depuis 2002 a permis d'associer et d'impliquer les différents acteurs des quartiers dans le choix des travaux de proximité à réaliser par la ville continuera de fonctionner : une enveloppe de 700 000€ est ainsi répartie sur les 7 zones annuellement. Elle permet de répondre rapidement et concrètement aux sollicitations des habitants.

La proximité à travers les actions de santé

Santé des femmes

Depuis 2021, des ateliers de prévention et d'éducation pour la santé des femmes sur les thèmes santé gynécologique, soutien à la parentalité, nutrition sport santé, sont proposés à chaque groupe de dames. En 2024, 6 groupes de 12 à 20 personnes ont bénéficié de ces interventions animées avec les acteurs sociaux des quartiers concernés.

En 2025, ces actions trouvent leurs prolongements au travers d'autres actions portées lors de la journée internationale pour les droits des femmes, ou encore des projets autour de la précarité hygiénique avec le réseau Cansas, l'accès aux dépistages des cancers féminin (réseau cancer), le soutien à la parentalité et un futur colloque sur la ménopause.

L'accès aux soins de premier recours

Sujet de préoccupation majeur au niveau national, son objectivation locale ne laisse pas encore apparaître de graves problèmes sur le territoire nîmois.

Cependant, la ville travaille à accompagner le déploiement en proximité d'un socle de services de soins de santé (prévention, dépistage, prise en charge de soins, accompagnement), les plus accessibles et disponibles possible sur le territoire Nîmois.

L'intervention de la municipalité est centrée sur le soutien aux structures d'exercices coordonnées : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), Maison de santé Pluri professionnelle (MSP) ...

Le sport comme acteur du bien vivre ensemble

Le sport contribue très largement à réunir les personnes avec une offre très importante et un nombre élevé de clubs de haut niveau.

Pour permettre aux nîmois de continuer à s'épanouir dans les quelques 60 disciplines proposées, 2024 a vu l'ouverture de la halle des sports, la poursuite de la rénovation des équipements sportifs, l'acquisition de matériels et mobiliers, mais également l'accompagnement et le soutien au tissu associatif sportif avec des actions spécifiques en lien avec les jeux olympiques et la reconduction des grandes manifestations récurrentes.

2024 a également été une année de poursuite du renforcement de la politique sportive de proximité auprès des publics sensibles à travers des animations dans les quartiers mais aussi en direction des publics de l'éducation spécialisée.

Les subventions aux associations sportives seront maintenues à un niveau élevé (un peu plus de 3,34 M€ en 2024).

De nombreuses manifestations organisées en 2024 seront reconduites en 2025 : le tournoi européen de tir à l'arc, le circuit international d'épée, le semi-marathon, l'Urban trail, des galas de boxe ...

De nouvelles manifestations seront également proposées.

En 2025, la ville retrouvera une pleine capacité de décision sur le stade des Costières, permettant la finalisation des études préalables à la rénovation et la reconfiguration de l'équipement.

5- UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS L'ANIMATION DE LA CITÉ

Le soutien au tissu associatif Nîmois

Nîmes, ville riche de son tissu associatif et des initiatives de ses habitants, dispose d'une maison des associations, lieu destiné à soutenir et promouvoir la vie associative. Dans le cadre de la Maison des Associations, la Ville met à disposition des associations qui le souhaitent, soit à l'année (environ 100 associations en 2024), soit ponctuellement, des salles d'activités, de réunion, des bureaux pour permettre l'exercice des activités. Elle apporte son soutien à l'appropriation des lieux par les utilisateurs. La direction de la vie associative et des quartiers est le point d'entrée unique pour les démarches des associations qui permet d'aider les associations dans leurs demandes de subvention.

A chaque rentrée scolaire, la mise en place d'un Forum des Associations permet de mettre en valeur la richesse du vivier associatif de la ville de Nîmes et de proposer un large panel d'activités dans le domaine culturel, social, sportif... à destination de tous. Depuis 2022 le forum des associations se réunit autour de l'écusson et rencontre toujours plus d'engouement. L'édition 2024 a permis aux quelques 350 associations présentes d'exposer leurs savoir-faire, leurs activités et de renseigner le grand public. Ce rendez-vous qui connaît un vif succès sera reconduit en 2025.

Les animations et les actions en faveur de la jeunesse

La ville maintiendra en 2025 le rythme des animations, événements, actions et autres investissements récurrents et notamment :

- Les férias de Pentecôte et de vendanges
- Les animations présentées lors des Journée Romaines
- La fête nationale
- La 21^{ème} édition du Réalisateur dans la Ville
- Les animations de Noël
- Un village polaire lors des vacances de Noël
- Une programmation estivale d'une vingtaine de concerts aux arènes (nouveau record de fréquentation en 2024 avec plus de 190 000 spectateurs) .

La ville souhaite également poursuivre les actions menées depuis plusieurs années : les actions de prévention, à savoir le développement du rôle d'accompagnateur auprès des associations étudiantes lors de la mise en œuvre de leurs galas (soutien logistique, mise en place de navettes, responsabilisation des jeunes ...), ainsi que la mise en place d'un espace de prévention lié aux risques durant les férias et soirées étudiantes et le déroulement de journées forum autour du thème de la discrimination expliquées aux jeunes.

Les dispositifs 2025 seront axés autour du passeport été, la Bourse des jeunes talents, le rallye citoyen, le dispositif bourse aux projets jeunes, le développement du dispositif Job'Études, actions de prévention, et le soutien aux associations seront pérennisés.

La mise en place d'un nouveau [Conseil Municipal des Jeunes](#) avec une nouvelle mandature en 2024 a donné lieu à de nombreux ateliers d'apprentissage et d'actions de représentation.

[La promotion de la tauromachie](#)

Les animations taurines pédagogiques dans les quartiers et la manifestation « Terre d'aficion » seront renouvelées.

La Ville adhère à l'Union des Villes de Taurines Françaises (UVTF).

Une politique culturelle diversifiée

L'année 2024 a été marquée par l'évènement majeur de la [Contemporaine de Nîmes](#), manifestation d'art contemporain qui s'est déroulée de début avril à fin juin 2024 dans de nombreux sites et sur l'espace public.

Cette 1^{ère} édition de **la Contemporaine de Nîmes** intitulée « une nouvelle jeunesse » a rencontré un vif succès avec près de 180 000 visiteurs.

Fort de ce succès, les expositions muséales se sont prolongées au-delà du 23 juin 2024.

Valorisation et diffusion des patrimoines : chaque année des manifestations culturelles à caractère national ou local sont organisées.

La collaboration entre le théâtre Liger et le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) se poursuivra en 2025 dans le droit fil de la création du service enseignement artistiques et arts vivants, afin de permettre la prolonger les actions engagées.

Le Théâtre Christian Ligier allie pour sa saison 2024/2025 des spectacles « têtes d'affiches » et des spectacles de compagnies régionales, nationales ou étrangères.

Pour la 2^{ème} année, la programmation « jeune public » sera mise en lumière avec le festival « Ramène tes mômes ! » en partenariat avec les associations culturelles Nîmoises.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), membre du réseau des conservatoires d'Occitanie Méditerranée, par la qualité de son enseignement et son dynamisme a obtenu du ministère de la culture la mise en place de classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

Le maintien de ces classes implique une exigence de l'enseignement dispensé, en cohérence avec le projet d'établissement de 2023/2027.

Des rencontres et partenariats sont notamment prévus avec le conservatoire d'Alès.

L'édition 2024 du festival de la biographie a rencontré un vif succès avec la thématique « souvenirs d'enfance », elle sera donc reconduite en 2025. ainsi que la Biennale de la BD

Les musées présenteront également une offre culturelle importante avec notamment :

- Le musée de la Romanité qui présentera de mai à décembre, une exposition provisoirement dénommée « la Gaule chevelue »
- Le Musée d'art contemporain proposera une exposition monographique consacrée à Lucas Arruda, artiste brésilien, dans le cadre de la saison du Brésil en France.

Mais aussi des projets d'expositions temporaires qui s'inscriront très largement dans la thématique partagée autour du « Textile » :

- Au sein de la chapelle des Jésuites, avec l'exposition d'Universcience intitulée « Jean »,
- A Carré d'art avec une salle dédiée au textile dans le parcours permanent,
- Au Musée des Beaux-arts avec les « drapés illusoires et histoire d'illusion »,

- Au musée du Vieux Nîmes, avec des expositions et ateliers prolongeant l'exposition « Jean »,
- Au musée des cultures taurines, avec des « costumes de lumière des 18^{ème} et 19^{ème} siècles »,
- Au muséum d'Histoire naturelle, avec des tissus « Issus d'Afrique » (le wax),
- A la galerie Jules Salles, une exposition « textiles » d'agents artistes amateurs,
- Dans la Ville à partir de juin, un parcours sonore géolocalisé sur l'histoire de l'industrie textile.

6- UNE VILLE QUI MODERNISE SON ADMINISTRATION

Une administration efficiente ne peut se soustraire de la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de ses services y compris ses missions régaliennes.

E-démarches et accompagnement des usagers

La direction de l'administration générale dans son ensemble a en charge des procédures administratives qui ne cessent d'évoluer pour simplifier le parcours de ses usagers et leur permettre ainsi d'alléger leurs multiples demandes.

L'utilisateur qu'il soit ou non internaute est donc au centre de toutes les attentions au fur et à mesure des évolutions législatives et/ou réglementaires mais également des nouveaux moyens numériques mis à disposition par la collectivité pour lui faciliter ses démarches et raccourcir les délais de traitement. Allègement des procédures et rapidité de traitement sont systématiquement érigés en principes dans les projets en cours et à venir.

Le standard, l'état civil, le funéraire, les objets trouvés, les enquêtes, le courrier et les démarches administratives régaliennes ont vu la mise en place de prise de rendez-vous préalable en ligne. Cette manière de faire a trouvé un accueil favorable du public, les délais d'attente étant ainsi supprimés, mais aussi des personnels qui reçoivent beaucoup moins de plaintes et constatent une diminution importante de l'agressivité des usagers.

Cependant, la collectivité ne ferme pas ses services d'accueil au public. Les nouveaux modes de communication peuvent être appréhendés par les usagers dans les différents EPN de la ville, avec une aide à l'utilisation du numérique pour les différentes démarches que doivent entreprendre les citoyens et qui vont bien au-delà des démarches de la ville (DDFIP, logement...)

Le Numérique

L'année 2025 sera dans la continuité de 2024, avec une refonte majeure de notre système d'information, de nos logiciels et de nos process interne en coordination avec les différentes directions concernées afin de répondre à des métiers en perpétuelle évolutions mais aussi pour rester à jour dans les technologies au quotidien et maîtriser les coûts.

La sécurité des systèmes mis en place : malgré la progression chaque année de la dématérialisation de nos process, le maintien d'une stratégie cyber permet d'augmenter notre niveau de sécurité face à la recrudescence des cybers attaques et autres « invasions ».

La Smart City : la ville va poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de sa démarche « ville intelligente » avec notamment la poursuite du développement de l'hyperviseur urbain entré en fonction fin 2023

Poursuite des projets majeurs avec sur la partie logicielle :

- Refonte et ouverture de l'outil de Gestion de la Relation Usagers à de nouvelles fonctionnalités
- Modernisation ou extensions fonctionnelles des SI Education, Police Municipales, Instruction droit des sols; gestion des courriers, gestion des collections muséales
- Renouvellement des outils Ecole Numérique avec une stratégie de remplacement de ces ENIs sur 2024-2029

La gestion du patrimoine

Comme les années précédentes, l'accent sera porté sur une optimisation financière du Patrimoine communal géré par le service Patrimoine avec comme axes d'actions :

- stabilisation par une gestion fine des taxes locales et demandes systématique de modification de taxation en fonction de l'évolution patrimoniale,
- continuité des ventes,
- Libération au maximum de biens patrimoniaux pour une mise en vente, permettant une diminution des taxes foncières ;
- Suivi au plus près du fonctionnement des copropriétés au sein desquelles la Ville est copropriétaire.



ANNEXES

Le Plan Pluriannuel d'investissements

Dans un contexte contraint complexe et incertain, le PPI s'efforce de mettre en cohérence les projets d'investissement et les capacités financières. C'est un outil de programmation à moyen terme ayant vocation à être actualisé chaque année.

La Ville poursuit donc, en étalant sa réalisation, le programme d'investissement prévu, conformément à ses engagements au service des Nîmois, contribuant ainsi à soutenir l'économie.

Les investissements présentés du PPI font l'objet d'un arbitrage annuel qui peut entraîner un étalement, un report, à la fois pour assurer l'équilibre budgétaire, mais aussi pour tenir compte des aléas (révisions de prix, fouilles...)

PROJETS GÉRÉS OU À GÉRER EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

	2025	2026
Libellé + Lien FP	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION 1 - TOURISME		
PALAIS DES CONGRÈS - bâtiment	16 773 131	2 982 290
ARENES	2 025 100	3 395 100
QUAI DE LA FONTAINE	80 000	2 420 000
ORIENTATION 1 - CULTURE		
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE (hors mobilier)	1 894 000	10 725 000
ORIENTATION 1 - AMENAGEMENTS URBAINS		
AMENAGEMENT DE PLACES	15 000	1 960 000
ZAC DU PUIITS DE ROULLE	457 000	59 000
MAS VEDELIN		
MAS LOMBARD (dont le groupe scolaire)	65 000	2 565 000
REQUALIFICATION COEUR DE VILLE (pourtour des Halles)	1 725 000	1 080 000
ORIENTATION 2 - DEPLACEMENTS 0 EMISSION DE CO2		
VOIE URBAINE SUD	150 000	2 720 000
ORIENTATION 2 - CREATION D'ESPACES VERTS		
MAS DES OUVRIERS	38 000	403 000
PARC JACQUES CHIRAC	1 386 000	7 282 000
ORIENTATION 3 - SPORTS		
CREATION COMPLEXE SPORTIF VIGNOLES	407 570	61 200
REHABILITATION ESPACE CREATION	388 800	70 000
	25 404 601	35 722 590

AUTRES PROJETS

	2025	2026
Libellé + lien vers FP	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION 1 - CULTURE		
CHAPELLE ST JOSEPH	560 000	1 430 000
MUSEE DU TEXTILE ET DU JEAN	90 000	2 010 000
ETUDES POUR LE PROJET QUADRILATERE DES JESUITES	20 000	
PLAN LUMIERE THEATRE ODEON		100 000
PLAN LUMIERE THEATRE B LAFONT		275 000
PLAN LUMIERE ET SYST SON THEATRE CHRISTIAN LIGER		90 000
ORIENTATION 1 - AMENAGEMENTS URBAINS		
RESTRUCTURATION RICHELIEU	60 000	84 663
ILOT 15 RICHELIEU	359 520	600 882
OPAH-RU CENTRE VILLE	100 000	
LES LAUZIERES	30 000	30 000
BOMPARD - Synthèse	1 355 000	1 695 000
ORIENTATION 1 - COMMERCE		
REQUALIFICATION DES HALLES DE NIMES	520 000	400 000
ORIENTATION 2 - CREATION D'ESPACES VERTS		
REAMENAGEMENT JARDIN DU MONT DUPLAN	150 000	150 000
ORIENTATION 3 - ECOLES		
EXTENSION-RENOVATION ECOLE MATERNELLE MAS DES GARDIES (dans le cadre du financement PUP Petit Védelin)	900 000	
ORIENTATION 3 - CRECHES		
CRÈCHES	24 000	
RENOVATION PARTIELLE DELON SOUBEYRAN (action transitoire avant transfert de l'équipement sous 10 ans)	50 000	50 000
ORIENTATION 3 - URBANISME		
HOICHE	1 125 000	1 250 000
FOYER LA MONTAGNETTE	2 000 000	4 200 000
TRAVAUX URBAINS PORTE DE FRANCE	1 692 300	10 000
piétonisation	1 692 300	10 000
ORIENTATION 3 - VOIRIE		
AMENAGEMENT DE CARREFOURS	1 275 000	2 705 000
Carrefour Jules Verne	0	1 300 000
Carrefour Allende/Rivoli/Vistre	500 000	930 000
Carrefour Mas de Cheylon/Sous Font Dame	25 000	475 000
Carrefour route de Sauve	750 000	0
ENTREES DE VILLE	2 870 000	7 000 000
ORIENTATION 3 - SECURITE		
GÉO RÉFÉRENCEMENT	20 000	20 000
ORIENTATION 3 - SPORTS		
STADE DES COSTIERES	700 000	7 100 000
	13 900 820	29 200 545

PROJETS RÉCURRENTS (1)

	2025	2026
Libellé + lien FP	Dépenses	Dépenses
ORIENTATION 1 - CULTURE		
MUSEES	461 000	1 025 000
ETABLISSEMENTS CULTURELS	171 000	234 000
CIAP	12 000	12 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS CULTURELS		
Global	700 000	750 000
ORIENTATION 1 - AMENAGEMENTS URBAINS		
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	710 000	710 000
RELEVES ET DIAGNOSTICS	50 000	50 000
ORIENTATION 2 - CREATION D'ESPACES VERTS		
TRAVAUX ESPACES VERTS	830 000	810 000
MASSIFS FORESTIERS	75 000	75 000
CREATION FORET DES ENFANTS	180 000	
PARC URBAIN TERRES DE ROUVIERE	20 000	20 000
BOIS DES ESPEISSES	20 000	20 000
ORIENTATION 2 - NOUVEAUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX		
SUIVI ET GESTION DES MESURES COMPENSATOIRES	384 412	157 342
DEPLOIEMENT BORNES VEHICULES ELEC.	200 000	200 000
RENOVATION ENERGETIQUE GRANDS SITES	2 253 000	2 253 000
ORIENTATION 3 - VILLE CITOYENNE ET CONNECTEE		
GESTION DE LA RELATION USAGERS	135 000	135 000
SMART CITY	100 000	100 000
ECOLE NUMERIQUE	270 000	270 000
INFORMATIQUE	1 152 000	1 152 000
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	180 000	153 000
DESTINATION POUR TOUS	22 000	22 000
ORIENTATION 3 - VOIRIE		
PROGRAMME VOIRIE DE PROXIMITE	2 350 000	2 350 000
CONSEILS DE QUARTIERS	700 000	700 000
RENOVATION VOIRIE	4 020 000	4 130 000
ACQUISITION MATERIEL VOIRIE	20 000	20 000
OUVRAGES D'ART - REPARATIONS	540 000	540 000
ORIENTATION 3 - ECOLES		
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - ECOLES		
Global	3 000 000	3 000 000

PROJETS RÉCURRENTS (2)

ORIENTATION 3 - SECURITE		
ÉQUIPEMENTS DE SECURITE & D'ACCESSIBILITE	90 000	70 000
DEFENSE INCENDIE	250 000	250 000
PAVE	150 000	150 000
SIGNALISATION ROUTIERE	360 000	360 000
CREATION DE ZONES 30	70 000	0
PC REGULATION TRAFIC PCRT	180 000	180 000
ÉCLAIRAGE PUBLIC	1 790 000	1 790 000
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	350 000	350 000
BORNES SIGNALISATION	180 000	180 000
<u>VIDEOSURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE</u>	350 000	
SIGNALISATION - PLAN VIGIPIRATE	150 000	150 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS ADMINISTRATIFS		
Global	1 000 000	1 000 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS A VOCATION SOCIALE		
Global	700 000	700 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS ROMAINS		
Global	580 000	400 000
ORIENTATION 3 - URBANISME		
<u>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI</u>	450 000	200 000
<u>REVISION DU PLU</u>	100 000	100 000
TRAVAUX COPROPRIETE	30 000	30 000
<u>PATRIMOINE CULTUEL</u>	210 000	
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS CULTUELS		
Global	250 000	250 000
OPERATIONS FONCIERES	415 000	415 000
ORIENTATION 3 - SPORTS		
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS SPORTS		
Global	1 500 000	1 500 000
ARCHIVES (restauration de registres)	7 000	
CIMETIERES	30 000	30 000
FOURNITURE DE MATERIEL POUR LES INTERVENTIONS EN REGIE DE LA CONSTRUCTION	23 000	23 000
PARC VEHICULES	300 000	300 000
ENGINS SPECIAUX	250 000	420 000
RENOVATION PARKING	200 000	200 000
PLUVIAL SECONDAIRE	40 000	40 000
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	300 000	
TRAVAUX RESEAUX INTERIEURS	20 000	50 000
REFECTION RESEAUX EXTERIEURS ET VOIRIES	400 000	400 000
	29 280 412	28 426 342

ANRU

		2025	2026
Opération	Libellé + lien vers FP	Dépenses	Dépenses
ANRU II PISSEVIN	PISSEVIN VALDEGOUR	11 928 644	15 646 307
	ORCOD IN PISSEVIN	120 000	120 000
ANRU II PISSEVIN	CONSTRUCTION D'UNE FERME ECOLE	1 920 500	540 680
ANRU II PISSEVIN	CREATION GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN	418 000	305 000
MAS DE MINGUE	MAS DE MINGUE	5 691 891	3 073 000
	OPAH CD LES GRILLONS	600 000	
ANRU II CBA	RECONSTR ECOLE LEO ROUSSON	1 509 290	99 944
ANRU II CBA	NPRU ANRU 2 CBA CLOS D'ORVILLE	3 193 177	3 057 659
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS SCOLAIRES			
GLOBAL		1 500 000	800 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS ADMINISTRATIFS		700 000	700 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS SOCIAUX			
GLOBAL		700 000	700 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS SPORTS			
GLOBAL		900 000	900 000
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION - BATIMENTS CULTURELS		400 000	200 000
	ETUDES EN VUE DE LA CREATION D'UNE PISCINE A L'EST DE LA VILLE	1 630 000	9 490 000
	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN	100 000	
ANRU II CBA	VESTIAIRES PELATAN	30 000	210 000
ANRU II CBA	ECOLE JEAN ZAY	120 000	
COPROPRIETES Galerie R.WAGNER PLAN de SAUVEGARDE et Opération d'Aménagement SPL AGATE	INTERVENTIONS COPROPRIÉTÉS PISSEVIN	84 545	
ANRU II CBA	COPROPRIETE LE PORTAL OPERATION DE RECYCLAGE	370 000	3 855 413
	EXTENSION ET MODIFICATION RESEAU CHAUFFAGE URBAIN	900 000	900 000
		32 816 047	40 598 003

SYNTHÈSE

	2025		2026	
	Dépenses	Recette subv. sollicitées non certaines	Dépenses	Recette subv. sollicitées non certaines
Projets gérés ou à gérer en AP	25 404 601 €	13 649 516 €	35 722 590 €	13 056 330 €
Enveloppes annuelles	29 280 412 €	665 500 €	28 426 342 €	379 000 €
Autres projets	13 900 820 €	1 300 688 €	29 200 545 €	747 542 €
TOTAL Budget Principal	68 585 833	15 615 704	93 349 477	14 182 872
TOTAL ANRU	32 816 047	13 727 564 €	40 598 003	11 963 175 €
TOTAL GENERAL	101 401 880	29 343 268	133 947 480	26 146 047

Intitulé AP	Montant AP
Palais des Congrès	59 645 795 €
Arènes	15 345 000 €
Quai de la fontaine	3 450 000 €
Parc Jacques Chirac	19 001 000 €
Création complexe sportif Vignole	23 196 390.06 €
Réhabilitation espace création	3 550 000 €
Informatique et communication	7 203 115.23 €

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Les AP existantes

L'AP relative à l'informatique et communication électronique a été clôturée en 2024.

De nouvelles autorisations de programmes pourront être créées lors du vote du budget primitif 2025, ou à partir du moment où l'état d'avancement du projet le permettra. Les fiches projets qui vous sont présentées contiennent le montant prévisionnel de l'investissement ainsi que le calendrier du programme.



PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091



Le Jardin archéologique s'étend jusqu'aux façades des bâtiments historiques, le long desquelles un nouveau cheminement mène à l'entrée du Palais des Congrès. Au dernier niveau, le restaurant dispose d'une terrasse avec vue panoramique sur le jardin, le Musée de la Romanité et les Arènes.

Maîtres d'œuvre :

Agence d'Architecture Chabanne associée à l'agence 3XN Architects

Proposition d'une offre globale dans le domaine de l'évènementiel, des congrès et des séminaires afin d'accroître l'attractivité de la ville et de poursuivre la dynamique de revitalisation et de requalification urbaine du centre-ville.



PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091



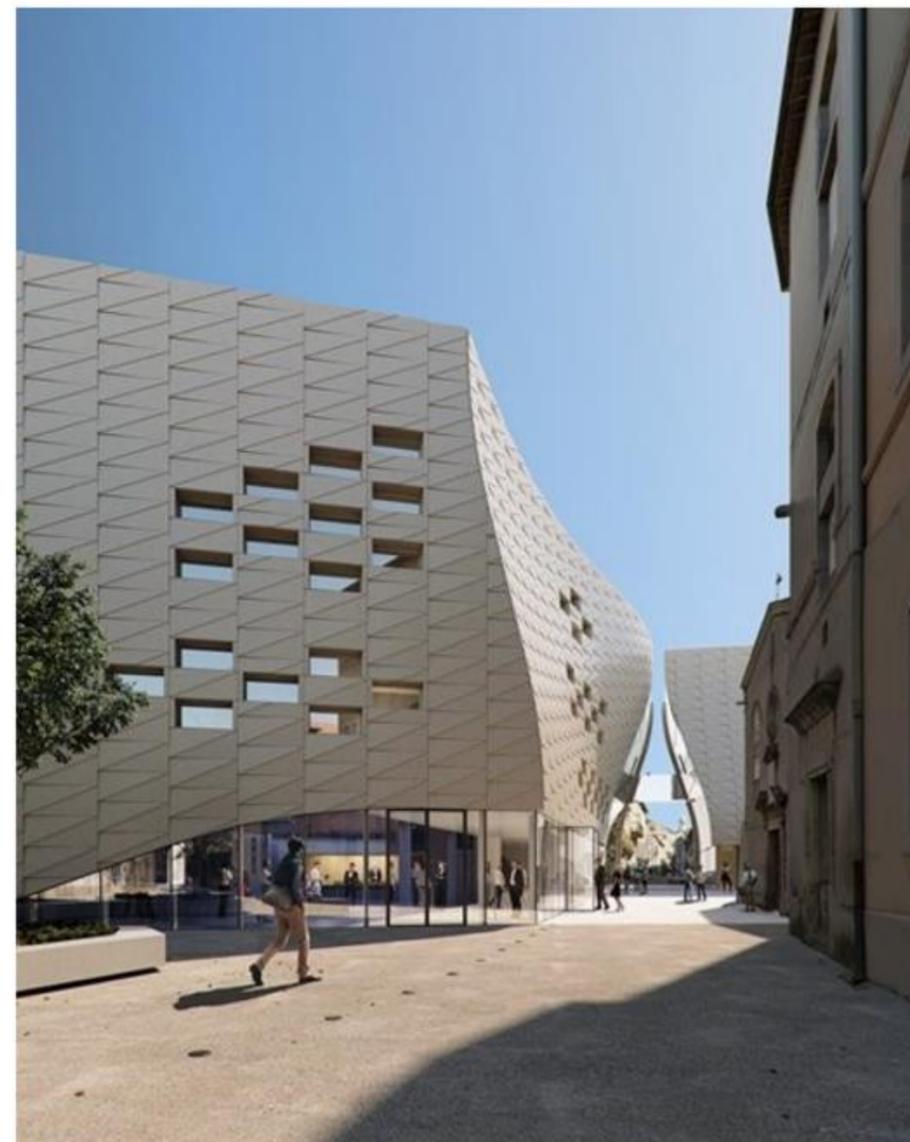
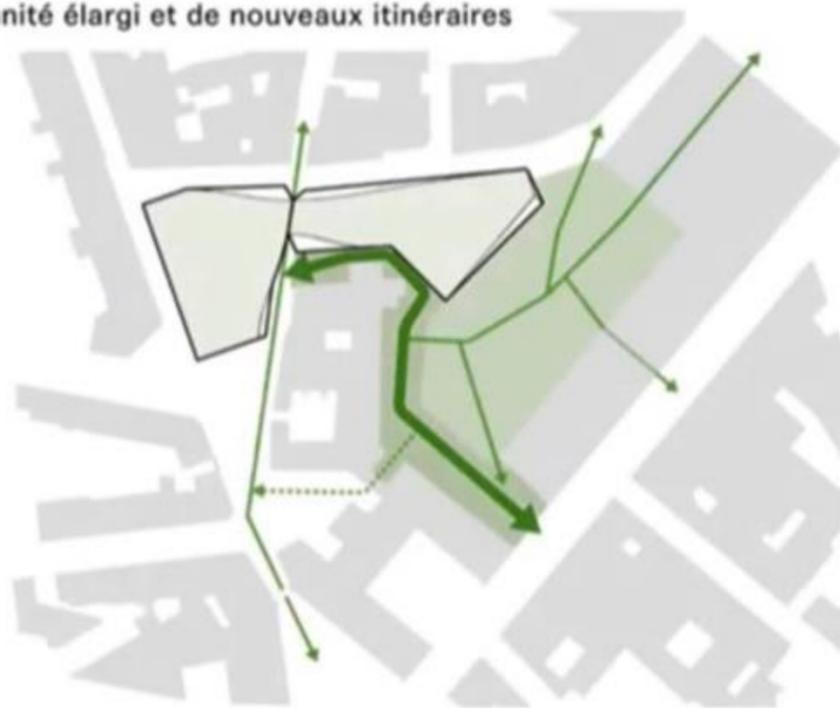
Construction d'un équipement à haute qualité architecturale, environnementale et à haut niveau de service (démarche BDO niveau Argent et BREEAM niveau « very good »).

- **Salle plénière**
Capacité de la salle ajustable : 300, 500 ou 700 places assises.
- **Salle d'exposition**
Dotée d'une modularité maximale afin de pouvoir accueillir tout type d'évènement jusqu'à 700 personnes.
- **Salles de commissions**
Configurations variables de 10 à 100 personnes, pour un total de 500 places.
- **Restauration**
Situé au dernier étage et surplombant le jardin archéologique, le restaurant est réservé aux congressistes avec un service assuré par des traiteurs.
D'un large volume d'un seul tenant, la salle de restauration peut accueillir 500 convives.
- **Surface** : 10 000 m²

Aménagement urbain

- ❖ **Réflexion sur la circulation piétonne** dans le quartier afin de faciliter l'accès des congressistes et des nîmois au quotidien.

Le Jardin de la Romanité élargi et de nouveaux itinéraires



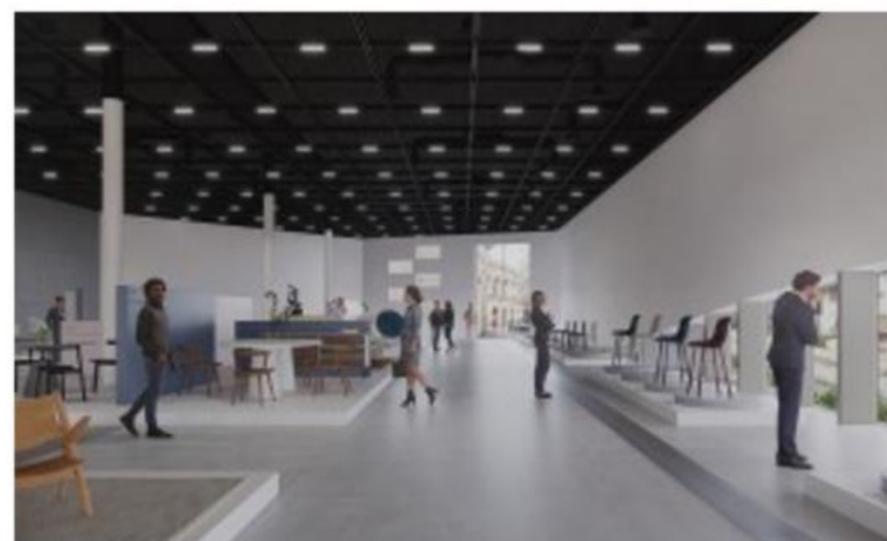


PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091

Calendrier

- Démarrage des fouilles archéologiques : novembre 2021
- Obtention du permis de construire : juin 2022
- Appels d'offres travaux : Juillet 2022 – Janvier 2023
- Travaux : printemps 2023 - automne 2025





PARC JACQUES CHIRAC



Maîtres d'œuvre :
ALEP (Atelier Lieux et Paysages)
architectes paysagistes

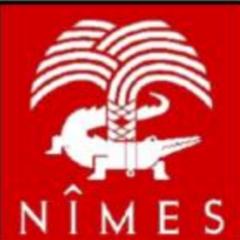
Superficie : 14,5 hectares

Localisation :

Site des anciennes pépinières Pichon, qui s'étend du nord au sud depuis le quartier de la ZAC de la Gare Centrale jusqu'à l'autoroute A9.

La Ville souhaite valoriser cette friche horticole en vue de mettre en valeur un important espace de nature aux qualités paysagères avérées, et de l'ouvrir au public à l'échelle de la ville et de ses quartiers sud.

La maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation du projet du parc a été conduite dans le cadre d'une procédure d'expropriation.



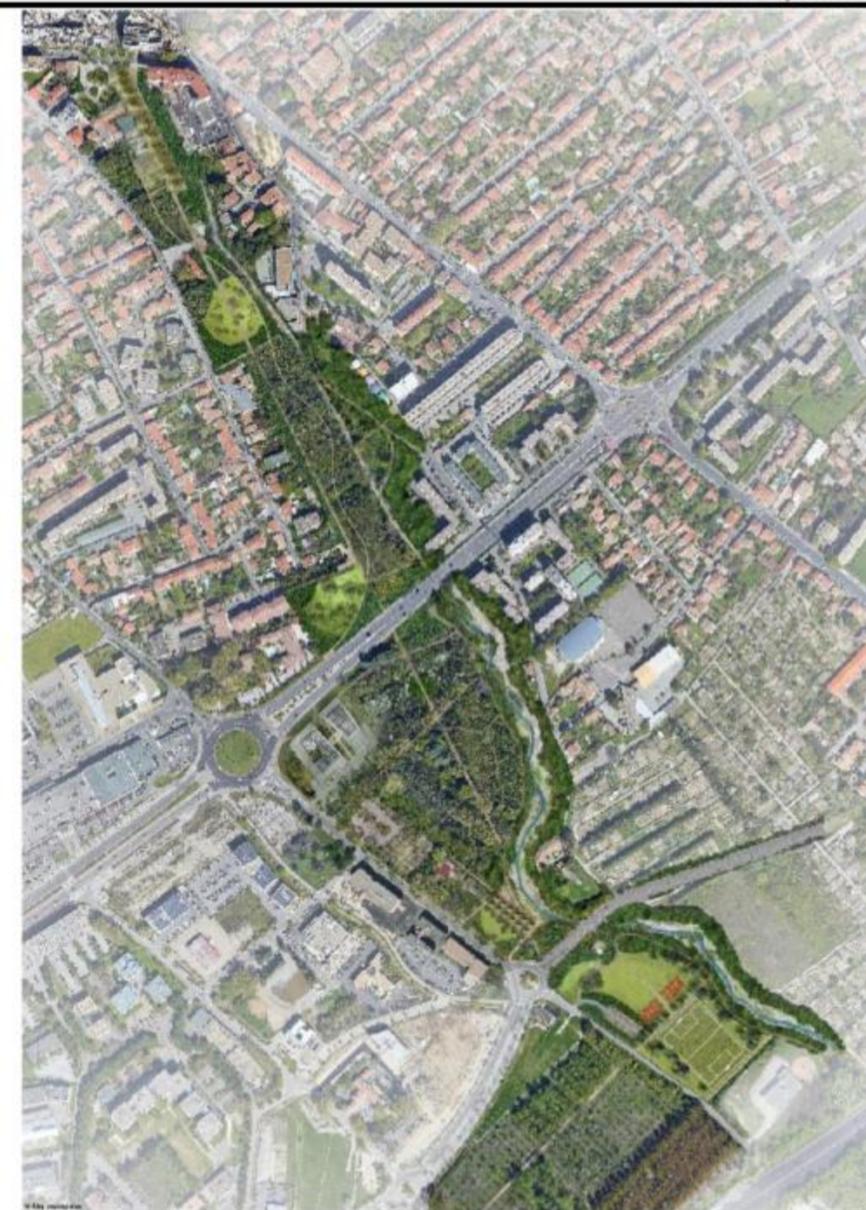
PARC JACQUES CHIRAC

Code opération : 113

Objectifs :

Les objectifs poursuivis au travers des futurs aménagements du Parc Jacques Chirac visent à :

- **Faire de ce parc un lieu de vie, d'animation,** et de bien être intergénérationnel (création d'espaces ludiques et pédagogiques, accueil d'évènements culturels et artistiques, réalisation d'équipements sportifs).
- **Mettre en valeur les traces historiques et patrimoniales des lieux** (existence d'espaces boisés issus des anciennes activités horticoles ; reconversion de certains bâtis).
- **Relier les parties nord et sud du parc** en rendant possible le franchissement du Bd Allende.
- **Inscrire le projet d'aménagement du parc dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable.**



©Alep paysage



PARC JACQUES CHIRAC

Calendrier :

1^{er} semestre 2024:

- Prise de possession de l'ensemble des emprises foncières des anciennes pépinière Pichon et des maisons d'habitation limitrophes.
- Finalisation des études techniques et attribution de la majorité des marchés de travaux (CAO du 09/07/2024) – 4 lots restant à attribuer.

1^{er} semestre 2025 : Obtention de l'arrêté préfectoral

d'autorisation (Autorisation Environnementale Unique)

Automne 2025 : Démarrage des travaux (fenêtre écologique)

Automne 2027 : ouverture du parc

Budget prévisionnel :

- 19 M € TTC dont acquisitions foncières : 5,40 M€ TTC, honoraires de MOE et autres : 2,30 M€ TTC, travaux d'aménagement : 11,30 M€ TTC (hors interventions de restauration de certains bâtiments existants sur site).



©Alep paysage



HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Code opération : 1054



© A+Architecture

Surface :

- Complexe sportif : 8 200 m² (surface de plancher)
- Espaces extérieurs : 2 300 m²

Localisation :

- Complexe sportif Mas de Vignoles près de Cap Costières, entre l'avenue Claude Baillet et la RD13, à Nîmes

En chiffres

- 11 disciplines sportives accueillies
- 26 M€ TTC (coût total opération)

Démarrage des travaux : 2023

Ouverture : fin 2024

Maître d'ouvrage : Ville de Nîmes

Maîtres d'œuvre : A+ Architecture





HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Code opération : 1054

Un nouvel écrin pour le sport amateur

Pour assurer une **continuité des missions publiques du stade des Costières** voué à être reconstruit, la Ville va édifier un nouveau complexe sportif au Mas de Vignoles.

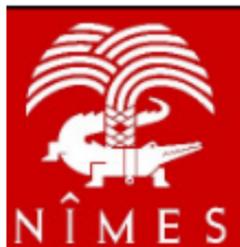


Au RDC, un vaste hall d'accueil :

- **Salle polyvalente** de 900 m² (expositions, manifestations ou opérations logistiques de crise)
- **Salle omnisport** avec un accueil gradins : volley, handball, futsal, badminton, basket, handisport + **mur d'escalade**
- **Salle de gymnastique artistique** de 1800 m², avec un accueil gradins
- **Salle de gymnastique rythmique et sportive**

L'étage, accessible par un escalier en hélice et un ascenseur :

- **Salle d'armes**
- **Salle de combat**



HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Code opération : 1054

Objectifs de la création de la Halle des Sports au Mas de Vignoles

Accueillir les sportifs des clubs/associations qui s'entraînaient au Stade des Costières.

- **Proposer des équipements d'envergure** en lien avec les centres névralgiques de la cité.
- **Valoriser le secteur Sud de Nîmes**
- Répondre à des **enjeux économiques et de rayonnement.**

❖ **Concertation publique** du 21 septembre au 20 octobre 2021
pour l'ensemble

Calendrier de l'opération / site du Mas de Vignoles :

Avancement :

- Travaux en cours d'achèvement

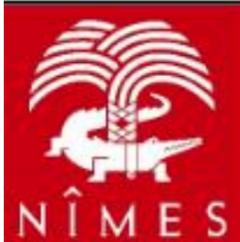
Travaux : 2023/2024

Livraison de l'équipement : 5 Novembre 2024

❖ L'opération comprend également :

- **sur le site du Mas de Vignoles**

- La réalisation de **fouilles archéologiques préventives**
- les **travaux d'aménagements extérieurs** (VRD, stationnements, bassins,...).



REHABILITATION ESPACE CREATION

Code opération : 2218

Investissements – réhabilitation espace création pour accueillir 4 associations

La Ville de Nîmes a décidé de poursuivre la rénovation de ce bâtiment afin d'utiliser les locaux non occupés pour y accueillir 4 activités associatives : **billard, radioamateur, échecs et scrabble.**



Le projet comprend également pour l'ensemble du bâtiment :

- Réfection du clos et du couvert (toiture amiantée, menuiseries vétustes)
- Installations de chauffage,
- Création de 3 ERP de 5^{ème} catégorie

Calendrier de l'opération :

Avancement : Travaux en cours d'achèvement

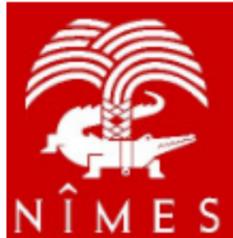
Travaux : 2023/2024

Ouverture de l'équipement : septembre 2024



Coût de l'opération :

3,2 M€ TTC



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE NÎMES

Code opération : 1813

Conservatoire actuel réparti sur **3 sites** (Prévôté, Evêché, Pelloutier) :

- Dispersion \Rightarrow déplacement des élèves + parents,
- Ne favorise pas les échanges/rencontres entre les enseignants,
- Multiplie les moyens nécessaires à l'accueil du public + gardiennage.

Localisation :

site des Carmes, idéalement situé en
centre-ville

Planning prévisionnel :

2023 : Choix des équipes d'architectes

2024: Dialogue Compétitif et choix du projet lauréat

2025 : Etudes de maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de construire

2026 : Choix des entreprises

2027 : Démarrage des travaux

Fin 2029: Livraison

Objectif : regrouper l'ensemble des activités d'enseignement et de diffusion.





ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045



Calendrier de la restauration :

- 2017-2018: Restauration des travées 43 à 48
- 2018-2019 : Restauration des travées 53 à 57
- 2019-2024 : Restauration des travées 58 à 11
- 2019 : Sécurisation 1^{er} campagne
- 2023-2026 : Sécurisation 2nd campagne
- 2025-2026 : Restauration des travées 12 à 16
- 2026-2027 : Restauration et harmonisation des travées 43 à 52
- 2027 : Démarrage Restauration CAVEA
- Fin des travaux de restauration vers 2038

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Nîmes

Maîtrise d'œuvre : Agence Goutal – Cabinet Asselin –
BET Equilibre Structures

Suivi archéologique : Institut national de recherche
archéologique préventive (Inrap)



ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045

Les objectifs : Restaurer et Pérenniser le monument en le protégeant des infiltrations des eaux de pluie



Remplacement et réparation de gradins
©Nimes.fr



Mise en place système de récupération des eaux



Reprise des maçonneries

Protéger l'amphithéâtre romain des eaux de pluie qui s'infiltrent anarchiquement et dégradent le monument. Depuis près de 2000 ans, le système de circulation et d'évacuation des eaux de pluie a été largement modifié par la dégradation de tout ou partie du toit naturel de l'amphithéâtre que sont ses gradins.

Ces eaux qui s'infiltrent dans les maçonneries intérieures lessivent et dissolvent les mortiers, créent des vides facilitant circulation et accumulation de ces eaux et exposent les surfaces intérieures de l'amphithéâtre aux effets du gel et des sels et à des décollements de parement.

Il résulte de ces infiltrations, une érosion interne et superficielle des constructions avec perte de mortier et de pierres qui fragilise l'amphithéâtre et peuvent présenter des risques pour la sécurité des personnes.



ARÈNES DE NÎMES

Code opération : 1045

Les objectifs : Restaurer l'extérieur et l'intérieur

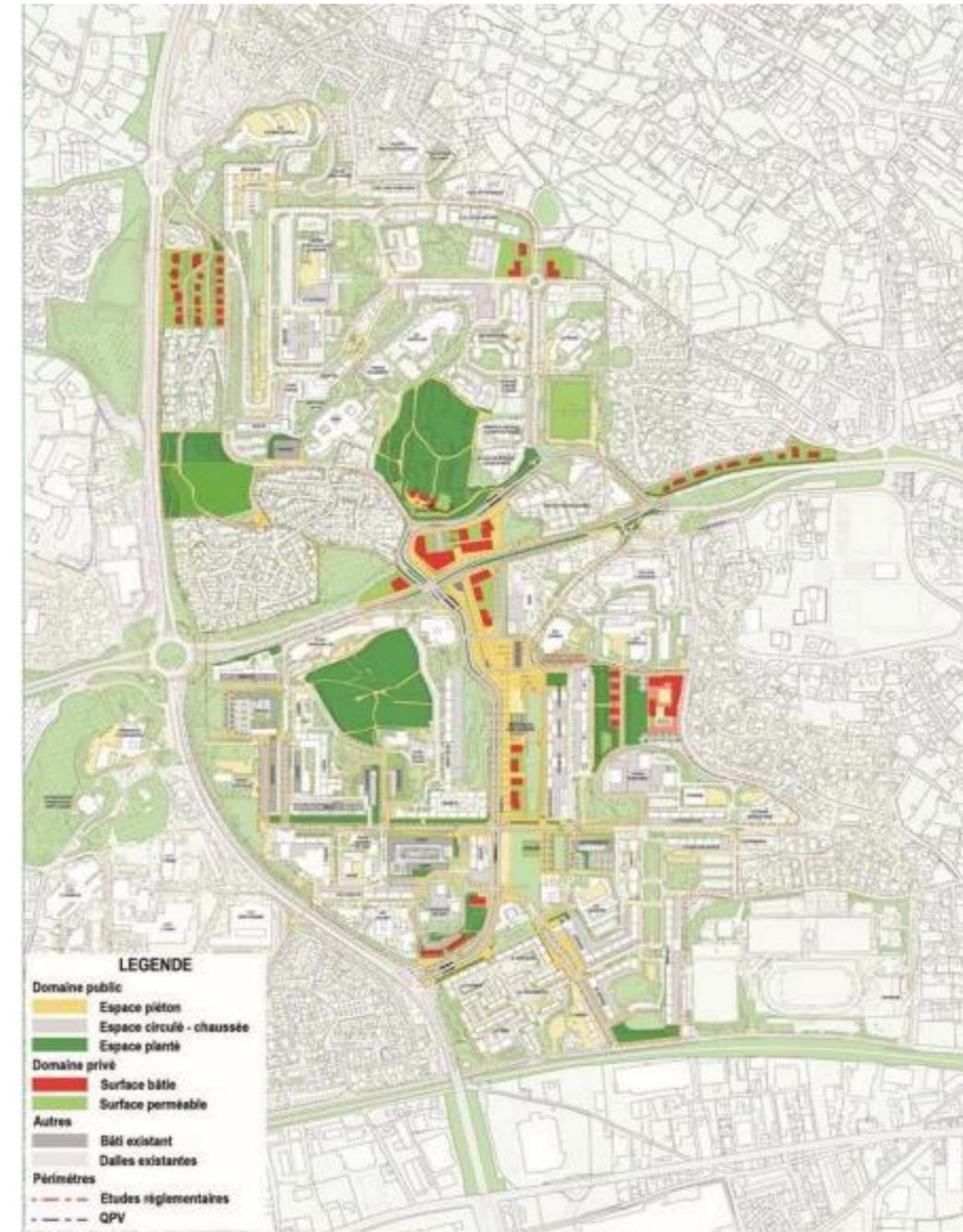
- ❖ Restaurer l'ensemble du monument.
 - ❖ Couronne + CAVEA (gradins bas)
- ❖ Consolider et réparer chacune des 60 travées.
- ❖ Examiner et diagnostiquer chaque pierre.
- ❖ Colmater les entrées d'eau.
- ❖ Remplacer les pierres trop altérées.
- ❖ Installer des garde-corps et de mains courantes.

Ce programme de restauration concerne les façades, le sommet, les galeries et les gradins des arènes.



Plan Guide 2030 - 16 389 ha

- Restructuration totale de la grande centralité Kennedy/Debussy/Porte des Arts :
 - Démolition Galerie Trait d'Union/Galerie Wagner/Dalle Debussy/Viaduc Puccini
 - Création d'un chemin de l'eau et mise en œuvre de dispositifs hydrauliques
 - Création d'une centralité Kennedy composée de 4 îlots urbains mixtes
 - Création de la polarité commerciale Porte des Arts
- Requalification viaire et création de cheminements dans le secteur des peintres
- Requalification viaire des voies situées au sud du quartier Pissevin
- Relocalisation de la nouvelle Maison de l'environnement et de la biodiversité au sein de la Pinède de Valdegour
- Création de l'école primaire Puech du Teil en limite Est du quartier Pissevin
- Création de 10 programmes immobiliers offrant un repositionnement des commerces en RDC et une diversification de l'offre en logement au sein du quartier

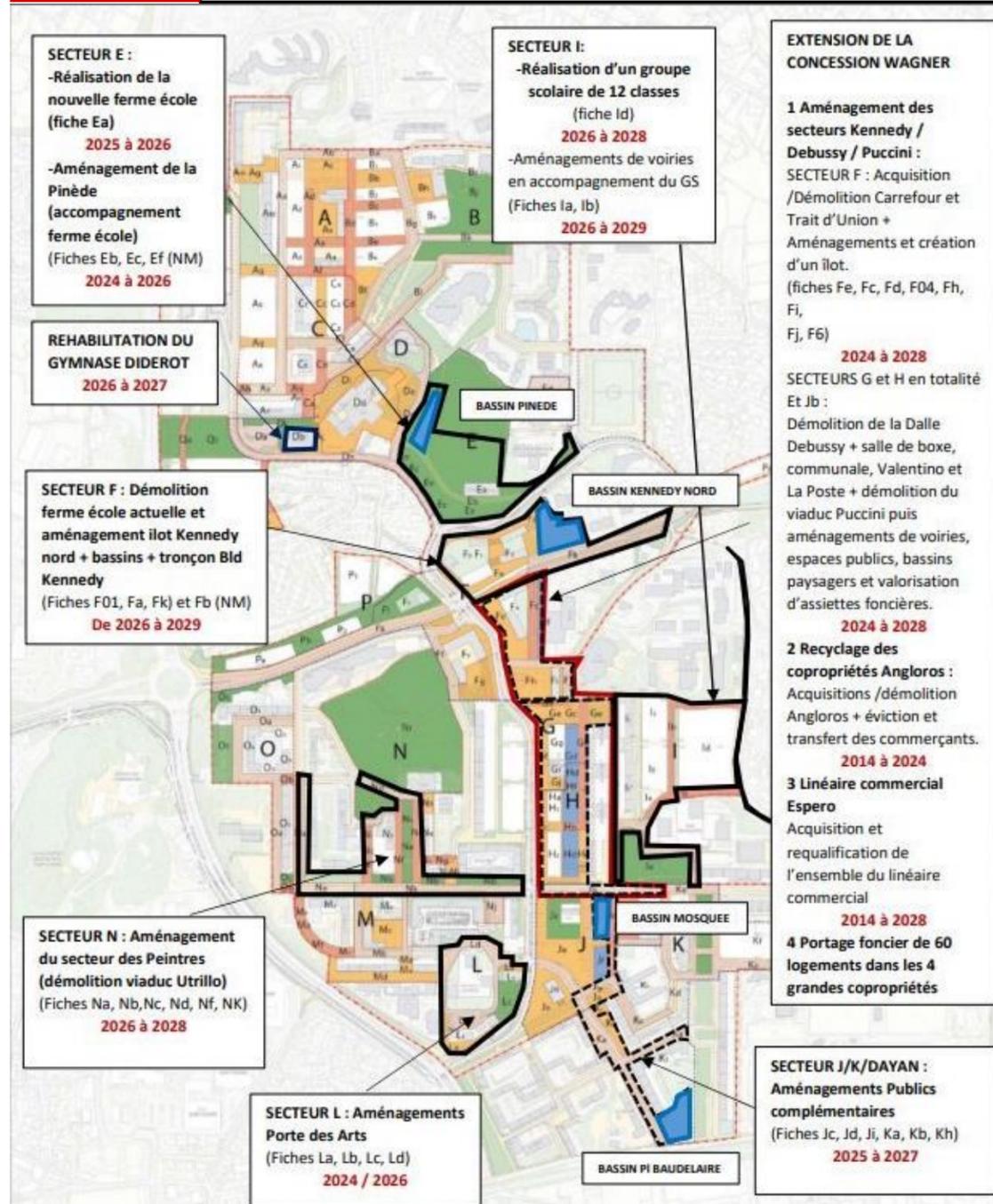




PISSEVIN VALDEGOUR



PISSEVIN VALDEGOUR



PLAN DE LOCALISATION DES ACTIONS PRIORISEES A CONDUIRE DANS LE TEMPS DE LA CONVENTION NPNRU 2019 – 2030



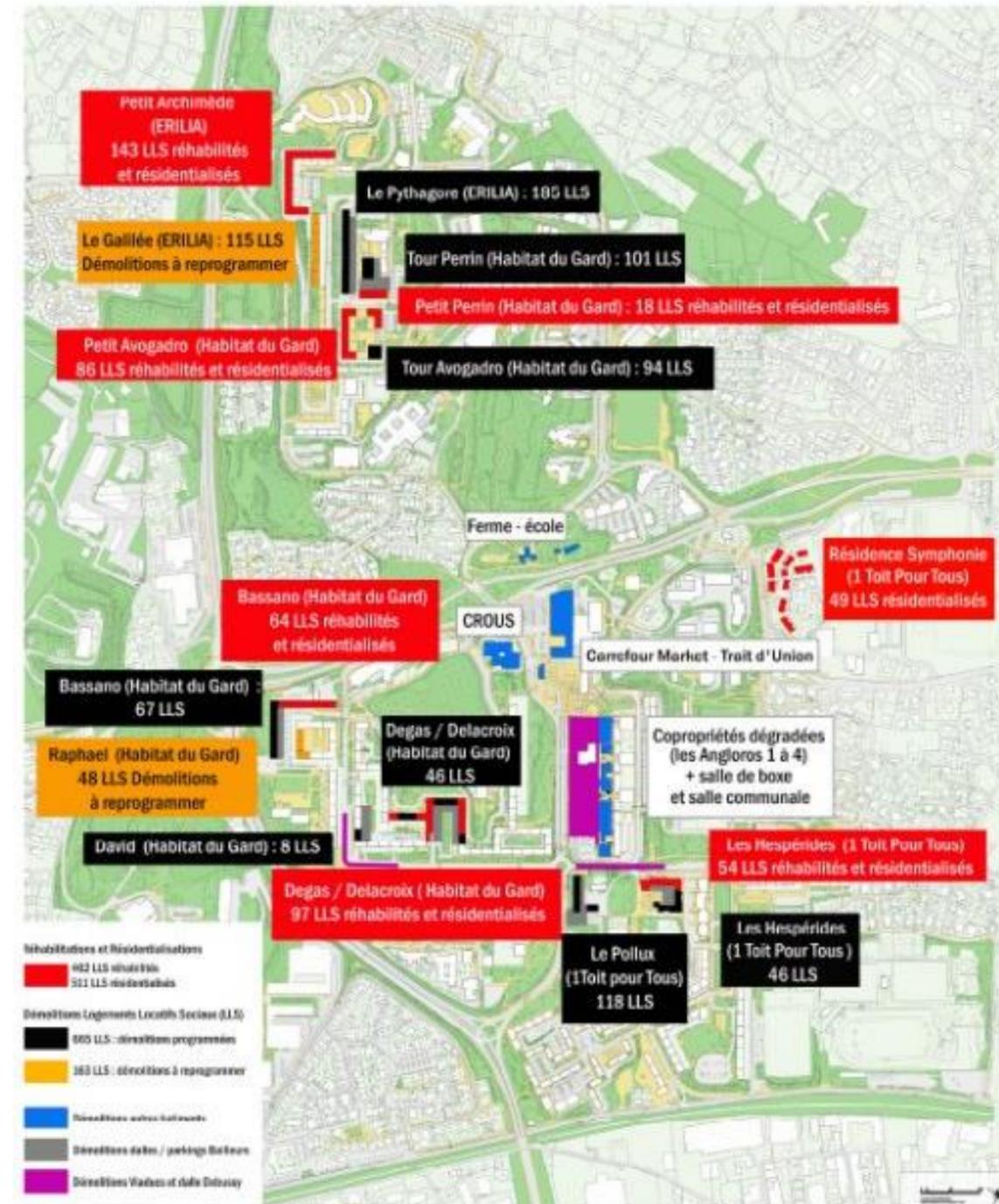
Secteur Debussy - Parc des Cascades



Opération sur les Logements Locatifs Sociaux (LLS) et copropriétés Wagner

Bailleurs : Habitat du Gard, Un Toit Pour Tous et Erilia

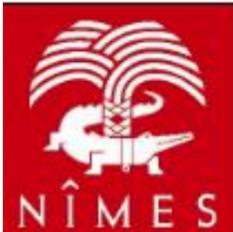
- **665 Logements sociaux démolis** (721 avec Castor)
- **683 Reconstitution de l'offre dont 141 dans les quartiers Pissevin Valdegour**
(708 dont 166 sur site avec reconstitution de 25 logements sociaux pour Castor)
- **40 Logements en copropriétés dégradées démolis** (hors ORCOD-IN)
- **462 Logements sociaux requalifiés** (548 avec Hespéride et Petit Avogadro)
- **511 Logements sociaux résidentialisés** (597 avec Hespéride et Petit Avogadro)





PISSEVIN VALDEGOUR





FERME ECOLE

Code opération : 1904

Les objectifs : Projet NPNRU – Déplacer l'équipement dans la pinède de Valdegour.

- ❖ Proposer un espace éducatif orienté pour le jeune public durant les temps scolaires, péri et extrascolaires, identifié dans le quartier et ouvert à l'ensemble de la ville .
- ❖ En lien avec le projet éducatif de territoire, elle permet de développer dès le plus jeune âge par l'expérimentation l'intérêt pour les sciences, le raisonnement scientifique, La connaissance du vivant (domestiques / sauvages), la curiosité, la créativité, l'esprit critique, la citoyenneté : Respect de l'environnement, du vivant.
- ❖ Ce lieu favorise l'ouverture sur le monde à travers l'éducation à l'environnement, enjeu actuel fort.

Budget de l'opération : 2 713 522 € TTC



Calendrier de l'opération :

Permis : Décembre 2023 | Travaux : Janvier 2025 à Mars 2026

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Nîmes

Maîtrise d'œuvre : Cabinet MN-Lab Architectes

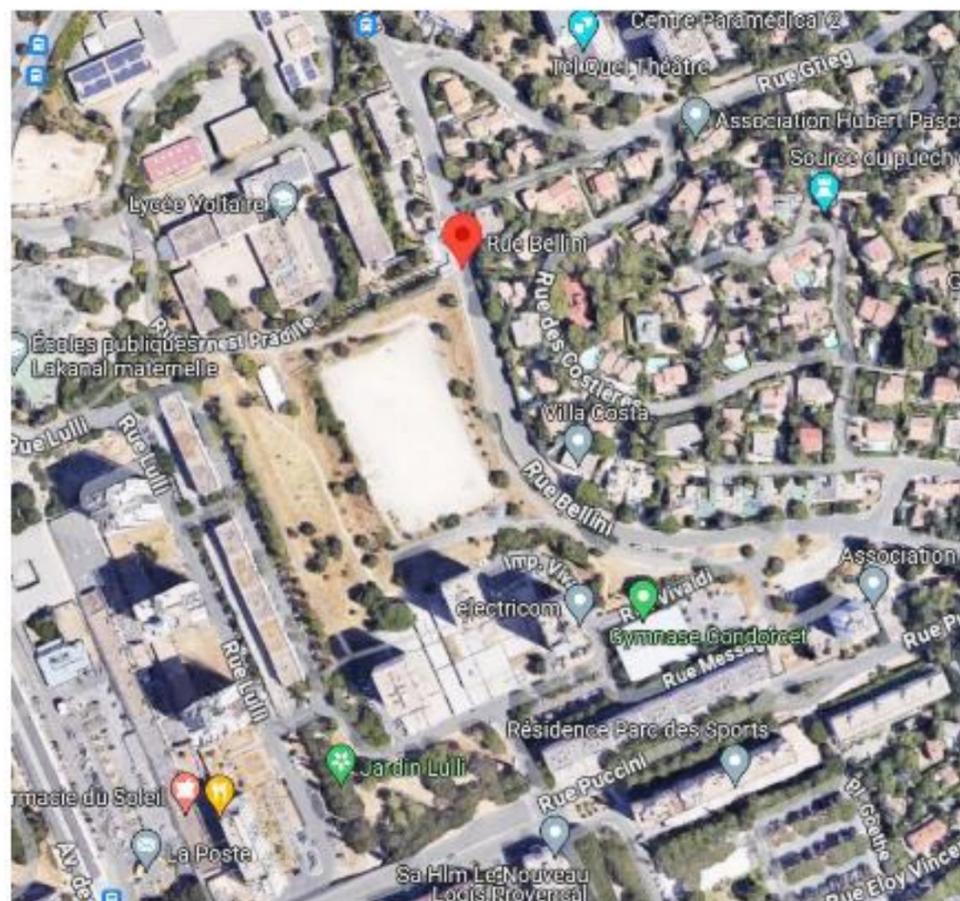
Localisation : Anciennement située dans le quartier Pissevin, elle sera désormais dans la Pinède de Valdegour.



GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN

Code opération : 21022001

Les objectifs : Projet NPNRU – Construction d'une Ecole Primaire et d'un Centre de Loisir.



Calendrier de l'opération :

Permis : fin 2026 | Travaux : Avril 2028 à Octobre 2029

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Nîmes

Maîtrise d'œuvre : Concours de Maîtrise d'œuvre

Localisation : Ancien terrain de sport Condorcet – Combes des Canes

Budget de l'opération : 9 728 935 € TTC

Programme :

5 Classes du CE2 au CM2,

6 Classes en dispositif CP/CE1 (groupe de 15 élèves),

3 Classes pour les Petite section / Moyenne section,

2 Classes en dédoublée,

2 salles de repos,

1 Hall d'entrée,

1 Atelier Ludo - culturel,

4 Salle d'activités / Ateliers,

1 Salle polyvalente / motricité,

1 Restaurant scolaire,

2 Bureau de directions - Ecole et Centre de loisir,

1 Bureau ALAE,

1 Espace de travail collaboratif et de détente,

1 Espace de réunion,

1 cour maternelle 500 m²

1 cour élémentaire 1 000 m²

1 terrain multisport

1 aire de stationnement de 20 places VL.



GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN

Code opération : 21022001

Le groupe scolaire Pissevin intégré au dispositif REP + (Réseaux d'Education Prioritaire).

Obtention du label « Cité éducative » après avoir présenté le programme de politique éducative basé sur la **réussite scolaire**, la **cohérence des actions** et leur connaissance mutuelle, **l'alliance éducative avec les familles**, la restauration des représentations de **l'égalité** et notre volonté de favoriser le **respect mutuel filles/garçons**.

→ Soutenir les dynamiques territoriales de coopérative éducative.



©Midi Libre

Les différents enjeux :

- Concevoir des perspectives de travail pour assurer les **meilleures conditions d'apprentissage**
- Rechercher une meilleure **mixité sociale et scolaire**
- Améliorer le **bien-être** de tous (élèves et personnels)
- Renforcer le **suivi personnalisé** des élèves en amont et sur la durée (suivi de 3 à 25 ans)
- Encourager **l'ambition scolaire**
- Encourager la **coopération** avec les parents
- Renforcer les **alliances éducatives** à l'interne et avec les partenaires
- Organiser autour de l'école la **continuité éducative** afin de construire un lieu continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire

CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Code opération : 1128



DÉSENCLAVER LE QUARTIER ET LE RELIER AUX AUTRES QUARTIERS NIMOIS, ASSURER UNE MEILLEURE LISIBILITÉ ET INTERCONNEXION ENTRE LES DIFFÉRENTS, DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS.

RENFORCER LA MIXITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIER

INSCRIRE LE QUARTIER DANS UN NOUVEAU CADRE DE VIE PLUS APAISÉ, PLUS PAYSAGÉ ET PLUS SOCIAL

Investissement total de 30,7 M € HT (soit 36,8 M € TTC) Hors Bailleurs et TCSP, dont:

Actions d'aménagement des espaces publics (10 M €)
Equipements scolaires ((10,5 M d'euros)
Transformation de copropriété Portal (8 M d'euros)
Immobilier économique (2M d'euros).

Ces investissements sont portés par la Ville de Nîmes, qui finance à hauteur de 13 M d'euros, et bénéficie de subventions de l'ANRU pour environ 13 M d'euros, de la Région Occitanie pour 1 M d'euros, de Nîmes Métropole pour 0,8 M d'euros, et Divers pour 3 M d'euros

Maîtrise d'œuvre Urbaine:

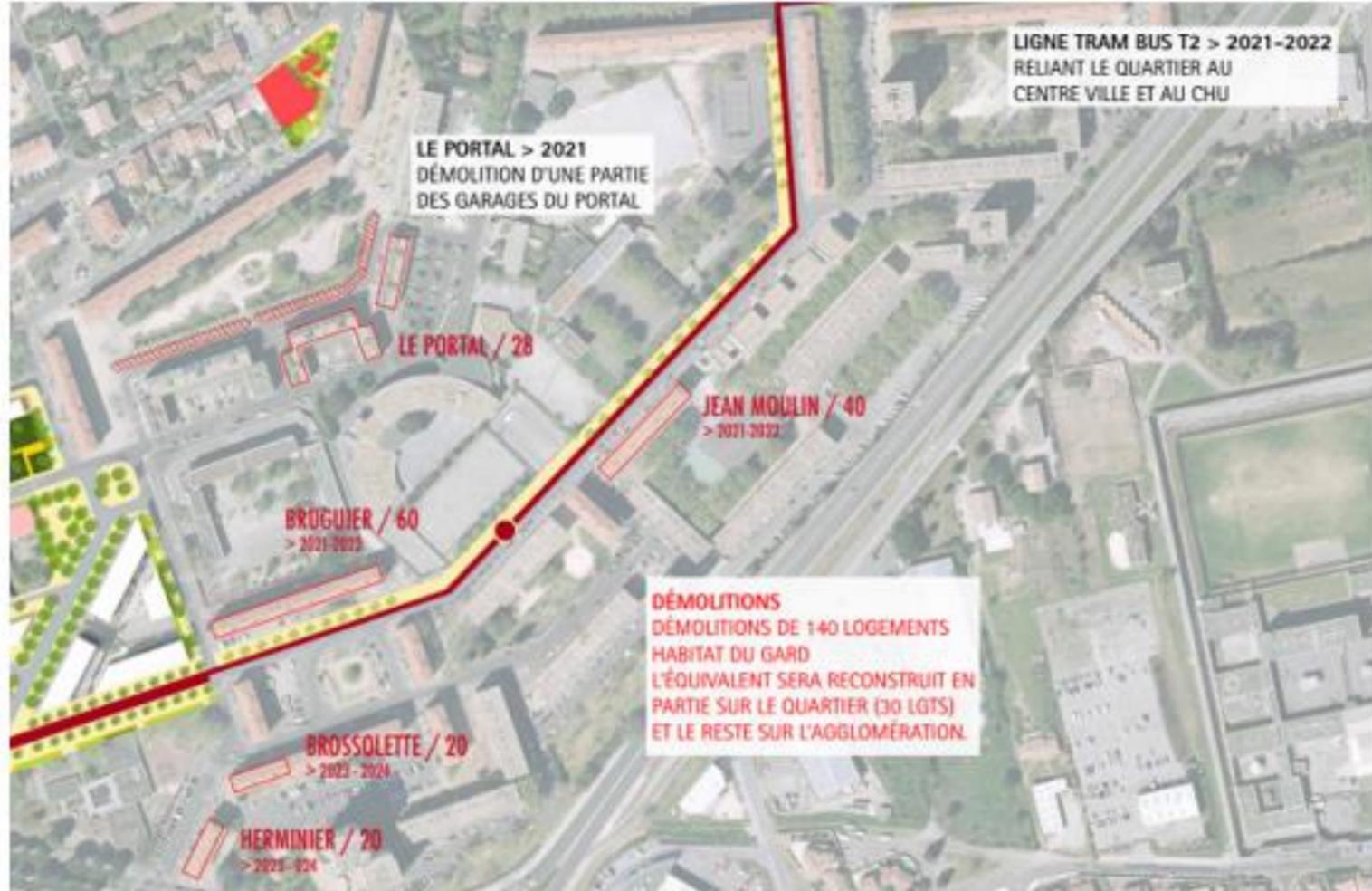
TEKHNÊ, Urbaniste INSITU Paysagiste SETEC Bureau d'études



CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Code opération : 1128

Le programme des démolitions, les principales prochaines échéances de réalisation à court moyen terme:



- 3 eme Tranche de démolitions garages Portal Septembre 2022
- Démolitions par HDG Barres Bruguiier et Jean Moulin 1^{er} Sem 2022
- Chantier TCSP livré, ligne mise en service Aout 2022
- Consultation promoteurs pour 2 programmes de logements et commerces sur l'ilot Braque fructueux, promoteur STS retenu.
- Aménagement 2eme tranche du square Paul Tondut en cours
- Démarrage chantier 19 logements Promologis (Ilot Jean ZAY) 2023
- Démolition reconstruction école Léo Rousson 2023 2024
- Autres travaux d'aménagement échelonnés entre 2023 et 2027

Une convention NPNRU pour :

- Engager une véritable transformation urbaine du quartier à l'horizon 2026 en s'appuyant sur ses atouts paysagers
- Requalifier complètement le quartier, bien l'équiper et le rendre facilement accessible

Un nouveau visage grâce à de nouvelles réalisations :



Pôle Jean d'Ormesson et montée du Bellay



Collège A Lovelace



Nouvelles opérations de logements du Mas de Teste



Les principaux axes du projet urbain

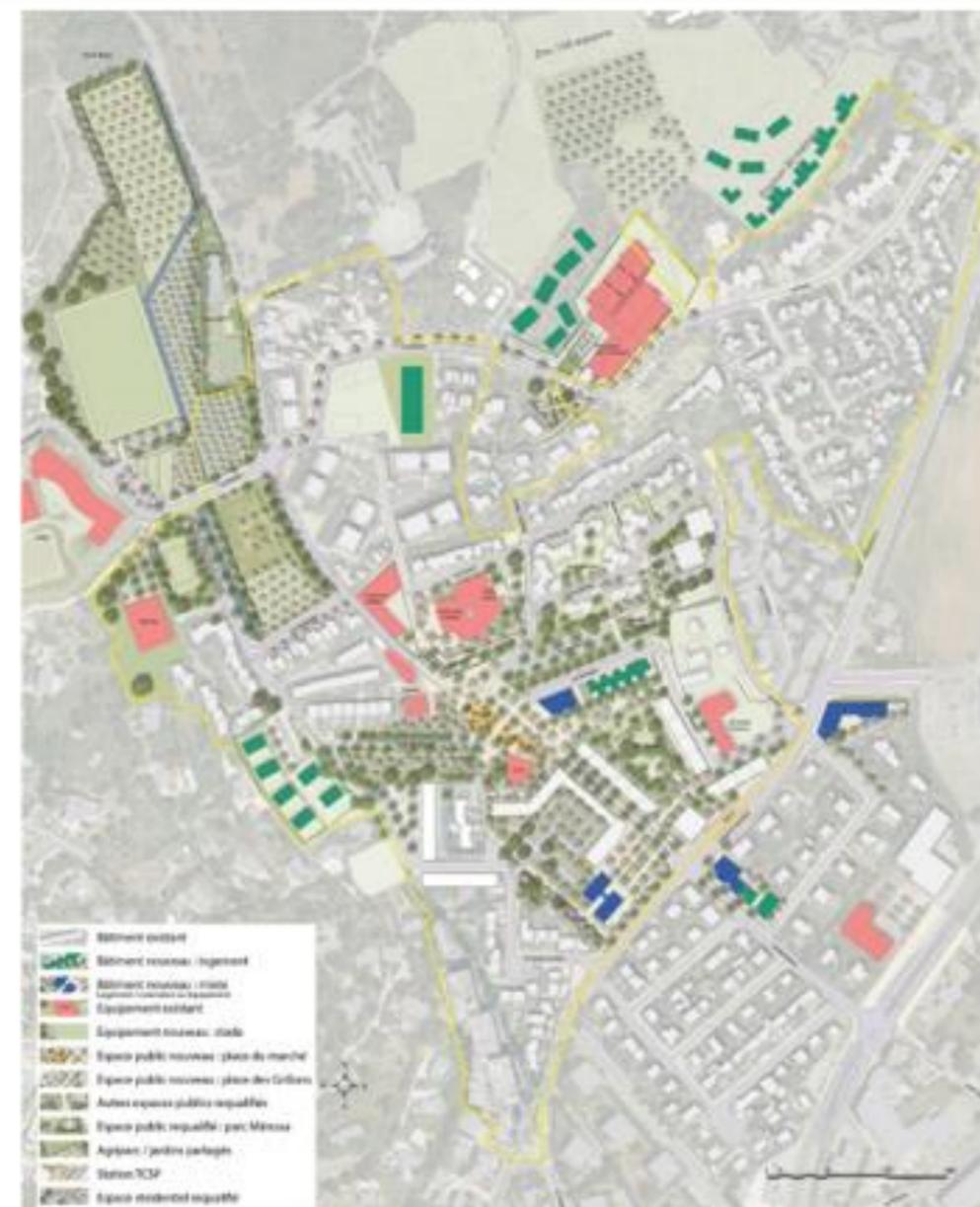
Un parc de logements renouvelé. Les logements les plus dégradés d'HDG seront démolis (250 logements), la copropriété dégradée Les Grillons (82 logements) complètement réhabilitée et une nouvelle offre de logements diversifiée sera développée plutôt sur les franges du quartier (640 nouveaux logements dont 102 LLS).

Une offre renouvelée d'équipements publics structurants. Le nouveau collège Ada Lovelace a été inauguré en septembre 2019, le pôle éducatif Jean d'Ormesson en février 2020. La création d'une nouvelle crèche et d'une nouvelle mairie annexe ainsi que la rénovation du CS Jean Paulhan participeront également à ce renouvellement.

La reconquête et la renaturation du vallon qui traverse le quartier, en développant notamment un parc agricole et un pôle sportif attractif et fédérateur. L'enjeu étant de libérer au maximum le vallon de ses constructions et de laisser place à l'écoulement des eaux.

La constitution d'un axe pénétrant structurant allant de la route d'Avignon au cœur de quartier en passant par la nouvelle polarité des Grillons créée autour d'une place d'entrée de quartier bordée par de nouvelles volumétries bâties.

L'offre de nouveaux espaces intergénérationnels avec une forte présence du végétal (espaces sportifs, places, squares, jardins, parc...).



Les grandes échéances de réalisation

Phase de lancement (2019 – 2022)

- Équipements structurants majeurs : pôle éducatif et culturel J d'Ormesson, collège A Lovelace, pôle sportif H Noel
- Démolitions structurantes : bâtiment Boule d'Or, ancien collège Vallès, ancienne école Camus, garages Grillons, local associatif Boule d'Or
- Aménagements de proximité : square Montaigne, montée du Bellay
- Construction de logements en périphérie immédiate (Mas de Teste)

Phase de structuration (2023-2026)

2023/2024

- Aménagement du secteur Agrippa d'Aubigné
- Aménagement du parvis du collège Ada Lovelace

2024/2025

- Engagement des reconstructions dans le quartier (Camus, Clos de Coutelle)
- Aménagement des espaces publics autour du vallon et structuration viaire Montesquieu, Santa Cruz, Rascalon
- Aménagement du parc des Mimosas
- Poursuite des démolitions structurantes (Cage Claverie)

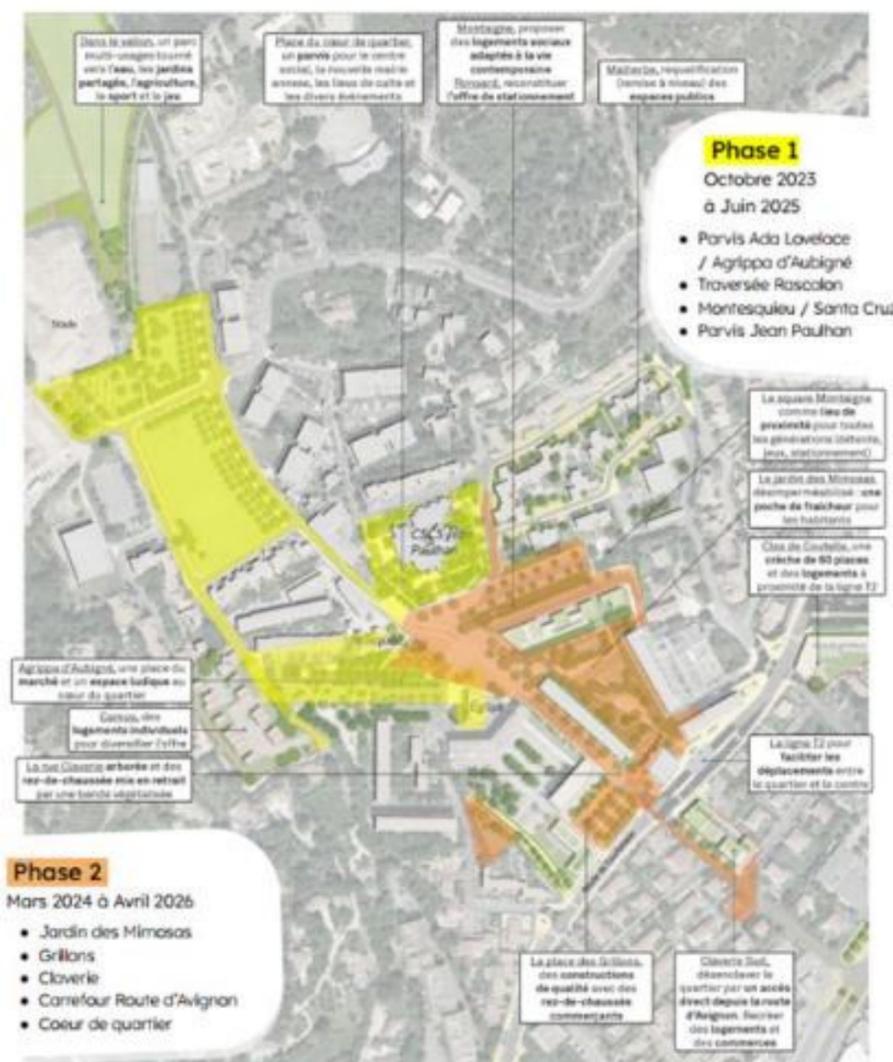
2025/2026

- Aménagement de l'axe pénétrant du quartier (Claverie) et desserte Grillons
- Poursuite des démolitions structurantes (bâtiments Montaigne, Ronsard)
- Espaces autour du CS Jean Paulhan rénové

Phase de finalisation (2026-2028)

- Poursuite des constructions (Michel de Montaigne, Grillons)
- Fin des démolitions : galette commerciale des Grillons
- Aménagement des cœurs de cible : place des Grillons, place de cœur de quartier

Les travaux d'aménagement d'espace public





ÉCOLE LÉO ROUSSON

Code opération : 1814

Dernière école « Pailleron » de Nîmes : bâtiment des années 60 aujourd'hui inadapté aux normes de sécurité et au confort limité.



©nîmes.fr

Localisation :

- Située à l'Est de Nîmes, au cœur du quartier Clos d'Orville dans un secteur résidentiel peu commerçant, où les rares espaces de rencontre végétalisés sont des parties privatives.

Sur le plan scolaire

- 6 classes du CE2 au CM2.
- 8 dispositifs CP CE1 (groupe de 15 élèves).
- 5 classes de maternelles.
- 2 salles de repos.
- Salle de motricité.

Et pendant les travaux ?

Durant les deux années scolaires concernées par le chantier:

- Elèves de maternelles acheminés à l'école Emile Gauzy.
- Elèves de l'élémentaire acheminés au centre de loisir du Mas Boulbon



ÉCOLE LÉO ROUSSON

Code opération : 1814

Objectif double :

- Contribuer à la réussite éducative des élèves.
- Construire un équipement à double usage pour l'apprentissage et pour le développement de la vie culturelle → renforcer la connexion de l'école au quartier.

Des espaces mutualisés

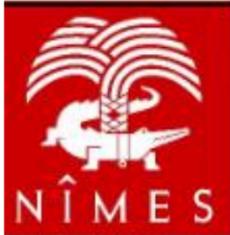
- ❖ Parvis avec des bancs et un hall ouvert pour faciliter les rencontres → espace urbain de partage;
- ❖ Terrain de sport accessible aux habitants en dehors des temps scolaires;
- ❖ Bibliothèque;
- ❖ Salles polyvalentes et associatives;
- ❖ Salles communes réservées à tout le personnel éducatif de l'école.

Une école ouverte sur le quartier

Tout comme pour le pôle éducatif et culturel Jean d'Ormesson, volonté de :

- Créer une école ouverte sur le quartier et ses habitants.
- Correspondre aux attentes des parents d'élèves et des enseignants et du personnel éducatif : participation à l'élaboration du programme fonctionnel de l'équipement





ZAC DU PUIITS DE ROULLE

Code opération : 1027

Localisation

- Située à l'ouest de Nîmes, entre les quartiers résidentiels de l'Alouette, du Puits de Roulle et de la Zone franche de Valdegour.
- Plusieurs programmes de constructions ont déjà été réalisés. On compte plus de 150 logements (majoritairement du locatif social, tel que la résidence Charpark-HDG) ainsi qu'un équipement de santé (IME La Cigale).

Réalisation de la dernière tranche opérationnelle de la ZAC :

- **Superficie** : 6,5 ha de terrains en friche, aux qualités paysagères avérées et structurés par de nombreux clapas.

Enjeux:

- Promouvoir des programmes d'habitat innovant aux typologies variées (Petits collectifs, Individuels groupés, lots libres) répondant aux préoccupations de développement durable et de performance énergétiques (Labellisation BDO, RE 2020...)
- Réaliser les dessertes viaires des macro-lots à commercialiser et créer un maillage doux reliant les quartiers limitrophes avec la ZAC.
- Prendre en compte l'environnement du site, son patrimoine (floristiques, faunistiques et minéral) afin de le préserver au maximum et le mettre en valeur.

Programme prévisionnel: 150 nouveaux logements repartis de la manière suivante
99 collectifs, 46 intermédiaires, 5 lots individuels à réaliser sur 6 macro-lots.

Un site naturel à préserver et à valoriser



Objectif: Créer un quartier durable





ZAC DU PUIITS DE ROULLE

Code opération : 1027

→ Cout prévisionnel des travaux : 4.500 K€

→ Planning prévisionnel des travaux d'aménagement et de viabilisation des espaces publics
(phasés en 2 temps):

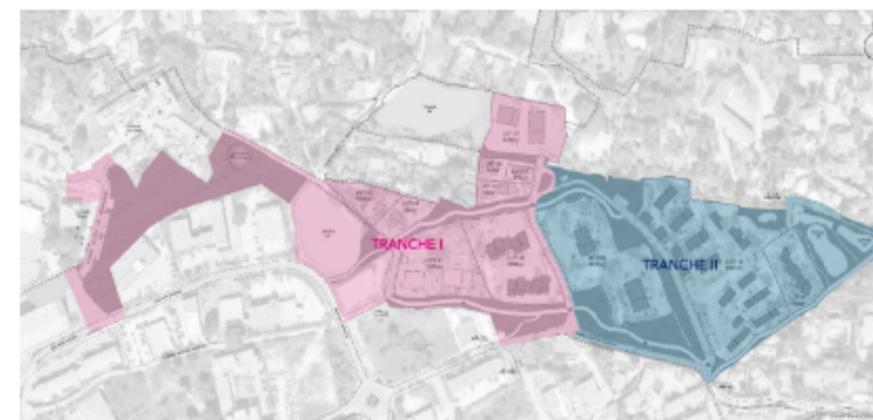
*La phase 1 (Ouest de l'opération) s'est achevée en 2022: fev. 2021- fin mars 2022

*La phase 2 (Est de l'opération) s'est terminée fin 2023 -sauf espaces verts : 1er semestre 2024.

Ces travaux sont quasiment terminés et réceptionnés (avec réserves à lever pour certains ouvrages techniques).

Il est toutefois important de noter que:

- Des adaptations techniques ont dû être réalisées (soutènements, surprofondeurs réseaux, trancheuses...) en cours de marché ainsi qu'un référé préventif générant une demande de rémunération supplémentaire de l'entreprise de VRD (surcoût de travaux de l'ordre de 400 000€). L'analyse de cette demande est en cours car des prestations non réalisées restent à lever.
- Au vu du contexte sécuritaire et des dégradations constatées sur la phase1, une partie du mobilier urbain de la phase 2 n'a pas été installé pour l'instant. L'aménagement de l'aire de jeu et le jeu pour enfant ont été retirés du marché de travaux. En fonction de l'avancement des futurs chantiers de construction des programmes immobiliers, des dépenses relatives à l'acquisition et installation de ces équipements devront être prévues(fin 2025/début 2026).
- Concernant les aménagements des espaces verts: un suivi de la reprise des espaces verts est prévu en 2024 /2025.



©Quaillemonde





ZAC DU PUIITS DE ROULLE

Code opération : 1027

→ **Consultation de promoteurs** (vente de 6 macro-lots viabilisés destinés à la réalisation de logements en accession à la propriété):

- Désignation des titulaires : fin 1er semestre 2022
- Dépôt PC fin 2022/1er trimestre 2023 sauf macro-lot 10-11
- Signature 1ère promesse de vente: juillet 2024

→ **Estimation prévisionnelle des recettes pour 2025 et 2026:**
8.100 K€ HT correspondant à la commercialisation des 6 macro-lots (01;"04-05-06";07;08;09;10-11), objet de la consultation de promoteurs.

→ **Calendrier prévisionnel des futurs projets immobiliers:**

- Etude projet: 12 mois
- Démarrage prévisionnel des 1ers chantiers de constructions : 1er semestre 2025
- Livraison 1^{er} programme de construction: fin 2026
- A NOTER : le macro-lot 10-11 n'a toujours pas déposé de PC.



©Quailemonde





Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026

Mas Lombard : un écoquartier



©nîmes.fr

Localisation :

- Situé route de Beaucaire entre le Mas Chalvidan, l'autoroute A9 et la zone de Grézan.

En chiffres

- 1150 logements (dont 25% de logements sociaux, et 60 individuels)
- 12000 m² de bureaux et commerces
- 46 hectares dont 35 urbanisés
- 39 M€ à la charge de l'aménageur Eiffage

Concessionnaire d'aménagement

Eiffage aménagement
Eiffage immobilier



Livraison des programmes immobiliers :
échelonnée entre 2027 et 2035

©le petit gardois



Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026

Enjeux

- Nécessité de créer de **nouveaux logements** pour répondre aux besoins du PLH (700 logements par an)
- Créer un **Ecoquartier** en privilégiant la **qualité de vie** des nouveaux résidents.
- Concevoir un quartier **adapté au le risque inondation.**
- **Valoriser l'entrée de Ville** de la route de beaucaire (ancienne Via Domitia)
- ❖ Offrir de **nouvelles mobilités** douces et collectives vers le centre ville.
- ❖ Construire un projet **d'agriculture urbaine** en frange du quartier.





Z.A.C DU MAS LOMBARD

Code opération : 1026

Un quartier dynamique et des équipements

- ❖ **Ecole** de 12 à 14 classes (ouverture prévue en 2028)
- ❖ 8 000 000 € HT dont 5 600 000 € versé par Eiffage
- ❖ **Equipements sportifs** de proximité.
- ❖ 1 000 000 € HT dont 300 000 € versés par Eiffage.
- ❖ **Giratoire sur RD 9999**
(1 380 000 € TTC dont 640 000 € versés par Eiffage).

- ❖ **Résidence intergénérationnelle** : **lutter contre l'isolement des seniors** → établir lien social entre habitants.
- ❖ **Bureaux et commerces** : offrir des possibilités **d'emploi** et de **consommation sur place**.
- ❖ **Conciergerie participative** conçue comme un tiers lieu avec petits services du quotidien (pressing, Amap, échanges de services, prêts de matériel...).



©nîmes.fr

Calendrier du Projet:

Les équipements :

- Rond-point sur RD 999 2025 – 2026
- Ecole 2027 _ 2028



©nîmes.fr



COPROPRIÉTÉ LE PORTAL – OPÉRATION DE RECYCLAGE

Code opération : 21018001



Localisation :

- Copropriété située Chemin Bas d'Avignon, en entrée de ville (à 2 km du centre), à la croisée de la route d'Avignon et de la route de Beaucaire.

Copropriété « Le Portal »

- 54 Logements (43 % de Propriétaires Occupants/ 57 % de Propriétaires Non Occupants)
- Haut lieu de trafic de drogue dans le quartier → insécurité;
- Une dégradation croissante du cadre de vie sur la copropriété;
- Des incivilités.
- 52 garages (32 après les démolitions de juin 2020)

Travaux immobiliers : 2024 – 2025

- **Maîtrise d'ouvrage** : Ville de Nîmes
- **Portage foncier** : EPF



Renouvellement urbain du quartier

- Désenclavement du quartier : installation de la ligne T2;
- Mixité sociale;
- Renouvellement de l'habitat : réhabilitation de logements locatifs sociaux + construction de 10 villas;
- Aide au relogement;
- Amélioration de l'image du quartier;
- Création d'un espace vert en cœur de quartier.

Un projet qui concernera les 3 bâtiments existants ainsi que l'ensemble des commerces



Calendrier prévisionnel:

Négociations foncières amiables	2020 – 2023
Enquêtes personnalisées , suivi social	2021 - 2022
DUP – Expropriations	2023 _ 2024
Accompagnement des ménages gestion transitoire	2023 – 2024
Démolitions	2025
Travaux de réhabilitations et nouvelles villas Promologis	2025 - 2026